

1529

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque

Mémoire d'étude

*Archives du Tarn
et documentation locale*

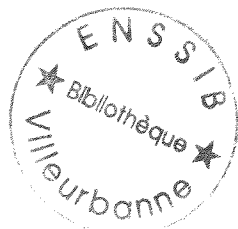
Isabelle GRIMAUD

sous la direction de

Jean LE POTTIER, directeur des Archives départementales de l'Hérault
Jean-Marc PROUST, professeur à l'ENSSIB

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque



Mémoire d'étude

***Archives du Tarn
et documentation locale***

Isabelle GRIMAUD

sous la direction de

Jean LE POTTIER, directeur des Archives départementales de l'Hérault
Jean-Marc PROUST, professeur à l'ENSSIB

Stage effectué aux Archives départementales du Tarn
du 6 juillet 1992 au 28 septembre 1993
sous la direction de Jean LE POTTIER

1993
DCB
14

1993

102 f. - Ann.

Archives du Tarn et documentation locale
Grimaud, Isabelle

Résumé :

Au carrefour de missions administratives, patrimoniales et culturelles, les services d'archives occupent une place primordiale dans le paysage documentaire. La volonté des Archives du Tarn de recueillir, conserver et communiquer la documentation locale tend à s'exprimer selon deux modes originaux. Elles peuvent, d'une part, apporter réflexions et compétences pour l'élaboration d'une politique coordonnée des fonds locaux des bibliothèques publiques ; d'autre part, valoriser la recherche en repérant et collectant la littérature grise produite par l'administration et les secteurs para-publics.

Descripteurs :

Archives ; centre documentation ; bibliothèque publique ; fonds spécialisé ; littérature grise ; Tarn

Abstract :

Located at the crossroad of administrative, patrimonial and cultural missions, public records offices have a prominent position in the documentation schema. *Archives départementales du Tarn's* aim to collect, preserve and eventually share local documentary holdings tends to express itself through two specific ways. They can bring a larger view point and knowhow in order to elaborate coordinated policy for special holdings in public libraries ; second they can also enhance research efforts by identifying and collecting grey literature produced by administrations and semi public agencies.

Keywords :

Archives ; documentation center ; public library ; special holdings ; grey literature ; Tarn

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement Jean Le Pottier de m'avoir soutenue dans ce travail dont il est le mentor,

Monsieur Proust pour la compréhension qu'il m'a manifestée et son aide,

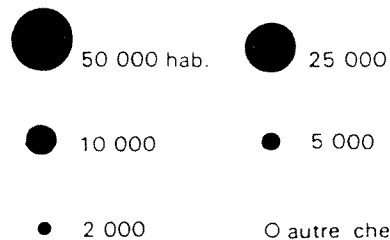
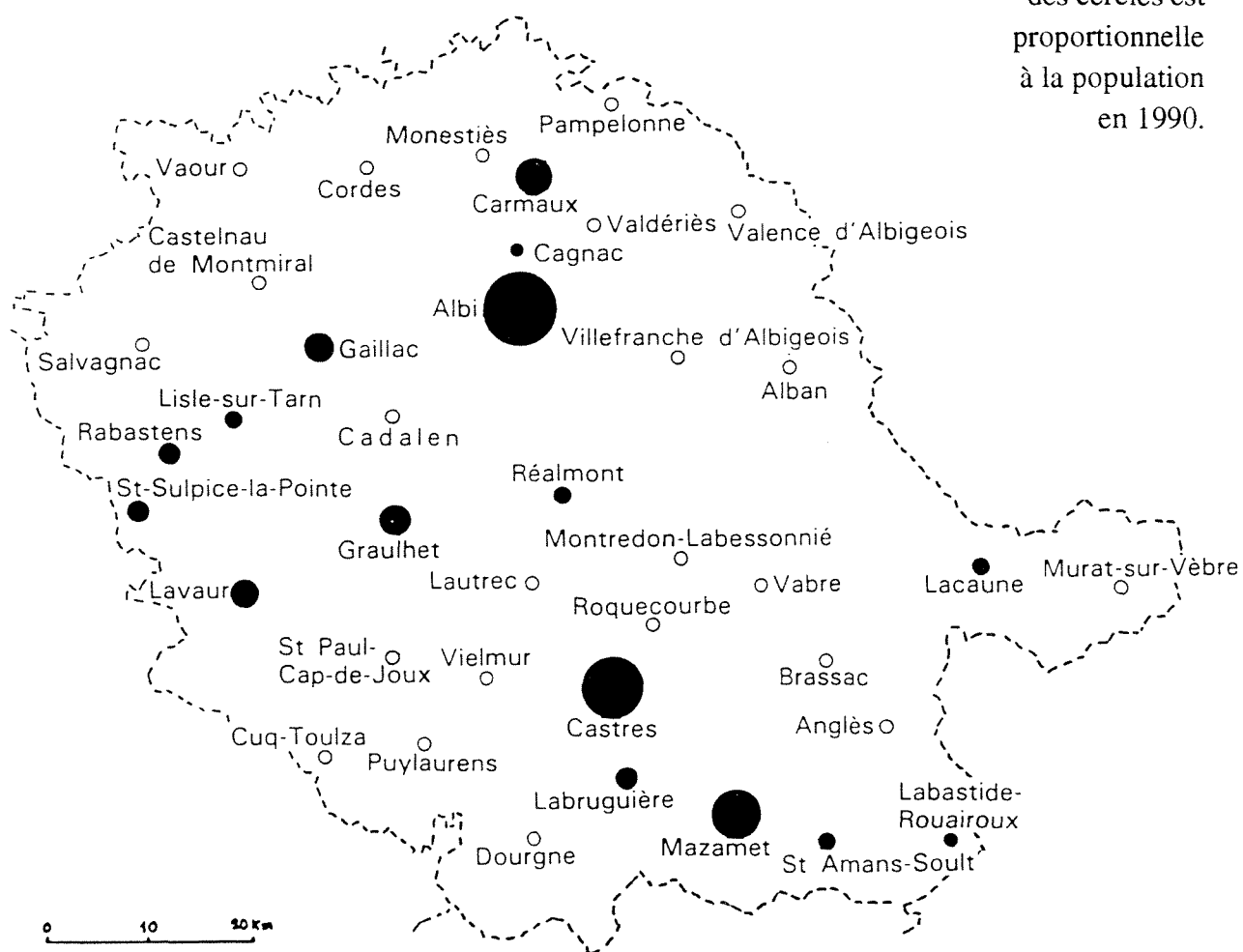
Madame Charnay et l'équipe des Archives du Tarn pour leurs conseils et leur coopération,

ainsi que toutes les personnes que j'ai cotoyées et contactées, et avec lesquelles mes relations furent aussi diverses qu'enrichissantes.

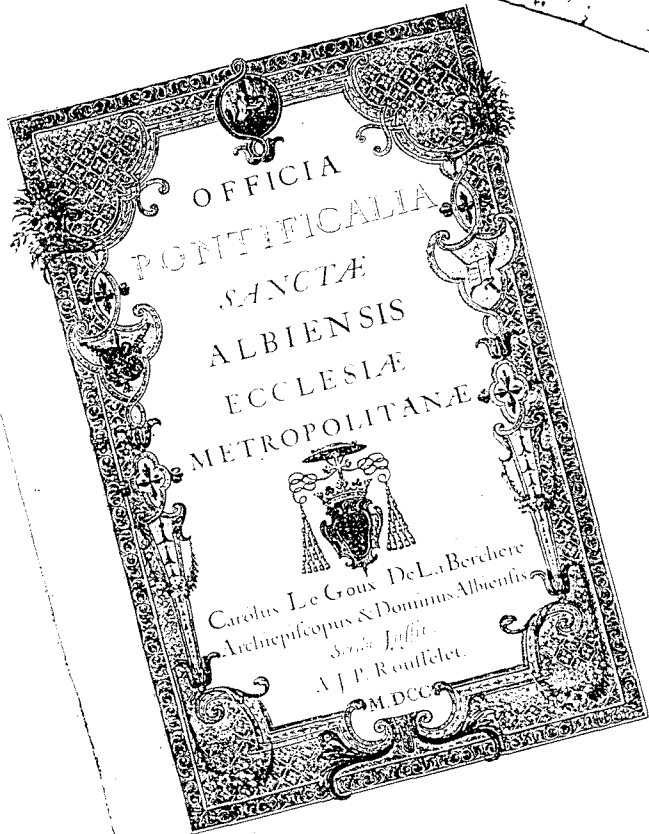
Le département du Tarn

Villes et chefs-lieux de canton

Pour les villes
ou agglomérations
urbaines, la surface
des cercles est
proportionnelle
à la population
en 1990.



[Faint handwritten text, likely a letter or official document, with a circular seal on the right side.]



[A page from a manuscript or book, featuring a large, decorative initial 'J' and several lines of handwritten text. The text includes 'ornas', 'Berthomieu. m. d. c. t. am. S. p. r. c. l. l. c. e. r. s.', and 'aichent. c. o. u. s. p. n. s. l. e. t. a. d. u. l. e. n. t.']

Divers documents
des Archives départementales du Tarn

Sommaire

Introduction	9
I - Contexte institutionnel et historique	11
A - De la DAF aux AD	12
1) Historique et cadre juridique	12
a) <i>Définition des archives</i>	12
b) <i>Communication des documents d'archives</i>	13
2) Missions de la DAF	13
a) <i>Collecte et gestion des documents</i>	14
b) <i>La conservation et la sauvegarde du patrimoine archivistique</i>	14
c) <i>L'accueil du public</i>	14
3) Organisation de la DAF	15
a) <i>L'administration centrale</i>	15
b) <i>Les services extérieurs ou organismes rattachés</i>	15
c) <i>Les organismes consultatifs</i>	17
B - Quelques repères historiques pour situer les AD	17
1) <i>Les vicissitudes initiales</i>	17
2) <i>Le temps des archivistes 1830 à nos jours</i>	18
C - Organigramme : deux services originaux : les Archives sonores (AS) et la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA)	20
1) <i>L'organigramme</i>	20
2) <i>AS et CAO</i>	21
a) <i>La fonoteca : phonothèque départementale</i>	21
b) <i>La CAO</i>	25
II - La situation tarnaise à la bibliothèque des Archives et dans les bibliothèques de lecture publique	28
A - La bibliothèque des Archives	29
1) <i>Evolution</i>	29
2) <i>Organisation</i>	30
a) <i>Les livres et brochures</i>	31
b) <i>Cotation des documents</i>	31
c) <i>Le catalogue auteurs-matières</i>	34
d) <i>Les périodiques</i>	37

3) <i>Quelques suggestions pour la bibliothèque des Archives</i>	39
a) <i>"Plan pour les périodiques"</i>	39
b) <i>Guide des catalogues</i>	41
c) <i>Les usuels</i>	41
d) <i>Quand les Archives communiquent...</i>	42
B - Les bibliothèques de lecture publique	43
1) <i>Champ des investigations et taxinomie des informations recueillies</i>	43
2) <i>Les fonds en présence</i>	43
a) <i>Hégémonie de l'imprimé et lente émergence de l'audiovisuel ...</i>	43
b) <i>La CUMAV de Castres et les ambitions de vidéothèque départementale</i>	45
c) <i>Informatisation des bibliothèques publiques du Tarn</i>	46
3) <i>Les fonctions bibliothéconomiques</i>	48
a) <i>Repérage, collecte et acquisitions des documents</i>	49
b) <i>Le traitement de l'information</i>	50
c) <i>Communication</i>	51
d) <i>La logique patrimoniale</i>	53
4) <i>Remarques et réflexions</i>	54
a) <i>Répétition</i>	54
b) <i>A la traîne de choix nationaux</i>	54
c) <i>Sauve qui peut (la coopération)</i>	55
d) <i>L'exemple de la Base bibliographique bourguignonne</i>	55
III - Quelques producteurs d'informations départementaux et régionaux	59
A - Préambule méthodologique et délimitation de la recherche	60
1) <i>Champ géographique des producteurs et domaines thématiques : sciences humaines, économiques et sociales</i>	60
2) <i>Détermination des interlocuteurs</i>	62
B - Les services extérieurs de l'administration de l'Etat	63
1) <i>Les directions départementales (DD...)</i>	63
a) <i>DDA (Direction départementale de l'Agriculture)</i>	63
b) <i>DDE (Direction départementale de l'Equipement)</i>	66
c) <i>DDJS (Direction départementale de la Jeunesse et des Sports)</i>	68
2) <i>Deux directions régionales</i>	70
a) <i>DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles)</i>	70
b) <i>INSEE : direction régionale</i>	72

3) <i>Cas particuliers : le centre de documentation de la Préfecture et le Centre de documentation pédagogique</i>	74
a) <i>Le Centre de documentation de la Préfecture</i>	74
b) <i>Le Centre départemental de documentation pédagogique du Tarn</i>	75
C - Les collectivités locales et organismes consulaires	76
1) <i>Champ d'action du service de documentation de la mairie d'Albi</i> ..	76
2) <i>Le Conseil général à travers différents services et associations</i>	77
a) <i>Le service du patrimoine : une conservation départementale dans le Tarn</i>	78
b) <i>La DS 81 : direction de la Solidarité du Tarn</i>	79
c) <i>Le Comité départemental du Tourisme</i>	80
d) <i>Agate</i>	81
3) <i>Les CCI du Tarn (Chambres de Commerce et d'Industrie)</i>	83
D - L'université et la recherche	85
1) <i>A la recherche des maîtrises</i>	85
a) <i>Repérage aux ADT et dans les bibliothèques et centres de ressources du département</i>	85
b) <i>Les bibliothèques d'UFR</i>	86
2) <i>Dans le labyrinthe : les laboratoires de recherche</i>	89
a) <i>SIGLE</i>	90
b) <i>Des outils de recensement des laboratoires</i>	90
c) <i>Un puzzle difficile à appréhender</i>	92
d) <i>Quelques pièces du puzzle</i>	92
e) <i>Réflexions et perspective</i>	96
3) <i>Archives du Tarn et délocalisation universitaire</i>	97
Conclusion	100

INTRODUCTION

Si dans l'imaginaire et les représentations collectives, le bibliothécaire est une figure de savoir et des livres, l'archiviste reste indissociablement lié à la solennité de la loi et des droits consignés dans les chartes qui en font un détenteur de preuves et de la vérité objective des faits, des chiffres et des renseignements enregistrés dans les actes administratifs et non un être de connaissance subjective du monde, comme peut l'apparaître le bibliothécaire. Les images se brouillent, se rectifient, se travaillent avec l'évolution de la société et des professions. La participation à une inspection d'archives communales (1) permet de voir l'archiviste comme homme de terrain et de contacts, certes dans l'exercice de sa fonction administrative, mais aussi et surtout de comprendre le rôle culturel et patrimonial qu'il a à assumer dans le département (conseils de conservation des documents anciens, information pédagogique sur les principes de classement et de tri, renseignements avisés dans la reconstitution de l'histoire locale...).

Avoir la possibilité d'effectuer un stage aux Archives départementales du Tarn (2), c'est :

- appréhender en toute modestie une réalité documentaire très différente de celle des bibliothèques (distinction qui se traduit déjà dans un langage spécifique : dépôt, versement, présidence de salle...);
- connaître et participer à la gestion de la bibliothèque des Archives ;
- être confrontée à une problématique : la documentation locale.

L'expression "documentation locale" recouvre dans cette étude :

- les questions relatives aux fonds locaux des bibliothèques dont l'importance reconnue les enracinent dans la ville, le terroir, le département.

Le fonds local identifié par une définition et un cadre géographique où la bibliothèque tend à être la plus exhaustive possible (critères de sujet, d'auteurs, d'éditeur ou d'impression) peut recouper tous les autres fonds car il comprend tous les types de documents et de supports.

1 Massac-Séran, Villeneuve-lès-Lavaur, Maurens-Scopont, à l'ouest du département, entre Vaurais et Lauragais.

2 Que l'on abrègera ADT.

- les problèmes de repérage et de collecte de la littérature grise, c'est-à-dire document sous forme dactylographiée ou même imprimée, mais qui est diffusée à un nombre restreint d'exemplaires (au-dessous de mille selon l'AFNOR) en dehors de tout circuit commercial habituel. Ces documents ont en outre souvent un caractère provisoire, rapport ou note sur une recherche en cours par exemple.

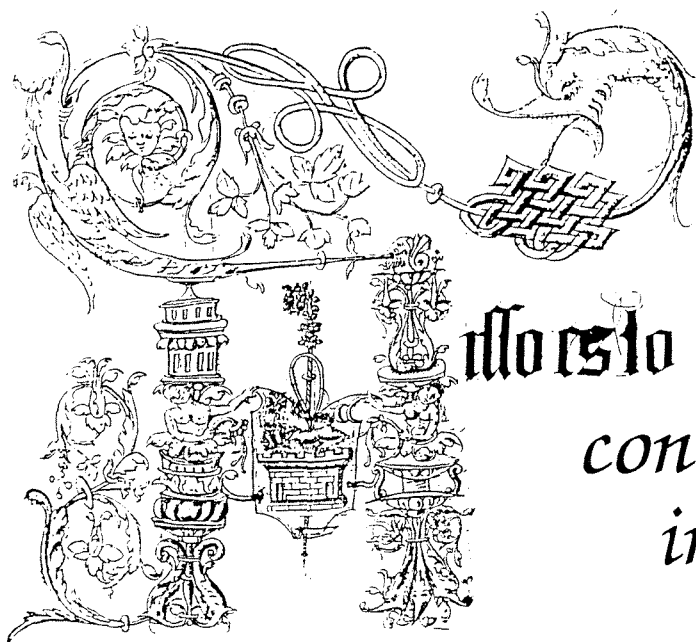
Cette réflexion sur la documentation locale possède une limite thématique primordiale qui se confond avec la zone d'intervention administrative des ADT : le Tarn. Cette étude participe du désir des Archives de connaître et de comprendre d'une façon aussi précise que possible l'environnement documentaire dans lequel elles se situent afin de l'analyser en vue d'une amélioration, de prendre part et/ou d'impulser l'élaboration de propositions collectives, de promouvoir culture et recherche *dans* le département et *sur* le département. Ces objectifs ont permis de procéder à une étude transversale regroupant des services documentaires très divers de l'administration et des secteurs publics et para-publics, de rencontrer et de dialoguer avec des professionnels de la documentation (archivistes, bibliothécaires, documentalistes), des universitaires, des observateurs de l'économie (chargés d'études...).

La réflexion, qui s'est aussi attachée à l'analyse du fonctionnement de la bibliothèque des Archives, s'articule autour de trois axes :

- perspective institutionnelle et historique propre aux Archives ;
- étude des fonds locaux de cinq bibliothèques publiques du Tarn ;
- inventaire critique de producteurs d'information dans le département du Tarn et la région Midi-Pyrénées.

La méthode choisie repose sur l'interview en face à face ou par téléphone des acteurs départementaux et régionaux de l'administration, de la documentation, de la recherche : directeurs de bibliothèques départementales, municipales, universitaires, responsables des fonds locaux, d'agences de coopération, de bibliothèques d'Unité de formation et de recherche (UFR) de l'Université, documentalistes de laboratoires ou de centre de recherche de services de l'administration territoriale ou des services extérieurs de l'Etat, professeurs - chercheurs de l'Université. Le temps consacré aux entretiens, d'une à trois heures en moyenne en face à face et d'une trentaine de minutes au téléphone, témoigne de l'intérêt des professionnels de la documentation et des acteurs de l'administration et de la recherche pour les problèmes de documentation locale.

La lecture et l'analyse d'articles de revues professionnelles, de rapports d'activité et d'ouvrages relatifs aux archives ont complété entretiens et visites.



illo es lo

*contexte
institutionnel
et historique*

I - Contexte institutionnel et historique

A - De la DAF (Direction des Archives de France) aux AD (Archives départementales)

La découverte d'un service comme les ADT (Archives départementales du Tarn) oblige à le replacer dans son contexte institutionnel. Services décentralisés relevant des collectivités territoriales, les AD sont placées sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat qui s'exerce par l'intermédiaire de la DAF.

La DAF fait partie de l'administration centrale du Ministère de la Culture et de la Francophonie au même titre et au même plan administratif que la Direction des Musées de France, la Direction du Livre et de la Lecture, ou la Direction du Patrimoine.

1) *Historique et cadre juridique*

Le 29 juillet 1789, l'Assemblée nationale Constituante organise la conservation et la protection de ses propres archives. A ce fonds primitif s'ajoutent les archives provenant d'une part des saisies révolutionnaires (archives des établissements ecclésiastiques supprimées et des émigrés), d'autre part des institutions disparues (archives du pouvoir royal, des tribunaux, etc.). Ainsi la loi du 25 juin 1794 crée-t-elle les Archives nationales. Les principes de réunion dans un dépôt central des titres domaniaux, judiciaires et législatifs et celui de la communication des documents au public sont énoncés.

a) Définition des archives

C'est la "loi sur les Archives" du 3 janvier 1979 qui consacre les principes de l'archivistique et qui, dans son article 1er détermine la notion d'archives :

"les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur forme, leur date, leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ".

Cette loi fondamentale distingue également archives publiques et archives privées :
"les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics ; les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public ; minutes et répertoires des officiers publics et ministériels (notaires, huissiers...)"

Les archives privées complémentaires répondent aux exigences de l'article 1 de la loi, mais ne sont pas publiques : archives de famille, d'association, de particuliers.

Ainsi les archives constituent-elles dans leur ensemble plusieurs milliards de documents du Xe siècle à nos jours.

b) Communication des documents d'archives

Les documents dont la communication est libre avant leur dépôt aux archives publiques continuent à être communicables sans restriction à toute personne qui en fait la demande.

Les délais de communicabilité des archives publiques sont fixés par la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès du public aux documents administratifs et la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Généralement les documents d'archives peuvent être librement consultés après l'expiration d'un délai de 30 ans, mais de nombreuses exceptions existent et rallongent les délais :

- 150 ans à partir de la date de naissance pour les documents comportant des renseignements individuels de type médical ;
- 120 ans à partir de la date de naissance pour les dossiers de personnel ;
- 100 ans pour les enquêtes statistiques (sur les faits et comportements personnels et familiaux), l'état civil, les dossiers judiciaires, les minutes de notaires ;
- 60 ans pour les informations provenant des services de la police, mettant en cause la sûreté de l'Etat, la défense nationale, les archives de la présidence de la République.

Pour les archives privées constituées par dons, legs, cessions ou datations, le respect des conditions émises par les propriétaires est de rigueur.

2) Missions de la DAF

La DAF a pour mission :

- de veiller à la collecte, la conservation et la communication des archives publiques ;
- de sauvegarder les archives privées déposées par les particuliers et les entreprises ayant un intérêt public du point de vue de l'histoire ;
- de gérer directement les Archives nationales et d'assurer le contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives régionales, départementales et communales, notamment par l'examen des projets d'aménagement et de construction des dépôts qu'elles subventionnent, de la réglementation des versements, des triages, des classements, de la cotation et des instruments de recherche ;
- de jouer un rôle éducatif par les moyens destinés au public scolaire ;
- de coordonner les initiatives tendant à la commémoration des événements importants de l'histoire nationale et de concourir à l'organisation de telles manifestations.

Par ailleurs, la mise en valeur du patrimoine écrit s'accompagne d'un soutien aux publications, colloques et expositions des sociétés savantes et des associations de généalogie. La DAF organise également le prix concours de l'historien de demain.

a) Collecte et gestion des documents

L'enrichissement des collections se fait surtout par versements des papiers et supports publics n'ayant plus d'utilité immédiate. L'accroissement des archives privées se fait par dépôts, dons, legs, datons et achats (1).

b) La conservation et la sauvegarde du patrimoine archivistique

Plusieurs procédés de protection du patrimoine écrit sont utilisés, tels :

- la reliure : moyen de prévention contre nombre de facteurs de dégradation ;
- la restauration avec volonté d'équiper chaque région d'un atelier permettant d'effectuer les opérations les plus simples et les plus urgentes ;
- le microfilmage auquel est assigné un triple objectif : prévenir les effets d'une détérioration ou d'une disparition de l'original (microfilm de sécurité), avoir à disposition la reproduction d'un document éloigné ou difficilement consultable (microfilm de complément), conserver la trace d'un document dont l'original sera détruit (microfilm de substitution).

c) L'accueil du public

Afin de mettre à la disposition des chercheurs les matériaux de recherche et de répondre aux demandes du public, les services d'archives se dotent de lieux d'accueil fonctionnels.

Le CARAN, centre d'accueil des Archives nationales, ouvert à Paris en 1988, permet entre autres la consultation de microfilms, la consultation automatisée des documents, l'interrogation directe des fichiers informatiques, l'accès à tous les instruments de recherche publiés ou non.

Les actions menées en direction du public trouvent également leur accomplissement dans la politique d'édition qui permet l'accès aux fonds conservés. Dans cette perspective, les guides thématiques et les instruments de recherche généraux sont des publications importantes. Les AN (Archives nationales) sont aussi productrices de bases de données telles EGERIE (état général des fonds des AN), LEONORE (consacrée aux dossiers nominatifs des membres de l'ordre de la Légion d'Honneur), ou ARCADE (spécialisée dans les commandes et acquisitions des oeuvres d'art par l'Etat de 1800 à 1939) (2).

1 Pour la vente publique d'archives, l'administration doit être préalablement informée et peut faire jouer le droit de préemption.

2 Un réseau télématique Lynx, avec messagerie et forum, permet l'accès aux bases de données de la DAF et à celles du Ministère pour une meilleure communication inter-archives.

Les expositions qui donnent lieu à la rédaction de catalogues destinés à un public plus large que celui des chercheurs, sont le moyen privilégié de l'action culturelle. Elles sont aussi l'outil de base des services éducatifs créés en 1950 aux AN puis dans les départements. Ces services normalement clé de voûte de l'animation en direction des élèves organisent visites commentées, T.P sur documents. La pédagogie doit y être indissociable du jeu, l'activité ludique participant de la découverte.

Même si le patrimoine archivistique ne constitue pas encore un outil culturel de consommation mais plutôt un instrument destiné surtout aux spécialistes (historiens et chercheurs), on peut affirmer que le travail mené en direction des publics scolaires est une avancée vers la démocratisation de l'accès aux documents d'archives.

3) Organisation de la DAF

C'est par la réunion du secrétariat des AN d'une part, et du service des archives départementales et communales (jusqu'alors au ministère de l'Intérieur) d'autre part, qu'est née en 1897 la DAF qui élabore et sauvegarde la mémoire de la Nation. Elle n'a compétence ni sur les archives du Ministère des Affaires étrangères ni sur celles du Ministère de la Défense. L'organisation de la DAF repose sur :

- l'administration centrale ;
- les services extérieurs ou organismes rattachés ;
- des organismes consultatifs.

a) L'administration centrale

Elle est l'organe qui dirige l'activité des AN, AD et AC. Outre les services administratifs, elle se compose de l'Inspection générale qui exerce et coordonne le contrôle scientifique sur la conservation des archives locales, de la délégation aux célébrations nationales, du service technique chargé de toutes les questions techniques et scientifiques relatives aux archives locales : construction et équipement des bâtiments, réglementation du versement et du triage des documents administratifs contemporains, élaboration et normalisation des instruments de recherche.

b) Les services extérieurs ou organismes rattachés

□ *Les AN* sont l'unique service extérieur de la DAF depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation dans le domaine de la culture (1er janvier 1986). Les AN reçoivent l'ensemble des archives de la Présidence de la République, des assemblées parlementaires, des hautes juridictions, des ministères et des établissements publics nationaux.

4 services des AN sont implantés en province :

- le Centre des archives contemporaines (Fontainebleau) ;
- le Centre des archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) ;
- le Centre des archives du Monde du travail (Roubaix), ouvert depuis octobre 1993 ;
- le dépôt central des microfilms (Saint-Gilles du Gard) destiné à la conservation souterraine des microfilms de sécurité des documents les plus précieux des AN et AD.

□ *Les AR* (Archives régionales)

De création récente, les AR ont été consacrées par la loi du 22 juillet 1983 dans le cadre de la décentralisation et de la création des régions. Elles recueillent les documents émanés du conseil régional et des services qui en dépendent. Cette organisation régionale est facultative puisque la loi prévoit que les archives départementales du département chef-lieu peuvent, à titre de prestation de service, remplir cette fonction pour une région donnée.

□ *Les AD* ont été transférées aux départements à compter du 1er février 1986 en application de la loi du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre communes, départements, régions et Etat. Les personnels des cadres de l'Etat affectés aux AD sont depuis lors mis à la disposition du département et placés sous l'autorité du Président du Conseil général. Les directeurs des Archives départementales sont fonctionnaires d'Etat et conservent des missions d'Etat exercées sous l'autorité du Préfet. L'activité des AD est soumise au contrôle technique et scientifique de l'Etat.

Les AD collectent, traitent, inventorient pour les sauvegarder et les mettre à disposition du public non seulement les archives des services publics ayant fonctionné dans le département depuis les origines jusqu'à nos jours, mais aussi les archives religieuses ou familiales saisies au moment de la Révolution ainsi que celles des communes déposées aux AD, celles des notaires et autres officiers ministériels et les archives privées acquises par don, dépôt ou achat.

La mission de conservation se double inévitablement d'une mission de diffusion, d'animation et de mise en valeur du patrimoine écrit. Les AD publient catalogues, répertoires et inventaires. Plus de la moitié d'entre elles ont édité un guide de leurs fonds. Elles créent également des expositions qui visent très souvent à devenir itinérantes, mettent à la disposition d'associations des petites communes du département leurs compétences pour la réalisation d'expositions locales. Certaines AD dont les ADT organisent des cycles de conférences comprenant cours de paléographie et initiation à l'histoire locale.

□ *Les AC*, dernier maillon de la chaîne archivistique, sont placées sous l'autorité du maire et conservent les documents des mairies, des services et des établissements communaux.

c) Les organismes consultatifs

Le plus important est le Conseil supérieur des archives créé par arrêté le 21 janvier 1988. Composé de hauts fonctionnaires et de personnalités politiques, scientifiques, culturelles, il donne un avis sur les programmes, les activités et les propositions de classement d'archives privées. On notera également la Commission pour la sauvegarde des archives privées contemporaines qui, depuis 1973, concourt à donner sa cohérence à la conservation du patrimoine écrit de la Nation.

Ce tour d'horizon de l'ensemble institutionnel dans lequel s'inscrit la réalité objective des services d'archives permet de mieux comprendre la position des AD. Repérées comme organismes sous le contrôle de la DAF, elles sont aussi présentes dans l'organigramme de tout Conseil général. Celui du Tarn, dernièrement remanié au 3 février 1993, fait apparaître les AD dans le secteur administratif, Direction de l'Enseignement, de la Jeunesse et de la Culture, qui regroupe elle-même une sous-direction et trois services : la Conservation des Musées, la Bibliothèque départementale et les AD. Cette place dans l'organigramme semble affirmer de manière très nette leur mission culturelle. Leur rôle administratif est plus implicite. Il n'empêche que les AD demeurent l'interface entre le système administratif dont elles recueillent pièces, actes et dossiers, et une vocation culturelle de conservation et de communication des documents.

B - Quelques repères historiques pour situer les ADT

La création du département du Tarn fut consécutive à la loi du 5 février / 4 mars 1790. Le Tarn se divisait alors en 5 districts : Albi, Castres, Gaillac, Lacaune et Lavaur. En 1800, 4 arrondissements furent créés, le district de Lacaune étant rattaché à l'arrondissement de Castres. Il y en a aujourd'hui deux : Albi (dont dépend Gaillac) et Castres (dont dépend Lavaur). Le chef-lieu, qui devait alterner entre Albi, Castres et Lavaur, resta en fait à Castres de 1790 à 1797, passant ensuite à Albi.

1) Les vicissitudes initiales

Dès le début de la Révolution, les archives administratives du régime aboli furent regroupées auprès des administrations de districts qui recueillirent en outre les fonds des établissements ecclésiastiques supprimés. Parallèlement les nouveaux tribunaux rassemblèrent les papiers des anciennes juridictions. A la suppression des districts sous la Constitution de l'an III, leurs archives rejoignirent celles du département. Ainsi les documents utiles au district d'Albi furent-ils envoyés à Castres.

C'est la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) qui est l'origine effective des AD. Elle prescrit la réunion au chef-lieu départemental de tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République et ce, si possible, dans les édifices destinés aux séances des administrations centrales du département. L'ancien chapitre cathédral de Castres abritera les archives. Quand le directoire du département quittera Castres pour des raisons de sécurité dès vendémiaire an VI (22 septembre 1797) pour s'installer à Albi, où sera transféré le chef-lieu du département par une loi du 27 brumaire (5 novembre 1797), dossiers et registres seront du voyage.

En 1812, les AD forment un seul dépôt, très exposé aux intempéries, dans les combles de la préfecture établie dans l'ancien archevêché. L'aménagement d'une nouvelle préfecture (1830-1832) permet le transfert des archives dans un local qu'elles occuperont 120 années.

2) Le temps des archivistes : de 1830 à nos jours

La construction des locaux coïncide avec l'accession des archives au rang de service et à l'affectation d'un personnel permanent. Le 1er février 1830, Delon, employé de préfecture, est nommé archiviste par le préfet Decazes. Dès lors les cadres se succéderont. Dans les archives nouvellement installées, François Boussac oeuvrera vingt ans (1832-1852). Après L. Bing, W. Soehnée sera le premier archiviste-paléographe des ADT jusqu'en 1859.

□ Claude-Emile Jolibois ou la vocation enthousiaste (1859-1889)

C'est avec Jolibois qu'un véritable travail d'archivistique s'inscrivant dans la durée est accompli : archiviste de vocation, ni diplômé ni ancien élève de l'École des Chartes, Jolibois marquera d'une empreinte très forte les ADT. A une priorité accordée à l'accroissement des fonds, il a associé des travaux décisifs de classement et d'inventaire. Négociant avec l'autorité judiciaire, il constituera des fonds de juridiction d'Ancien Régime, documents jusqu'alors complètement absents du dépôt. Il procédera également à l'inspection méthodique des principales AC du département dès 1859. Jolibois agit avec la même volonté et la même politique de dépôt pour les archives hospitalières tout en sollicitant des dons. Après 5 ans d'activité, il double le volume des archives historiques. En 1877, il publie une statistique des accroissements depuis 1848. Cette frénésie d'accroissement s'accompagne d'un travail d'inventaire. A sa retraite au 1er janvier 1890, il laisse un dépôt entièrement classé et inventorié pour les 5 séries d'archives anciennes (antérieures à 1790), soit 235 mètres linéaires auxquels s'ajoutent 100 mètres de documents municipaux toujours antérieurs à 1790 mais conservés dans les mairies. Il ne négligera pas la gestion des archives récentes avec la rédaction de la première version de répertoire des archives modernes.

Jolibois fut tout aussi remarquable dans ses initiatives culturelles et ses travaux scientifiques. Instigateur de la *Revue du Tarn* en novembre 1875, il eut un rôle déterminant dans la création de la Société des sciences, arts et belles lettres du Tarn (1878) et du Musée d'Albi (vers 1870).

❑ Charles Portal, archiviste-paléographe, fit toute sa carrière à Albi (1890-1927). Il continue avec méthode et créativité scientifique l'oeuvre de Jolibois et anime une politique de traitement des versements réguliers tout en se consacrant à l'inventaire sommaire et en accomplissant une oeuvre historique personnelle.

❑ Henri Forestier (1927-1932), bon vivant bourguignon, poursuivra la publication de l'inventaire sommaire, rédigera un répertoire numérique.

❑ Henri Chanteux ne restera à Albi que 18 mois.

❑ Pierre Bayaud (1934-1941) sera le premier à conseiller la construction d'un nouveau dépôt indépendant de la Préfecture et introduira en 1938 la machine à écrire dans le service.

❑ Pierre Breillat (1941-1945) encouragera la recherche scientifique et le développement du fonds local de la bibliothèque des archives.

❑ Maurice Greslé-Bouignol, directeur des ADT de 1946 à 1985, inaugurerà en 1950 l'actuel bâtiment des archives, dépôt intégré à l'Inspection académique. Il réussira à inspecter deux fois dans sa carrière les archives des 324 communes du Tarn. Effectuant toute sa carrière à Albi, Maurice Greslé-Bouignol constitue une série d'archives microfilmées, rédige des instruments de recherche dont le *Guide des Archives du Tarn* qui paraît en 1978 et reste un des outils fondamentaux du dépôt. Il crée le Service éducatif en 1976.

De juin 1985 à août 1993, Jean Le Pottier assume la direction des ADT. Il introduit les nouvelles technologies dans le service en procédant non seulement à l'informatisation du secrétariat mais aussi à celle de la salle de lecture et du récolement avec le logiciel ARKHEIA. De plus il incite à l'indexation de la série W, celle des archives après juillet 1940, selon le thésaurus de la DAF de 1989 sous le logiciel TEXTO.

Cette action de modernisation du service ne laisse aucunement de côté la politique active d'inspection d'une trentaine d'AC par an. De plus, des actions d'envergure sont menées à terme grâce à l'engagement enthousiaste et motivé du personnel, tous statuts confondus. La publication de *Communes du Tarn : dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie* (1990), du *Répertoire numérique de la sous-série 3 P (cadastre 1800-1930)* et de *Compoix et cadastres du Tarn (XIVe-XIXe s.) : étude et catalogue, accompagnés d'un tableau des anciennes mesures agraires* (1992), ainsi que l'organisation d'expositions en destination d'un plus large public, font partie des moments forts et mobilisateurs dans la vie des ADT (3).

3 La dernière exposition (1992) : *Parcelles d'histoire, le cadastre tarnais du XIVe au XXIe siècle*, accompagnait la sortie de *Compoix et cadastres du Tarn...* et du *répertoire numérique de la sous-série 3 P : cadastre*. Ces trois étapes : publication d'un instrument de recherche d'archivistique pure, celle consécutive d'un catalogue thématique et la réalisation d'une exposition animée d'une volonté pédagogique certaine, matérialisent l'effort des archives pour faire accéder le public au patrimoine local.

La mise en place d'une politique volontariste de délocalisation de certains fonds d'archives économiques particulièrement massifs permettra notamment, en 1992, l'installation à Carmaux, dans le Centre culturel Jean-Baptiste Calvignac (4), des archives des Houillères d'Aquitaine, avec deux assistants qualifiés de conservation employés pour leur traitement.

Un nouveau support d'archives sera également introduit dans le Tarn en 1989 grâce à la création de la phonothèque départementale, à savoir le service des archives sonores.

Un regret : l'ajournement, après projets successifs, de la construction du nouveau dépôt des ADT, indépendant cette fois de tout autre édifice administratif, sur le terrain de l'ancienne verrerie ouvrière d'Albi.

La direction de Jean Le Pottier marque une rupture définitive et décisive avec une conception et une image de l'archiviste et de l'archivistique héritée du XIXe siècle. Non seulement des projets d'envergure sont réalisés dans des temps records, mais aussi l'archiviste ne perçoit plus son travail dans un seul dépôt comme la part essentielle voire unique de sa carrière. L'action du commis de l'Etat dans et pour le département (5), soutenue par celle de ses collaborateurs, est régie selon un programme et des objectifs à atteindre qui, loin de s'accorder l'éternité de la conservation des documents, s'inscrivent dans un temps déterminé et court. Ce type de gestion et de contrôle scientifique des services publics s'apparente aux politiques de contrats quadriennaux qui unissent Etat et collectivités territoriales, contrats dans lesquels les universités et les bibliothèques universitaires sont parties prenantes.

A son départ pour la direction des Archives départementales de l'Hérault à Montpellier le 1er septembre 1993, Jean Le Pottier passe le relais à Madame Annie Charnay, qui est désormais la première directrice des ADT depuis leur création.

C - Organigramme : deux services originaux, les archives sonores et la conservation des antiquités et objets d'art

1) L'organigramme

L'organigramme fonctionnel du service des ADT permet de dégager deux paramètres. D'une part le service public (la présidence de salle de lecture) est effectué de manière tournante par le personnel du dépôt central. D'autre part, la responsabilité pour chaque employé (à trois exceptions près) d'au moins une série d'archives et de son classement.

Par ailleurs ces travaux primordiaux eu égard aux missions fondamentales du service : inventaire, conservation et communication des archives départementales, sont complétés par des activités corollaires également importantes : le service éducatif et les expositions, la bibliothèque et la documentation.

4 Ouvrier, président du syndicat des mineurs, élu maire socialiste de Carmaux en 1892.

5 Sans oublier des missions de parrainage et de formation en Afrique.

Le trait d'union essentiel entre toutes les composantes du travail effectué aux archives est le récolement. Si en bibliothèque ce dernier est souvent accompli à une période déterminée et fixe du calendrier lui conférant un statut plus ou moins rituel, aux archives il constitue un repérage permanent du fait des accroissements organiques des fonds (versements), de la gestion des communications de documents et de leur réintégration après la consultation sur place dans la salle de lecture. Ces obligations ont été facilitées par l'installation en 1991 du logiciel ARKHEIA qui, sous micro-ordinateur MacIntosh, permet la gestion des transactions en salle de lecture (inscription des lecteurs, réservation de documents, production de "fantômes", statistiques) et comporte un module "Récolement" qui permet un contrôle permanent des magasins et apporte une facilité et une sûreté plus grandes dans les communications et la conservation des collections. Le logiciel ARKHEIA, créé par un documentaliste ayant travaillé dans un service d'archives, s'avère à la fois souple et très adapté. Afin d'optimiser le récolement et de pouvoir le faire *in situ*, c'est-à-dire dans les travées mêmes du dépôt au vu des dossiers sur les tablettes, les ADT se sont dotées en juillet 1993 d'un micro-ordinateur portable MacIntosh. Grâce à ce matériel très léger, l'entrée des données pourra se faire directement. Cette solution a été également adoptée à la Bibliothèque nationale pour son récolement général avant le déménagement des collections à la Bibliothèque de France / Bibliothèque nationale de France.

L'informatisation de ces fonctions archivistiques ne peut effacer le problème crucial des ADT, à savoir le manque de place et les mauvaises conditions de conservation des documents. Ainsi le récolement se double-t-il toujours d'une recherche supplémentaire : la quête du mètre linéaire vacant, disponible, à laquelle s'agrègent les hypothèses de déplacements de fonds et de séries à l'intérieur du dépôt. Ces mouvements induisent des changements de localisation et donc un récolement toujours plus rigoureux.

2) Archives sonores (AS) et Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA)

Ces deux services présents aux ADT retiennent particulièrement l'attention non seulement parce qu'ils participent d'une recension et d'un traitement du patrimoine local mais aussi parce que la gestion des documents effectuée de manière originale leur confère un caractère pilote au sein de la région Midi-Pyrénées et même au-delà.

a) La fonoteca : phonothèque départementale

1989 marque la création par le Conseil général du service des archives sonores (AS) nées d'une double volonté. Le désir d'une association locale, "La Talvèra", de voir conserver ses collections enregistrées fut pris en compte par la direction des archives qui vit là la mise en valeur d'un nouveau support.

Au commencement était "La Talvèra", association créée en 1979 à Gaillac pour recueillir mémoire locale, ethnotextes et musique traditionnelle tout en constituant un groupe de musique occitane portant le même nom. "Es sus la talvèra qu'es la libertat", écrit Jean Boudou / Joan Bodon (6). La talvèra est la partie du champ non travaillée (une friche qui métaphoriquement devient une marge) dont le laboureur se sert pour faire tourner ses boeufs. L'association reprend l'image poétique de Bodon, y trouvant une synthèse de sa démarche, de ses buts et de ses revendications régionalistes. Les recettes du groupe musical "La Talvèra" ainsi que la diversification progressive de ses activités (animations diverses) financent en partie la récolte des documents sonores ethnomusicologiques. S'y ajoute une subvention du Conseil général. Après 10 ans de travail sur le terrain, "La Talvèra", dont les premières heures d'enregistrement atteignent le seuil fatidique de conservation, confie ses documents aux ADT qui voient là une opportunité pour la création des AS du Tarn. Le nouveau service s'installe à Cordes de mai 1989 à septembre 1991 dans les locaux du Centre interrégional de musique ancienne et contemporaine (CIMAC), puis déménage provisoirement (septembre 1991 à septembre 1992) dans l'annexe des archives à la verrerie ouvrière d'Albi (VOA). Depuis septembre 1992, la fonotèca est sise au dépôt central des ADT.

Le responsable de ce service a non seulement une formation en archivistique (7), mais aussi une connaissance professionnelle de la musique traditionnelle des pays d'Oc et de la langue occitane, trois atouts majeurs si l'on songe que 90 % des fonds sont en occitan et que les morceaux musicaux sont indexés très finement.

Le travail des AS du Tarn repose sur un principe de copie systématique sur cassette numérique DAT (digital audiotape) de l'original avec retour du document au propriétaire. Si les cassettes DAT, bandes magnétiques, ne comportent pas vraiment d'avantages au plan de la conservation qui est estimée entre dix et quinze ans, la copie et recopie sur cassette numérique permet de lutter efficacement contre la perte d'information et de qualité inhérente à la reproduction analogique.

6 Jean Boudou / Joan Bodon (1921-1975), romancier, conteur et poète du Viaur, frontière entre Rouergue et Albigeois, est l'un des plus grands écrivains occitans du XXe siècle. Son poème "La Talvèra" fait partie du recueil *Sus la mar de las galèras* (Sur la mer des galères). La dernière strophe chante :

Es sus la talvèra qu'es la libertat.
 D'orièira en orièira pòrta la vertat.
 La vida t'espèra de cròs en valat :
 Bolis la misèria quand grana lo blat.
 Es sus la talvèra qu'es la libertat...

Sant Laurent d'Olt, estiu de 1968

C'est sur la talvèra qu'est la liberté.
 D'ornière en ornière elle porte la vérité.
 La vie t'attend de sillon en fossé :
 Bout la misère quand graine le blé.
 C'est sur la talvèra qu'est la liberté.

Saint-Laurent d'Olt, été 1968

7 Licence en ingénierie de la communication et de l'information. Gestion de médiathèque. Option archivistique obtenue à l'Institut Universitaire professionnalisé de l'Université Toulouse 2.

La constitution d'archives sonores nécessite l'emploi d'un matériel acoustique sophistiqué soit, dans le cas des ADT :

- matériel de lecture et d'enregistrement ;
- matériel de traitement du son (égaliseur et compresseur) ;
- matériel de restitution de l'écoute - table de mixage, enceintes et amplificateur.

La technologie du son est relayée par une méthodologie rigoureuse du traitement informatique du contenu des documents, fruit d'un travail coopératif mené au sein de la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), car même si elles sont souhaitées, il n'existe pas encore de normes ni au niveau national ni au niveau international qui s'appliquent au traitement des documents bruts non édités, documents qui constituent les fonds mêmes des AS. Le travail de la FAMDT est donc à cet égard exemplaire.

La FAMDT comprend différentes commissions dont la commission documentation confiée à DASTUM (8), association rennaise ayant la complète maîtrise de ses archives et employant un documentaliste pour les gérer.

La commission réunit ses membres deux à trois fois l'an depuis 1990, à savoir :

- Archives départementales de la Dordogne ;
- Archives départementales du Tarn ;
- Association Pol. Sud / phonothèque du groupement de recherches culture et civilisation méridionales (Aix-en-Provence) ;
- CIMP, Centre international de musica popular (Céret) ;
- DASTUM (Rennes) ;
- Musée d'anthropologie de Corte ;
- ODAC, Office départemental d'action culturelle (Montpellier) ;
- UPCP, Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes, Vendée (fédération d'associations) (Parthenay) ;
- Phonothèque nationale (Paris) ;
- Phonothèque régionale (Narbonne) ;
- CMTRA, Centre de musique traditionnelle Rhône-Alpes.

Depuis 1990, les réflexions ont porté sur les critères de description et d'indexation des documents. Ce travail de conception intellectuelle est sous-tendu par les possibilités du logiciel *TEXTO* (actuellement sous version *WINDOWS*) utilisé par les ADT, DASTUM et l'ODAC.

Une indexation par "item" a été préconisée. Elle repose sur le découpage possible d'une cassette numérique de 120' en 100 unités (la plus petite unité est de 10"). Cette numérotation des plages sonores correspond aux exigences d'indexation de la musique traditionnelle (10" correspond au thème musical d'une berceuse), des documents ethnologiques et historiques. L'indexation consiste en une description à deux niveaux :

- le niveau général permet le signalement global de l'enquête ;
- le niveau détaillé correspond au découpage thématique de l'enquête en items respectant l'individualité des morceaux.

8 DASTUM veut dire "recueillir" en breton.

Cette double description s'applique aux discours, aux enquêtes historiques, à la récolte d'ethnotextes et au traitement des bandes d'ethnomusicologie.

Si l'horizon d'attente de la commission documentation a toujours été et reste le travail en réseau, les banques de données telles SONDOC aux ADT demeurent encore des banques de données locales. Le logiciel TEXTO sous WINDOWS permet le chaînage des différents fichiers générés par la saisie des zones, une interrogation sur plusieurs champs, la constitution de catalogues et d'index performants. Les descripteurs sont pour l'instant constitués de mots libres et devraient, au fur et à mesure du traitement et de l'indexation des fonds (9), permettre l'élaboration d'une liste d'autorité, voire d'un thésaurus. Les prochaines réunions de la FAMDT concentreront leurs efforts sur la conception de tels outils et leur incidence sur les instruments de recherche propres aux archives.

Le travail en coopération animé par la FAMDT, fortement mobilisateur, crée un dynamisme. Les projets de la fédération sont l'édition d'un guide d'analyse et de recommandations pour établir la saisie de bordereaux, ces deux instruments pourront être diffusés auprès d'autres services traitant le même type de documents (archives, associations, médiathèques) pour la fin 1993. La phonothèque nationale a confirmé que les bordereaux FAMDT étaient en accord avec le format d'échange INTERMARC.

Une telle expérience s'inscrit dans la mouvance de l'archivistique contemporaine institutionnalisée en France par la loi sur les Archives du 3 janvier 1979, où l'article 1er définit les archives comme "l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme, leur support matériel...".

Les archives sonores dont l'écoute se fait sur rendez-vous ne sont pas l'objet d'une publicité particulière, car une telle démarche susciterait une demande que les conditions matérielles et humaines, une personne spécialisée et des locaux inadaptés, achoppement au développement du service, ne peuvent satisfaire.

De plus le travail de réflexion qui a présidé à la création du service et préside encore à son évolution est assujéti à l'exploitation matérielle des fonds. Bref, il importe désormais d'indexer et de décrire le plus de documents possible ainsi que d'en envisager les inventaires (10).

Des priorités ont été définies. Elles consistent dans le traitement du fonds le plus important en volume, "La Talvèra", et de celui au taux d'accroissement hebdomadaire le plus fort : Radio Albigés, dont les émissions conservées aux ADT ont lieu cinq jours par semaine.

9 Les ADT ont constitué depuis 1989, 10 fonds cotés selon les prescriptions de la circulaire de DAF AD/7119/1649 du 7 avril 1986 sur la conservation, le classement, la cotation et le catalogage des documents sonores dans les archives départementales et communales. Les 10 fonds sont : "La Talvèra", Radio Albigés, FM info, les versements du Conseil général, les fonds Olive, Fraysse, Cazals, le fonds CIMAC (association dissoute en 1991), le fonds des ADT (composé d'ethnotextes recueillis par le service), un fonds "divers" regroupant entre autres des dépôts de particuliers.

10 La formation aux techniques archivistiques est également une préoccupation de service des ADT. En 1992, une stagiaire des AN de Guinée a passé 3 mois à la fonoteca.

Une conclusion peut être tirée de l'examen de l'activité des AS, à savoir leur vocation première et unique pour le moment à conserver la mémoire locale, élément constitutif de l'identité départementale. La valorisation de ce patrimoine lié à la diffusion et à l'animation n'est pas encore envisagée. Ainsi ne peut-il y avoir de véritable appropriation et de réappropriation par la population de ce patrimoine commun. Cette dimension culturelle et sociale devrait se développer non seulement à la faveur de projets communs réunissant bibliothèques, musées et archives, mais aussi avec la construction à l'horizon 1997 du nouveau dépôt des ADT sur le terrain de l'ancienne VOA, route de Cordes, où l'espace et le matériel consentis aux archives sonores devraient être beaucoup plus adaptés.

b) La conservation des antiquités et objets d'art (CAOA)

Avec cet aspect du patrimoine, la notion de document - support d'une information - et de documentation locale s'étend à celle d'objets mobiliers du Tarn.

La CAO A : une fonction départementale méconnue

Les conservateurs des AOA nommés par arrêté ministériel sont chargés de la constitution des dossiers de protection pour les objets mobiliers. L'objet mobilier témoigne, tout comme l'architecture, de l'histoire individuelle ou collective. Conçu pour être un instrument de la pratique religieuse ou de la vie domestique, il est également au service de l'architecture pour l'embellir et lui conférer une utilisation particulière. Cette notion d'usage fait de l'objet mobilier, situé au confluent entre culturel et culturel, un lien entre la personne et son environnement matériel ou spirituel. Par sa nature même, l'objet mobilier est vulnérable puisque menacé de vol, de dégradation, de déplacement d'un lieu à un autre. L'Etat s'est, dès le XIXe siècle, préoccupé de sa protection (11).

Depuis leur création en 1908, le rôle des conservateurs des AOA s'est progressivement accru. Sous l'autorité des inspecteurs des Monuments historiques, ils sont chargés d'assurer :

- l'inventaire et l'étude des objets ;
- l'animation, sous l'autorité du préfet, de la commission départementale des objets mobiliers et des propositions de classement et d'inscription ;
- la surveillance de la restauration des objets classés et inscrits et la programmation de celle des objets inscrits.

Dans le Tarn, la CAO A a sa base administrative aux AD. Le directeur des Archives est également conservateur des antiquités et objets d'art et sert donc de relais au plan départemental à l'inspecteur des monuments historiques.

Les actions menées par la CAO A du Tarn s'inscrivent dans une double perspective :

- la constitution des dossiers d'inscription pour les objets appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux associations culturelles ;
- les travaux d'inventaire.

11 La loi du 30 mars 1887. Les objets mobiliers protégés sont fichés auprès des services régionaux de police judiciaire.

De l'inventaire tarnais à Palissy

Les travaux de l'inventaire tarnais des AOA sont effectués selon deux directions complémentaires.

□ Un premier axe de recherche se dégage à travers une politique annuelle d'étude d'un ou deux cantons avec visite systématique de toutes les églises en vue d'un pré-inventaire de tous les objets avec prise de renseignements (mesures, clichés photos, cotations...). Ce travail est accompli dans un objectif éditorial et de mise en valeur par une exposition annuelle d'objets (12). Ainsi les objets sacrés des cantons de Carmaux-Monestiés (1989-1990), de Montredon-Labessonnié et Réalmont (1990-1991), de Lavaur (1991-1992), et de Lisle-sur-Tarn et Salvagnac (1992-1993) ont-ils été inventoriés, étudiés et, pour certains d'entre eux, exposés. Les catalogues afférents sont bipartis. A la notice historique sur la commune et l'importance de son patrimoine religieux se juxtaposent les notices des objets proprement dits.

Un travail de recensement / inventaire thématique a été également réalisé par la CAO du Tarn en 1991-1992 et a fait l'objet d'un contrat d'étude avec le soutien méthodologique du Service régional de l'Inventaire et le soutien financier de la Conservation régionale des Monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées. Il s'agit de l'inventaire des retables et des tabernacles des XVII^e et XVIII^e siècles des églises du département. Le but de ces opérations thématiques ou cantonales est une meilleure connaissance du patrimoine pour mieux le protéger à la fois matériellement (participer à une politique active de restauration) et juridiquement (réactualisation des inscriptions et classements des objets au vu des descriptions et de la documentation réunie les concernant). A noter que ce type d'inventaire thématique qui propose la découverte des retables à travers sept itinéraires est tout-à-fait original dans Midi-Pyrénées.

□ Le deuxième axe de recherche suivi par la CAO du Tarn est un travail d'inventaire fondamental mené en étroite collaboration et sous l'autorité et la compétence méthodologique des Services de l'Inventaire régional. Il s'agit du chargement de la base nationale de données documentaires PALISSY. La Direction du patrimoine a manifesté et concrétisé en 1992 son intention d'élargir les deux banques de données de l'Inventaire sur l'architecture et le mobilier, baptisées respectivement MERIMEE et PALISSY, aux immeubles et aux objets classés. Si l'ensemble des objets classés de Midi-Pyrénées a été versé dans la base PALISSY, les notices réalisées à partir des arrêtés de classement sont imparfaites et doivent être vérifiées pour être validées. La validation s'accompagne d'un récolement des photographies existantes qui sont mentionnées dans chaque notice. Le pointage de la documentation photographique complétée si nécessaire inclut la recherche du négatif qui permettra éventuellement de reproduire la photographie. Le but de l'opération, corollaire de l'ouverture des frontières en 1993, est donc de compléter la documentation sur les objets classés (textes et illustrations) et de la rendre accessible à chacun des niveaux : départemental, régional et national en construisant une banque de données en vue de la connaissance scientifique des oeuvres du patrimoine français et de leur protection.

12 L'édition du catalogue, comme le montage de l'exposition, sont menés en collaboration avec la Conservation départementale des musées du Tarn, sous le label de l'association Archives & Patrimoine.

Ainsi la CAO A du Tarn participe-t-elle à un projet national. Matériellement ce travail s'effectue grâce à une organisation réseau du système informatique et aux outils MICRODOCUM / TEXTO / DOCUM / MISTRAL mis en place par le DOSI, c'est-à-dire le Département de l'organisation et des systèmes d'information du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

L'architecture de ce réseau se fonde d'abord sur une saisie décentralisée des informations, la constitution d'une base locale "microdocum", ensuite sur une application DOCUM qui sert d'interface entre le système de gestion de base de données (SGBD) / base documentaire MISTRAL et les utilisateurs, gestionnaires des bases chercheurs, enfin sur le chargement de données formatées par DOCUM dans MISTRAL et ses différentes bases dont PALISSY. Cette architecture est possible au niveau décentralisé grâce à un équipement PC / DOS 5 ; le logiciel de gestion des documents est TEXTO sous habillage MICRODOCUM. La liaison avec le site central, la connexion réseau se fait grâce à une carte de communication et l'utilisation du réseau TRANSPAC.

Les objectifs de cette architecture informatique qui permet le traitement interactif (contrôles), différé (chargement) et mode terminal (gestion des documents sous MICRODOCUM), correspondent, dans le cadre de la réorganisation des services chargés du Patrimoine, à un rapprochement des démarches de connaissance et de protection et à la volonté d'assurer la cohérence des systèmes documentaires informatiques des Services des Monuments historiques et de ceux de l'Inventaire afin de disposer d'un système documentaire unique sur l'ensemble du patrimoine objet mobilier ou immeuble par destination qu'il soit classé monument historique ou simplement inventorié.

Ce fichier unique pourrait servir de base de références pour :

- l'évaluation et la politique de protection ;
- l'identification des objets ne devant pas circuler librement ;
- l'accès des différents intervenants (CAOA, Monuments historiques, chercheurs de l'Inventaire...) à la documentation réunie par l'ensemble des services si possible par Minitel avec accès protégé par mot de passe ;
- la réponse facile et rapide aux demandes des collectivités locales, des musées, des administrations.

La CAO A du Tarn est un des partenaires de cette opération documentaire nationale qui vit s'effectuer en 1991 une première phase de corrections transversales et dès le second semestre 1992, une deuxième phase de corrections et de compléments. Le Tarn est l'un des rares départements pilotes habilités à valider les données.

Les deux services AS et CAO A du Tarn, recueils d'informations locales et départementales, sont exemplaires. Ils participent à la modernisation du service d'archives avec le traitement d'un nouveau support archivistique et l'élaboration d'un outil national documentaire et informatique avec des données issues du patrimoine local. En cela, ils s'inscrivent tous deux dans l'évolution historique du traitement de l'information.



illo es la

situation

tarnaise

II - La situation tarnaise : à la bibliothèque des Archives et dans les bibliothèques de lecture publique

A - La bibliothèque des Archives

1) Evolution

L'approche institutionnelle et historique a permis d'appréhender la réalité d'un service d'Archives. Cette réalité serait à la fois incomplète et faussée s'il ne s'ajoutait au dépôt d'archives proprement dit, *sa* bibliothèque.

L'adjectif possessif s'avère ici essentiel car la bibliothèque de chaque dépôt d'archives constitue en fait un cas particulier. Aucun dénominateur commun entre la bibliothèque des Archives nationales et celle des dépôts provinciaux, elle-même constituée différemment selon la proximité d'une grande bibliothèque universitaire ou de son éloignement.

Quelles que puissent être leurs disparités, les bibliothèques d'Archives sont d'une grande utilité pour la recherche. Si les textes régissant les Archives sont nouveaux, la réglementation qui définit en France la constitution et la gestion des bibliothèques est quant à elle beaucoup plus laconique. Ainsi est-il rarement question des bibliothèques non seulement dans la réglementation mais aussi dans la littérature archivistique des revues professionnelles. Ni la table générale de la *Gazette des Archives* (1933-1984), ni le recueil des lois et règlements relatifs aux archives (1958-1988) ne s'y intéressent.

Pourtant les bibliothèques des dépôts d'archives se sont constituées à partir du XIX^e siècle. Elles regroupaient dès 1837 les "bibliothèques administratives" instaurées à l'usage des employés de préfecture et de sous-préfecture et étaient financées conjointement par l'Etat et le département. Leurs catalogues, qui devaient être envoyés au Ministère de l'Intérieur, étaient rédigés selon un cadre en quatre parties : documents législatifs, publications officielles, jurisprudences, sciences et arts.

Dans le Tarn, la bibliothèque administrative est confiée à l'archiviste départemental dès 1847. C'est Emile Jolibois, nommé conservateur de la bibliothèque administrative dès 1861, qui travaillera à l'agrandir et à lui donner une section historique après avoir procédé aux tâches de récolement, d'inventaire et d'estampillage.

En 1862, il rédige le catalogue en ajoutant une cinquième section : "Publications relatives à l'ancienne province du Languedoc et au département du Tarn". En plus des ouvrages sur le département, Jolibois acquiert bientôt des ouvrages écrits par des Tarnais et, quand il en trouve, des livres anciens imprimés dans le Tarn. La littérature méridionale est également objet de son souci d'accroissement des collections.

La bibliothèque devient alors "bibliothèque historique albigeoise", soit l'annexe indispensable des Archives. Son catalogue est publié dans l'*Annuaire du Tarn* en 1876. L'acte de naissance du fonds local de la bibliothèque des Archives est par là même rédigé.

Au début du XXe siècle, un tri (1) s'opèrera dans la bibliothèque administrative, ainsi qu'une vente des ouvrages périmés ou rendus inutiles par de nouvelles publications. Le déménagement des ADT de la Préfecture et leur installation dans l'actuel bâtiment en 1949 va permettre la mise en place de deux structures :

- la bibliothèque des Archives dans les locaux des ADT ;
- la création, à la Préfecture, d'un centre de documentation contemporaine dont les crédits seront gérés par les Archives jusqu'en 1987. Depuis lors service indépendant des ADT, sa direction a été confiée au secrétariat général de la Préfecture, avec un financement partagé entre cette dernière et le Conseil général.

2) Organisation de la bibliothèque des ADT

Au plan organisationnel, deux pôles peuvent être dégagés. Il s'agit d'une part des ouvrages (volumes et brochures), et d'autre part de la collection de périodiques. Correspondant à cette structure bipartite, l'affectation à chacune d'elle d'une personne pour s'occuper de la gestion des fonds constitués et de leur développement.

□ Depuis 1984, une assistante qualifiée de conservation (2) s'occupe du fonds livres de la bibliothèque des Archives, et ce en alternance avec son travail sur les archives communales (classement, participation active aux missions d'inspection avec déplacements dans le tissu communal tarnais). Employée à temps partiel (80 %), elle effectue également une semaine de service public (présidence de salle de lecture) toutes les seize semaines

1 On ne parlait pas encore de "désherbage".
2 Personnel catégorie B de la fonction publique territoriale, filière culturelle.

□ Un adjoint administratif (3) partage son travail à temps complet entre la présidence de salle (une semaine sur deux pendant les plages horaires d'ouverture des ADT, 9h - 12h, 13h - 17h30) et la gestion de la collection de périodiques. Cet agent en poste aux ADT depuis plus de 25 ans travaille sur ce support d'information depuis 1983.

a) Les livres et brochures

Constitué depuis le XIXe siècle, ce fonds se compose de 20.000 documents environ en accès indirect (c'est-à-dire classés dans un magasin du dépôt) et consultables sur place uniquement. La bibliothèque des ADT est une petite bibliothèque d'études.

En moyenne depuis 5 ans, 4 à 500 documents entrent annuellement à la bibliothèque. Un tiers de ces accroissements se compose d'acquisitions, les deux tiers restants sont des dons et des échanges (4).

Depuis 1991, la direction des ADT a obtenu du Conseil général que les acquisitions de livres soient incluses dans la partie investissement du budget des ADT et soient comptabilisées au chapitre 903-62 article 2142 libellé : "Mobilier et matériel scolaires ou culturels". Cette ligne budgétaire recouvre les acquisitions d'archives et celles de livres. Les avantages d'une telle organisation comptable résident dans la possibilité de report d'une année sur l'autre des sommes non utilisées d'une part, et d'autre part dans la priorité toujours accordée à une acquisition d'archives sur un achat de livre. Ces deux facteurs permettent une plus grande liberté d'action du responsable des Archives départementales.

La chaîne documentaire n'est pas informatisée aux ADT. On y trouve donc toute la panoplie des outils manuels présents en bibliothèque : registre entrées-inventaire, fichiers.

b) La cotation des documents

Un numéro entrée inventaire est attribué à tout document. Inscrit au registre, il n'est pas utilisé comme cote. La cotation des livres se fait à partir d'un plan de classement. Elle est construite autour de lettres suivies d'un numéro d'ordre. Cette utilisation arbitraire de lettres et d'une suite numérique reproduit le principe de cotation par série si chère aux fonds d'archives.

Le cadre de classement est structuré à la fois selon le contenu des livres et la discipline à laquelle il peut être rattaché, le type de document, le format. Deux grandes classes ont été

3 Personnel catégorie C du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

4 La stratégie d'acquisitions des documents est avant tout pragmatique : dépouillement de catalogue de nouveautés (documentation française ; comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS ; CNRS), souscriptions ; bouche à oreille ; fréquentation des librairies, des mairies, des syndicats d'initiative ; dépouillement de la presse locale pour les ouvrages locaux. Les fins d'années sont parfois consacrées aux achats chez Privat et/ou autres librairies toulousaines. Par ailleurs, les ADT reçoivent également des "versements réguliers" (annuels ou biannuels) de la production de deux imprimeurs albigeois : Atelier graphique Saint-Jean et l'imprimerie coopérative du Sud-Ouest, auxquels s'ajoutent les publications de l'imprimerie du Conseil général.

déterminées : le fonds local et le fonds général. Créées par des archivistes, les bibliothèques reproduisent une logique qui ne suit pas l'évolution des principes bibliothéconomiques (5).

❑ Le fonds local est coté :

- C : pour les ouvrages sur le Tarn ou écrits par des Tarnais, ou publiés dans le Tarn, jusqu'à un format ne dépassant pas 30 cm
- CC : quand les documents obéissant à ces critères dépassent 30 cm

A ces deux "séries" s'ajoute celle intitulée MS

- MS (6) : regroupe les dactylogrammes, les mémoires de maîtrise, de D.E.A., les thèses concernant un sujet tarnais. Ainsi est conservée toute une production non éditée dans des boîtes à brochures.

❑ Le fonds général présente 5 cotes principales

- α : où sont rassemblés les dictionnaires généraux et/ou spécialisés, les bibliographies, les annuaires, les chronologies, les nobiliaires et armoriaux, des encyclopédies générales, des almanachs. Les 4/5e de ces publications datent du XIXe siècle. Une dominante, dont on ne peut s'étonner dans un service d'Archives, colore ces ouvrages de référence : l'histoire.

Cette série est constituée de la matière même d'une salle de références dont les éléments historiques complètent les usuels de la salle de lecture cotés avec la lettre U.

- A : est consacré à la production éditoriale régionale, nationale et internationale jusqu'à 30 cm.

- AA : concerne le même type d'ouvrages, mais dont le format est supérieur. Cette série représente la part la plus importante des accroissements de la bibliothèque. Jusqu'en 1985, elle était segmentée en 11 subdivisions qui la fragmentaient en autant de domaines, qu'il s'agisse du Languedoc ou d'histoire, d'art et d'archéologie. Ces "sous-séries" ont été arrêtées dans la refonte des cotes précédemment attribuées. En conséquence, le contenu des livres a été analysé. C'est à partir de cette simplification des cotes que l'indexation matières a commencé à évoluer et à progressivement s'affiner.

- 8° AD et 4° AD : sont des séries consacrées aux publications des ou sur les Archives jusqu'à 30 cm (8° AD) et au-delà (4° AD). Ces deux séries sont très importantes dans le fonds de la bibliothèque des Archives dans la mesure où elles regroupent les instruments de recherche (inventaires, répertoires numériques ou thématiques, catalogues d'expositions...) publiés par les autres dépôts, qu'il s'agisse des Archives nationales, départementales ou communales.

5 Une exception : la bibliothèque des services d'Archives de l'Hérault, connectée, alimentée / alimentant le réseau SIBIL. Montpellier a beaucoup misé sur ce réservoir bibliographique.

6 "MS" est l'abréviation utilisée pour "manuscrit". Par elle est désignée la production intellectuelle des étudiants et des chercheurs. Dans le langage courant, le terme de "manuscrit" a été remplacé par celui de "tapuscrit".

La production de la DAF y figure également. Les publications des séries cotées 4° AD et 8° AD sont des dons dans 90 % des cas. Elles constituent une "monnaie d'échange" entre les multiples dépôts d'archives.

- D : sert à coter les ouvrages d'art, d'archéologie, d'art sacré, de sculpture, peinture... dont la plupart sont une aide aux travaux d'inventaire du service de la Conservation des antiquités et objets d'art (7). Ils doivent être considérés comme des sources documentaires, des ouvrages de références. Les recherches bibliographiques s'effectuent également à l'aide d'une des séries arrêtées en 1985, cotée AB : archéologie préhistorique, antique, médiévale, moderne ; histoire de l'art.

- U : est la cote réservée aux usuels de la salle de lecture qui propose aux usagers des dictionnaires biographiques et généalogiques, des dictionnaires d'histoire, des monographies historiques de référence, des dictionnaires de langue (latin, occitan) essentiels pour l'étude des documents d'archives anciennes et de fonds méridionaux.

- UC : est la cotation réservée à toute une série de monographies communales. A cette cote générique sont ajoutées les trois premières lettres du nom de la commune étudiée, ce qui permet un sous-classement alphabétique. Ces monographies sont très consultées par les généalogistes en quête de renseignements concernant les lieux de vie de leurs ancêtres.

Les recherches locales sont complétées et approfondies par la consultation en libre accès de publications en série et de revues locales ayant commencé à paraître dès les XVIIIe et XIXe siècles. Il en est ainsi de l'*Albia Christiana*, de l'*Almanach du Tarn libre*, de l'*Annuaire du Tarn*, du *Bulletin de la Société des Sciences, arts et belles-lettres du Tarn*, de la *Revue du Tarn*.

Ces différents usuels sont rangés sur des étagères tandis qu'une sélection de nouvelles acquisitions du fonds général, du fonds local, ainsi qu'une partie des abonnements aux périodiques (8) sont exposés à plat sur des présentoirs.

La perspective de la construction d'un nouveau dépôt d'archives permettra de repenser la politique des usuels et de mettre à la disposition des usagers une salle de référence plus complète, organisée selon des principes chronologiques et/ou thématiques pour les usuels d'histoire médiévale, moderne, contemporaine... Le complément de cette salle pourra s'effectuer non seulement par un libre accès pour des ouvrages de références provenant de la série α , mais aussi par des sélections de monographies historiques de la série A. Un travail de repérage de ces documents devrait s'effectuer à partir du fichier topographique par cotes à l'usage exclusif du personnel, de l'exploration en magasin des séries concernées et du travail autour du catalogue manuel auteurs-matières.

7 Ce travail est confié depuis 1987 à une secrétaire de documentation du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

8 Seuls sont exposés les derniers numéros reçus.

c) *Le catalogue auteurs-matières*

L'accès au document pour les usagers des ADT se fait soit par l'intermédiaire des instruments de recherche archivistiques (inventaires, répertoires publiés et dactylographiés des ADT regroupés auprès de la présidence de salle pour une orientation rapide et efficace des lecteurs), soit par l'intermédiaire du fichier auteurs-matières.

Pour l'usager des Archives, il n'est ni visible ni repérable immédiatement en entrant dans la salle de lecture. Il est en effet installé le long du mur d'un couloir assez large où l'on accède après passage devant la présidence de salle, couloir où se situe l'unique table de consultation des microformes, espace transitoire entre la salle de lecture et le dépôt d'archives proprement dit. C'est par ce couloir que sont acheminés les documents d'archives aux lecteurs. On comprend aisément qu'il s'agit là d'un lieu de passage et de circulation. De ce fait, la consultation des microformes comme celle des fichiers auteurs-matières est fortement entravée. Tous ces choix forcés ont été dictés par le manque de place en salle de lecture, le recours possible au président de salle et à son rôle d'orientation et à une connaissance des pratiques de consultation du public des Archives pour lequel une recherche s'inscrit le plus souvent dans la durée. Les différentes séances de travail (9) participent d'un rituel qui permet l'appropriation progressive des lieux, des instruments de recherche, des documents eux-mêmes. Cet inconfort de lecture et de consultation pour l'usager comme pour le personnel est un indicateur du manque général de place aux Archives et de l'inadaptation actuelle des lieux à leurs missions.

□ La constitution du fichier

Il est nécessaire de préciser que le catalogue de la bibliothèque des Archives s'est développé de manière empirique et ce depuis le XIXe siècle. Le classement primitif devait correspondre à la conception méthodique des recherches bibliographiques du siècle dernier.

C'est en 1949 que le principe d'un fichier regroupant des renseignements sur l'ensemble des documents de la bibliothèque est adopté. Auparavant seul le fonds local était traité (catalogue auteurs principalement). Dès lors le fichier se constitue. Les éléments de la description catalographique ainsi que les "sujets" ou "matières" attribuées au contenu des livres sont déterminés sans la rigueur que représente la référence, même lointaine, aux normes de catalogage et d'indexation. Un classement dictionnaire approximatif (insertion dans une même séquence alphabétique des fiches auteurs et matières) est préconisé. Peut-être correspond-il à la tournure d'esprit curieuse et proche du "butinage" de l'amateur d'archives ?...

1988-1989 marque une première étape de réflexion pour l'amélioration du fichier avec l'achat par les ADT d'outils méthodologiques. A partir de cette date, les ouvrages sont catalogués et indexés avec les deux "must" de la lecture publique :

- *Le catalogage : méthode et pratiques*, par Isabelle Dussert-Carbone et Marie-Renée Cazabon ;
- *Choix des vedettes matières à l'intention des bibliothèques*, par Martine Blanc-Montmayeur et Françoise Danset.

9 Aux Archives, les journées de consultation sont divisées en séances de travail (matin, après-midi).

Ni le catalogage rétrospectif ni la révision des premières indexations ne sont envisagés.

En 1993, la situation du fichier demande une nouvelle analyse :

. Les problèmes essentiels, révélés au fur et à mesure d'une insertion des fiches de plus en plus difficile à mener à bien, s'articulent autour de l'harmonisation des vedettes et sous-vedettes auteurs, auteurs secondaires et matières. Les interférences, les contradictions entre les indexations deviennent dans certains cas ingérables. Des reclassements occasionnels de parties du catalogue n'ont pas abouti à en faire un instrument de recherche cohérent.

. Les entrées titres ne sont pas systématiques dans les cas délicats générés par les vedettes collectivités auteurs, expositions, titres de forme, titres uniformes, colloques et congrès. Des hypothèses d'amélioration manuelles (reprise totale du fonds) ainsi que l'acquisition d'un logiciel de bibliothèque avec passage au support informatique sont écartées (manque de personnel spécialisé, manque de place, obstacle financier), l'investissement ne correspondant ni à la demande ni aux pratiques de consultation des usagers les plus nombreux : les généalogistes). Pourtant le désir de proposer un meilleur service demeure.

. Des contacts transrégionaux (Université de Bordeaux-Talence) permettent l'émergence d'une idée d'informatisation partielle avec le logiciel GESSICAT. Ce logiciel : GESTION simplifiée des CATALOGUES, a été développé autour du pôle SIBIL de la Bibliothèque universitaire de Bordeaux pour la saisie informatique et très guidée des fonds des bibliothèques d'Unité de formation et de recherche (UFR) et de la lecture des bases bibliographiques ainsi harmonisées sur la base de consultation locale du campus : GRACE, où est également consultable l'OPAC (10) de la bibliothèque universitaire.

GESSICAT a l'avantage de ne pas être cher (4000 F), de conserver des sorties fiches auteurs (principaux et secondaires), collectivités auteurs, titres, pour les nostalgiques du support papier, et de permettre la création de listes (sorties écran ou imprimante) paramétrables. La présentation de ces listes est très sensiblement améliorée grâce à un travail de mise en page effectué à l'aide du logiciel WORD sous WINDOWS en particulier.

. L'achat de GESSICAT est décidé. De même que l'ouverture d'un nouveau catalogue "livres" construit cette fois sur les bases plus saines induites par la référence aux normes. Au plan catalographique, GESSICAT est une nette amélioration. Le catalogage effectué selon la norme simplifiée Z44073 est guidé. Les grilles / écrans de saisie, de lecture aisée, sont conviviaux. Les cas particuliers du catalogage sont des congrès, colloques, catalogues d'exposition, tirés à part de périodiques, mémoires de maîtrise, de D.E.A., thèses, sont envisagés dès le début de la saisie. Une touche de fonction permet une sélection des écrans à venir selon le type de document. Il s'agit dans la plupart des cas de générer automatiquement la zone de notes correspondantes ou d'orienter la lecture des pages de titre selon la logique collectivités-auteurs.

10 OPAC : On line public access catalog, en français CIEL, catalogue informatisé d'une bibliothèque tel qu'il se présente aux usagers.

Des fichiers d'autorité sont créés à partir des renvois auteurs et matières. Le souci de rigueur doit se concentrer sur leur constitution.

L'acquisition de GESSICAT, outil automatique d'un catalogage simplifié, ne s'accompagne ni de l'achat des microformes des vedettes autorités auteurs de la Bibliothèque nationale, ni du passage à un thésaurus ou à une liste d'autorités matières constituée type RAMEAU.

Il importe de se référer aux normes existantes acquises, pour l'arrivée du logiciel, et de créer des vedettes matières cohérentes en respectant l'ordre vedettes et sous vedettes prescrit par la norme Z44070 d'août 1986 sur l'indexation analytique par matière. Il convient de se conformer aux principes d'écriture et de syntaxe de descripteurs (forme, structure, ponctuation de la vedette matières). Informatisation "légère", GESSICAT, en automatisant le catalogage selon des grilles de saisie préétablies, le simplifie en le rendant plus rigoureux.

L'ouverture d'un nouveau fichier demeure problématique. Les usagers vont se retrouver face à deux entités documentaires. A terme, long terme, le catalogage rétrospectif est envisagé, mais son calendrier et le charge de travail qu'il implique n'ont pas encore été évalués.

Le recours à GESSICAT n'est pas une solution tout à fait satisfaisante même si ce choix informatique participe d'une amélioration du service.

La liste des descripteurs peut s'avérer devenir un outil de réflexion pour la cohérence et l'opportunité de l'indexation comme de la création des vedettes-matières. Elle peut également servir de modèle pour l'insertion rationnelle des fiches. Dès la première grille de catalogage, une possibilité supplémentaire est offerte. Elle permet de générer des listes par domaine différentes des listes descripteurs. Chaque document, dès son entrée dans la base bibliographique, est synthétisé, réduit en somme, en deux termes génériques. Ainsi tous les livres du fonds local peuvent-ils être listés sous "Tarn" auquel peut être adjoint un autre critère général de tri (11).

Mais rappelons qu'on ne peut demander à GESSICAT d'être ce qu'il n'est pas : un logiciel documentaire. Aucune interrogation par opérateur logique ou par mot du titre n'est possible. Seules des listes alphabétiques et chronologiques peuvent être émises. La recherche documentaire pour l'utilisateur des ADT se fait toujours à l'aide du catalogue manuel sur fiches.

L'arrivée de GESSICAT aux ADT suscite une réflexion plus générale. Logiciel supplémentaire, il entre dans la collection déjà protéiforme des ADT : TEXTO, ARKHEIA, traitement de texte. L'avenir informatique des archives ne doit pas se poser en termes d'accumulation. Ne devrait-on pas dès maintenant s'interroger sur les possibilités de mise en réseau de ces matériels et logiciels hétérogènes et ce dans l'enceinte même des Archives. Cette analyse devra tenir compte des problèmes de compatibilité, de cohérence, d'homogénéisation - possibles et/ou souhaitées - des traitements informatiques des différents documents présents aux Archives. Dans la perspective d'une nouvelle construction, cette stratégie ne s'impose-t-elle pas ?

De plus, le choix de GESSICAT pourrait très bien être remis en question dans le futur. L'avenir pourrait être éclairé par la création et l'évolution des catalogues informatisés albigeois (lecture publique et bibliothèque universitaire sur le tout récent campus Lapérouse, fruit d'une délocalisation des universités de Toulouse à Albi). Des passerelles entre ces catalogues seront peut-être envisagées par les concepteurs et les financeurs de ces bases bibliographiques. Dans cette perspective, le format d'échange des notices (12) (importation-exportation sur une base de consultation locale de type GRACE) sera-t-il adapté ?

11 Le fonds tarnais peut également dans GESSICAT / GESSUTIL faire l'objet d'une des 9 bases que comprend le logiciel.

12 Le logiciel lui-même le dénomme comme "pseudo MARC".

L'information bibliographique transmise aux lecteurs des ADT ne relève pas uniquement du dépouillement du catalogue dictionnaire auteurs-titres-matières. Depuis 1988, une liste semestrielle des acquisitions de la bibliothèque est diffusée. Mise en page avec un logiciel de traitement de texte, elle constitue un outil de liaison entre les usagers et le fonds de la bibliothèque, entre les Archives et d'autres centres de ressources documentaires.

Elle se présente sous forme organisée en grandes rubriques : publications des Archives ou sur les Archives, fonds général, fonds régional, Tarn. Sont adjointes la liste des usuels de la salle de lecture ainsi que celle des instruments de recherche, publiés ou non, disponibles aux ADT.

La diffusion de cette liste se fait non seulement vers les services d'archives des autres départements de la région ou des départements limitrophes du Tarn : Aude et Hérault, mais aussi en direction des bibliothèques tarnaises : Bibliothèque départementale de prêt, bibliothèques municipales d'Albi, Castres, Mazamet, Gaillac, Graulhet, Carmaux, Lacaune, Rabastens. Centre départemental de documentation pédagogique, Centres de documentation des trois lycées d'Albi, DRAC Midi-Pyrénées et centre universitaire Lapérouse sont également destinataires.

Cette initiative de diffusion d'une liste d'acquisitions, d'usuels et d'instruments de recherche est une opération transversale qui vise Archives, Bibliothèques et Centres de documentation quelle que soit leur tutelle administrative.

d) Les périodiques de la bibliothèque des Archives

Les ADT sont avant tout un centre de conservation des périodiques vivants et morts, locaux, nationaux et internationaux reçus par abonnements, dons ou versements. Pour les périodiques en cours, un tableau quinquennal des accroissements propose les résultats suivants :

mode d'accroissement	année	1988	1989	1990	1991	1992
abonnements		93	96	98	99	104
dons, dépôts, versements		261	278	281	291	323
total		354	368	379	390	427

Un constat, au-delà du fait que l'augmentation des périodiques en cours aux ADT constante double entre 1991 et 1992, s'impose :

□ Les abonnements représentent un quart des collections constituées. Dans une bibliothèque de moyenne importance, ce rapport est inversé. L'analyse de cette donnée quantitative ne peut être faite que par référence à des principes d'archivistique ou à des textes législatifs régissant le dépôt des périodiques.

D'une part le fonds de périodiques peut s'accroître par *versements* traditionnels d'archives, soit de collections plus ou moins complètes de périodiques locaux, régionaux ou nationaux. Ces versements peuvent provenir des services de documentation du département, d'organismes para-publics (chambre de commerce, des métiers, d'agriculture...) qui, depuis une dizaine d'années se défont en faveur des services d'archives de parties de collections dont ils n'ont plus l'usage.

D'autre part, au dépôt légal régi par les lois de 1943 et 1992 s'agrège le dépôt administratif.

- *dépôt légal imprimeur et éditeur* concernent Bibliothèque nationale et bibliothèque de région pour la province. A cela s'ajoute pour les périodiques le dépôt d'un exemplaire à la préfecture depuis le décret du 16 janvier 1962. Auparavant, ce dépôt se faisait au Ministère de l'Intérieur. Il consiste en la déclaration annuelle des directeurs de publication du tirage du périodique à laquelle s'ajoute le dépôt d'un numéro de l'année.

- le *dépôt administratif* doit être fait par le directeur de la publication périodique. Par loi du 31 décembre 1945, un dépôt de 10 exemplaires pour les quotidiens, de 6 pour les hebdomadaires et de 4 pour les autres types de périodiques, doit être fait au Ministère de l'Intérieur pour Paris, à la préfecture, sous-préfecture ou mairie pour la province.

La position administrative des Archives départementales leur a permis de constituer des collections de périodiques locaux à partir de ces données juridiques. Si à une époque (déconcentration oblige) l'argument administratif était invoqué, de plus en plus, du fait de la décentralisation et de la position actuelle des Archives, des politiques incitatives de dépôt sont favorisées.

Ainsi s'explique la très forte proportion des dons, dépôts (13) et versements des périodiques aux ADT.

Si les abonnements sont à 90 % souscrits pour des revues nationales (19.969 F de dépenses annuelles en 1992 (14)) avec une dominante : administration, histoire, généalogie, archéologie et archives ; les dons, dépôts et versements concernent les revues locales. Ces dernières regroupent les bulletins municipaux, des sociétés savantes, d'associations, d'organismes para-publics, les publications des services extérieurs de l'Etat dans le département, les journaux d'écoles... Ensemble composite constitué au fil des décennies, les périodiques locaux retracent la vie intellectuelle, commerciale, industrielle, artistique, scientifique du département.

Un bulletinage approximatif s'effectue manuellement par cochage et inscription dans trois classeurs de feuilles manuscrites rangées dans l'ordre alphabétique des titres ou des communes pour les bulletins municipaux. La cote PER suivie d'un numéro d'ordre leur est affectée.

Il n'existe ni calendrier des relances (pour les numéros manquants) ni calendrier des récolements avec vérification de l'état des collections. Ces opérations se font au fur et à mesure des arrivées. Elles ne sont pas systématiques. Les tables et les index ne sont pas repérés dans les revues.

Un fichier des périodiques classés dans l'ordre alphabétique des titres fait suite au catalogue de la bibliothèque. Il présente de nombreuses lacunes. Le fichier des cotes renferme des fiches manuscrites.

13 Exemple : les périodiques déposés par la Fédération des Sociétés intellectuelles du tarn (F.S.I.T.) éditrice de la *Revue du Tarn*.

14 Les périodiques sont, à la différence des acquisitions de livres, une ligne du budget fonctionnement : chapitre 945-26, art. 663, libellé "Documentation générale".

Aucune liste des périodiques et des abonnements n'est proposée aux lecteurs. Depuis 1949, les principaux journaux tarnais sont régulièrement découpés pour alimenter les dossiers documentaires. Jusqu'en 1985, la vie internationale, nationale et locale étaient suivies. Depuis lors, seule l'actualité tarnaise reste l'objet d'une attention particulière. Celle-ci s'opère sur la presse quotidienne, hebdomadaire ou bimensuelle régionale et départementale : *La Dépêche du Midi*, *Le Tarn libre*, *Le Républicain du Tarn*, *Le Paysan tarnais*, *La Croix du Midi*, *La Semaine* et *Tarn infos*.

Trois inventaires des dossiers documentaires constitués depuis 1949 ont été rédigés (15) :

- . 1 DOC 1-98 : actualité internationale, 1949-1985 ;
- . 2 DOC 1-140 : actualité nationale (par thèmes), 1949-1985 ;
- . 3 DOC : actualité tarnaise
 - 3 DOC 1-93 : dossiers par communes, 1949-1985
 - 3 DOC 94-239 : dossiers thématiques, 1949-1985
 - 3 DOC 240-... : dossiers communaux et thématiques en série continue depuis 1986

Ces répertoires numériques avec brèves descriptions de contenu sont proposés aux usagers de la salle de lecture. Ils font partie des multiples instruments de recherches dactylographiés des séries d'archives classées ou en cours de classement.

Le découpage des articles et l'inventaire 3 DOC 240 - en cours est la seule activité de dépouillement de périodiques aux ADT.

Un travail rétrospectif d'identification, de cotation, de récolement avec état des collections a été entrepris sous l'impulsion de la Bibliothèque nationale entre 1986 et 1989. Il s'agit du travail préparatoire à la publication de la B.I.P.F.I.G. (16) du Tarn à laquelle ont également collaboré des bibliothèques municipales du département, dont celles d'Albi et de Castres. Une liste alphabétique des périodiques recensés incluant des notices de présentation de l'histoire bibliographique des journaux est un des instruments de recherche de la salle de lecture.

3) *Quelques suggestions pour la bibliothèque des Archives*

La mise à plat des activités de la bibliothèque des Archives permet d'émettre des propositions quant au développement de ses activités.

a) *"Plan pour les périodiques"*

Une politique documentaire des périodiques s'avère nécessaire, voire urgente. Des priorités peuvent être définies. Elles concernent selon nous :

- L'adoption d'un système de bulletinage éprouvé et performant de type Cardex

15 Un agent qualifié du patrimoine appartenant à la fonction publique territoriale est chargé du travail matériel de dépouillement ainsi que de l'élaboration des répertoires numériques.

16 La B.I.P.F.I.G., bibliographie de la presse française politique et d'information générale, recense la presse politique et d'information générale publiée dans les départements des origines à 1944. C'est à la fois un outil essentiel d'identification et de localisation. Le fascicule "Tarn" devrait être publié en 1994.

- L'élaboration du catalogue du fonds "PER" avec entrées titres, sous-titres, collectivités éditrices et matières (thème de la revue)
- Un récolement des collections de périodiques locaux et nationaux avec repérage des tables et index
- L'instauration d'une politique de relances plus rigoureuse avec des échéanciers. Le trimestre semble être l'unité de temps la plus appropriée. Cette stratégie repose également sur une volonté d'échanges avec les services préfectoraux pour un pointage des dépôts administratifs
- La diffusion avec mises à jour annuelles des listes de périodiques vivants conservés aux ADT (publications nationales, régionales, locales). Les usagers des Archives pourront ainsi connaître de manière plus précise les ressources des ADT. L'envoi de ces listes aux destinataires de celle des acquisitions permettrait d'ancrer les Archives dans une mission d'information tout en valorisant l'étendue et l'exhaustivité de leurs collections.
- L'établissement d'une politique concertée de dépouillement des périodiques locaux avec la Bibliothèque municipale classée d'Albi
- La motivation autour de la participation à un réseau coopératif de périodiques.

Etant donné le travail de planification envisagé (récolement, recensement, catalogage, relances), l'adhésion au CCN-PS (catalogue collectif national des publications en série, 36.17 CCN) n'est pas envisageable dans l'immédiat. Il doit néanmoins s'inscrire dans une perspective de coopération nationale et un service diversifié aux usagers des ADT.

L'adhésion à PERIOMIP, association de documentalistes qui se propose depuis 1983 de localiser les périodiques de sciences humaines, économiques et sociales reçus en Midi-Pyrénées, peut s'avérer être une solution médiane. Ce réseau coopératif ne fonctionne pas selon les mêmes modalités que le CCN. Chaque participant / coopérateur détermine ses conditions de prêt et de consultation. Une soixantaine de titres pourraient figurer dans le catalogue PERIOMIP mis à jour tous les deux ans (17). PERIOMIP est également une base interrogeable sur Minitel 36.16 PERIOMIP. Toutefois cette éventualité reste une solution d'attente qui pourra se doubler de la participation au CCN-PS, véritable outil national de coopération documentaire. Au plan régional, les deux réseaux apparaissent à la fois complémentaires et concurrents. Ils illustrent un clivage entre bibliothèques et centres de documentation.

Ce "plan pour les périodiques" ne demeure envisageable qu'avec le soutien et l'engagement du personnel. Celui-ci peut être aidé par des stages de formation concernant le support et son traitement, organisés notamment par le CNFPT (Centre national de formation de la fonction publique territoriale).

La mise à jour rétrospective, l'état des collections et la constitution des catalogues titres, sous-titres, collectivités éditrices et "matières" ne peuvent être programmés sur une durée trop longue. Au-delà d'une année, la motivation décline dans ce type de recensement.

17 Parmi ces publications : *L'Amitié guérinienne*, le *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*, la *Revue du Tarn*, *Archéologie tarnaise*, *l'Echo de Rabastens*, les *Cahiers de Rieumontagné*, les *Cahiers d'Etudes cathares*...

Une évaluation des besoins humains afférents à cette tâche s'avère nécessaire. Ce travail de fond et sur le fonds vise une mise en valeur du contenu des périodiques avec revue sélective des sommaires et dépouillement partagé. Une des fonctions de GESSICAT prévoit le dépouillement des revues, tirés à part, articles, complété par une diffusion des tables et index.

b) Guide des catalogues

L'ouverture d'un nouveau catalogue avec les sorties fonds local générées par GESSICAT oblige à une information-formation de l'utilisateur qui va se trouver désormais confronté à une réalité bibliothéconomique bien difficile à déchiffrer. Un changement radical de support, passage à un catalogue complètement informatisé, eût été peut-être plus surprenant au début pour les lecteurs, mais sans doute plus novateur dans une démarche de modernisation. Mais il convient de se rappeler que l'activité prioritaire du service est l'archivistique. Dans l'accomplissement de cette mission, la bibliothèque est un adjuvant des archivistes, de leurs collaborateurs, des usagers. L'introduction de GESSICAT aux ADT correspond à une volonté d'améliorer l'instrument de recherche de la bibliothèque, le catalogue, et non à une décision de changement radical de son fonctionnement. L'accès à cet instrument de recherche, intermédiaire entre documents et chercheurs, devrait être facilité non seulement par le contact direct et l'orientation du public pendant les heures de présidence de salle, mais aussi par une présentation sous la forme de guide d'utilisation - mode d'emploi des fichiers : principe de classement, de cotation, d'indexation, exemples.

c) Les usuels

Une "relecture" des fonds α et A est souhaitable pour mettre en accès direct des ouvrages de référence conservés en magasin, une réflexion sur le classement général des usuels est inévitable.

Concilier les exigences locales et la recherche plus large dans d'autres domaines induit un souci de cohérence entre thématique et cotation. Le recours à un langage classificatoire se pose, d'autant qu'une part importante des usuels intitulée "livres d'histoire" est seulement numérotée. Une cotation selon les principes de la classification décimale Dewey permettrait d'organiser de manière rationnelle les usuels et d'introduire un traitement intellectuel utilisé en bibliothèque. Un fichier d'usuels indexés selon Dewey (base GESSICAT et sorties papier) pourrait être créé. L'indexation proposée peut, pour les livres à "rotation" plus ou moins rapide en salle de lecture / salle de références (recueil de chiffres, nouvelles éditions de dictionnaires ou d'encyclopédies, annuaires...), être considérée comme provisoire avant le stockage en magasin selon la cotation propre aux ADT.

On peut aussi imaginer le glissement progressif de la plus grande partie de la bibliothèque des Archives vers le libre accès. Cette idée est quelque peu utopique. Une telle éventualité n'apparaît pas dans le projet de construction du nouveau dépôt. Le libre accès participerait néanmoins de la mise en valeur du fonds et du rapprochement des outils de la

connaissance de l'objet à déchiffrer, découvrir, analyser : le document d'archives. Le statut et les usages de la bibliothèque se trouveraient modifiés. Peut-être pourrait-elle ainsi devenir une bibliothèque de recherche ?

d) Quand les Archives communiquent...

La liste semestrielle des acquisitions, bibliographie courante de la bibliothèque des Archives, pourrait se décliner de manière différente et complémentaire et ce à la faveur d'une idée émise par le service des expositions des ADT, à savoir la publication d'une revue trimestrielle : *Arch'enseigne*. Une première ébauche de maquette présente un sommaire à onze rubriques, où l'activité et l'actualité des Archives se développent : versements, dépôts, inventaires et répertoires en cours de rédaction, statistiques de fréquentation, liste des recherches en cours, le point sur les archives sonores et les antiquités et objets d'art, le service éducatif, une information sur l'activité intellectuelle et associative qui transite par les Archives... La bibliothèque n'a pas été oubliée. Une bibliographie des acquisitions présenterait les nouveaux livres du fonds.

Conçu comme un instrument de liaison (au sein du personnel des Archives, avec d'autres dépôts) et de promotion des ADT auprès du public (usagers, élus, autres partenaires culturels), *Arch'enseigne* est un lieu d'échanges et de coopération inter-archives où des fonds remarquables ou concernant le Tarn conservés dans d'autres départements sont signalés. Cette initiative permettrait l'expression libre et responsable des employés sur leur travail et son évolution tout en suscitant la communication avec d'autres établissements : archives, bibliothèques...

Ce projet de publication permettrait également de mettre en valeur tout le travail d'animation entrepris en direction des scolaires. Si le service éducatif et les professeurs qui en ont la charge concentrent leurs efforts sur les 1er et 2nd cycles, des actions tournées vers les écoles primaires du département sont menées par le personnel des Archives. Ces animations pédagogiques et ludiques à la fois sont orchestrées par le service des expositions. Elles exigent une collaboration active des instituteurs pour le travail en amont d'enseignement afin que ces interventions sur le terrain, documents d'archives en main, puissent permettre une véritable appropriation du patrimoine culturel par les plus jeunes (18). Dans cette perspective, le village, ses monuments (église, mairie, château des environs...), ses plans ne sont plus appréhendés comme des réalités abstraites. L'initiation aux documents s'accompagne toujours d'une relecture/redécouverte de l'environnement culturel. N'est-ce pas par là même donner au monde, "aux choses de l'histoire" toute leur densité ?

18 Le service des expositions n'hésite pas à transmettre le goût des archives aux jeunes publics avec une histoire racontée en français et en occitan.

B - Les bibliothèques de lecture publique

La photographie de la situation tarnaise en matière de documentation et des fonds locaux se doit de rendre compte de l'activité des bibliothèques publiques dans ce domaine.

1) Champ des investigations et taxinomie des informations recueillies

Le but des visites effectuées et des entretiens réalisés n'est pas le recensement exhaustif et minutieux de toutes les pratiques documentaires de toutes les bibliothèques du Tarn. En revanche il s'agit de dégager lignes de force et structures permettant l'étude. Pour ce faire, cinq lieux ont été déterminés :

- . Bibliothèque départementale de prêt (BDP du Tarn) ;
- . Bibliothèque municipale classée d'Albi (BMC d'Albi) ;
- . Bibliothèque municipale de Castres ;
- . Bibliothèque municipale de Graulhet ;
- . Bibliothèque municipale de Carmaux.

Dimension et mission départementales (la BDP est une tête de réseau), importance des collections et du fonds patrimonial (BMC d'Albi), sous-préfecture et pôle culturel de la partie sud du département (BM de Castres), bibliothèque construite il y a 20 ans dans une ville de 13.600 habitants (BM de Graulhet) et création la plus récente du département dans une zone de reconversion industrielle (BM de Carmaux), tels sont les critères qui ont présidé au choix des établissements.

Les visites se sont articulées autour d'une présentation générale des bibliothèques avec une attention particulière donnée aux fonds locaux. La richesse des entretiens en face à face a permis de recueillir un ensemble d'informations organisées à partir des remarques d'ensemble sur les fonds et les fonctions bibliothéconomiques mises en oeuvre.

2) Les fonds en présence

a) Hégémonie de l'imprimé et lente émergence de l'audiovisuel

Les fonds locaux des cinq bibliothèques visitées sont principalement constitués de documents imprimés avec prédominance des monographies, périodiques et prospectus. Le document graphique est également omniprésent (collection de photographies et parfois d'affiches). En revanche le support audiovisuel est nettement en retrait. Cette disparité entre les supports est due conjointement à une production audiovisuelle locale ou régionale assez peu développée ainsi qu'à un retard dans le passage de la bibliothèque à la médiathèque.

La ville d'Albi, chef-lieu du département, semble à cet égard plus que réticente car elle n'a pourvu la bibliothèque municipale ni d'une discothèque ni d'une vidéothèque (a fortiori).

En revanche, la BDP a dès le début des "années 70" constitué un fonds de disques noirs réservés aux instituteurs et aux dépositaires. 1983, année des crédits phonogrammes dispensés par la Direction du Livre et de la Lecture (D.L.L.) sera le prélude à la création en 1986 du musibus avec une desserte tous publics. Les documents sonores accordent une large place à la musique occitane.

La BM de Graulhet, suivant les principes de la BDP (alors Bibliothèque centrale de prêt : BCP) a, dès sa création en 1973-1974, constitué un fonds musical avec des documents en occitan réservés aux enseignants et aux animateurs de centres de loisirs. Cette double vocation pédagogique et ludique n'a pas évolué vers la création d'un service de prêt ouvert à tous. La municipalité n'a fourni ni les moyens humains (recrutement d'un personnel qualifié exigé par la responsable de la bibliothèque) ni les moyens financiers nécessaires (avec la crise, une mégisserie sur deux ferme à Graulhet). La bibliothèque constituait un fonds de cassettes vidéo VHS, exclues du prêt, à partir d'enregistrements d'émissions locales et nationales. En 1992, cette activité est suspendue après le vol du matériel pas encore remplacé.

La ville de Carmaux, pôle de reconversion industrielle, a récupéré l'Hôpital Sainte-Barbe que possédaient les Houillères d'Aquitaine. Des subventions de l'Etat, de la C.E.E., du Conseil général et du Conseil régional ont permis de mener à bien un programme de restauration / aménagement de l'hôpital en Centre culturel. Le bâtiment, qui regroupe médiathèque et archives des Houillères, fut inauguré le 19 novembre 1992 par le Président de la République. La médiathèque qui mène de front l'informatisation et la constitution de fonds suffisants n'a pour l'instant pas de politique particulière et prioritaire en matière de fonds local. Il est néanmoins de très bon augure qu'au petit fonds local (une cinquantaine d'ouvrages) en accès direct viennent s'adjoindre les anciens inventaires des archives des Houillères et que documents iconographiques et photographiques des Mines soient conservés et classés aux Archives. La consultation dans les locaux de la médiathèque des documents d'archives industrielles ne peut qu'inciter à la collaboration et au travail sur des projets communs de mise en valeur du patrimoine local. Pour l'instant, une cassette vidéo sur la Mine se présente dans les collections naissantes.

La médiathèque de Castres possède une collection de cassettes vidéo 3/4 de pouce depuis son ouverture dans de nouveaux locaux en 1976. Elle reste très attachée à ce format et ne déroge en aucun cas à la législation. Pour elle, seuls doivent être conservés les documents dont les droits de diffusion en bibliothèque ont été payés par l'Etat. Aux 600 documents provenant de sources nationales s'ajoute la production de documents vidéo locaux 3/4 de pouce déposés par le Centre d'utilisation du matériel audiovisuel (CUMAV) de Castres. Une centaine de documents ont été déposés, ce qui est très loin de recouvrir la totalité du fonds de cet organisme producteur.

b) La CUMAV de Castres et les ambitions de vidéothèque départementale

La CUMAV, née en 1982 d'un contrat Etat / Région / Ministère de la Culture, fut d'abord subventionnée par le Conseil régional, puis par le Conseil général et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Actuellement, elle est une association départementale financée pour tiers par la ville de Castres, pour tiers par le Conseil général, pour tiers par ses ressources propres.

La CUMAV a trois missions essentielles :

- . la formation aux techniques de la vidéo avec intervention dans les écoles, les associations locales ;
- . le prêt de matériel audiovisuel pour la réalisation de projets ;
- . aide à la production. Pour ce faire, la CUMAV travaille principalement avec les collectivités territoriales, les associations culturelles et sportives départementales, soit avec 400 partenaires potentiels. Les productions se font par commandes du partenaire à la CUMAV avec définition d'un cahier des charges (tournage, montage...).

L'original de toute production audiovisuelle est gardé par la CUMAV tandis que des copies sont diffusées sur cassettes VHS.

Un fonds de plus de 800 films vidéo a donc été ainsi constitué. Ces travaux vont du "clip" au tournage d'un spectacle de 3 heures et plus (théâtre, musique, danse, concert).

A la production audiovisuelle doit s'ajouter une activité de repiquage de films de particuliers sans restauration avec conservation d'une copie pour la CUMAV.

De plus, la CUMAV, en vue de la réexploitation de films, achète des droits à des maisons de production. La prospection des films est faite à partir du fonds de la cinémathèque de Toulouse.

La vidéothèque départementale

La CUMAV de Castres a nourri dès la fin des "années 80" un projet de vidéothèque départementale de consultation sur place individuelle ou collective afin de mettre en valeur et de diffuser le fonds documentaire réalisé depuis sa création, cette collection ayant un intérêt ethnologique, sociologique et patrimonial. Des contacts furent pris avec la vidéothèque de Paris considérée par les animateurs de la CUMAV comme un modèle.

Un colloque intitulé *Audiovisuel et patrimoine* organisé en 1990 devait servir de préfiguration à l'équipement de Castres et à la transformation des locaux. Il rassembla différents partenaires :

- l'Institut national de l'Audiovisuel de Toulouse, prêt à déposer 300 h de journal télévisé sur le Tarn ;
- la cinémathèque de Toulouse ;
- le Centre de recherche archéologique de Castres ;
- l'Ecomusée de Labastide-Rouairoux ;
- les ADT qui, à cette occasion, animèrent un débat sur la conservation.

Des travaux devaient commencer au printemps 1993 mais le projet est arrêté. La vidéothèque départementale n'est plus une priorité pour le département et son Conseil général.

Des hypothèses peuvent être émises pour expliquer la prudence de l'administration :

- Ne serait-il pas souhaitable de mettre en oeuvre, au sein même de la ville de Castres, une politique commune de diffusion et de mise en valeur des ressources audiovisuelles locales par un rapprochement véritable CUMAV - Médiathèque municipale ?
- Les ADT ne sont-elles pas le lieu institutionnel tout indiqué pour le dépôt et la conservation de ce patrimoine ? Une telle répartition des compétences permettrait au professionnalisme de chacun de s'exercer :
 - . production / création / animation (CUMAV)
 - . conservation / traitement documentaire (ADT)

Du côté de la CUMAV de Castres, même si l'arrêt du projet est une déception importante, on pense réitérer l'expérience *Patrimoine et audiovisuel* en organisant un deuxième colloque afin de montrer aux élus et aux financeurs locaux que le désir de création est toujours vivace au sein de l'association.

La création d'archives audiovisuelles aux ADT, actuellement problématique et même impossible, n'est envisageable que dans la perspective d'un nouveau dépôt.

c) Informatisation des bibliothèques publiques du Tarn

L'analyse d'un état des lieux documentaire des bibliothèques publiques du département se doit de présenter et d'interroger l'informatisation des sites considérés.

Là encore, la BMC d'Albi n'est pas au rendez-vous de la modernité et des mutations technologiques de ces dernières années. Aucune informatisation n'a été envisagée pendant la dernière décennie, le projet de médiathèque avec un éventuel rapprochement BM-BU (1997-1998) devrait permettre une informatisation de la bibliothèque et de ses annexes mais aucune décision de programmation définitive n'a encore été arrêtée.

La BDP possède, quant à elle, une histoire informatique.

De LIBRA à MULTILIS : l'exemple de la BDP

1992 sera pour la BDP du Tarn l'année de sa deuxième informatisation.

Les premiers choix informatiques de la BDP furent influencés par la D.L.L. et la création en 1983 du réseau coopératif et de la base nationale LIBRA (19) avec catalogage partagé, mises à jour en temps réel, volonté de créer un catalogage collectif des bibliothèques publiques.

19 LIBRA : logiciel intégré pour les bibliothèques en réseau automatisé désigne le nom du logiciel, le système de gestion de bibliothèque développé par la D.L.L. et le nom du réseau des bibliothèques connectés à la base.

La décentralisation modifie les perspectives du réseau.

De 1986 à 1989

- L'objectif de base bibliographique nationale devient l'organisation de bases bibliographiques régionales installées sur serveurs régionaux administrés par les collectivités territoriales et les professionnels
- L'installation le 2 février 1988 de la base régionale Midi-Pyrénées à laquelle participe la BDP du Tarn sur le C.I.C.T. (Centre interuniversitaire de calcul de Toulouse)
- L'organisation des coopérateurs autour de la société coopérative pour les nouvelles technologies appliquées à la documentation, aux archives et au livre : NADAL, créée le 15 janvier 1988 et, qui, dès 1989, devient une société civile interrégionale.
- L'arrêt définitif de LIBRA en 1989 met en place la stratégie actuelle de diffusion de l'information bibliographique où la Bibliothèque nationale est le producteur exclusif de notices diffusées par CD-ROM BNF ou avec un accès en ligne par le serveur bibliographique national.

De 1989 à 1992

- La réflexion collective (réunissant informaticiens des services départementaux, élus, bibliothécaires) au sein de NADAL aboutit à la rédaction d'un cahier des charges commun à dix BDP et au choix du logiciel MULTILIS qui permet le prêt déporté, la recherche conviviale, les échanges et la récupération de notices US-UNI-MARC.
- L'aspect réseau régional n'est pas mis en place même s'il était présent au début du processus d'informatisation. Le volet réseau régional devait reposer sur des politiques d'acquisitions thématiques avec désignation de centre de compétence. S'en suivaient un traitement bibliographique cohérent en vue d'un signalement dans le catalogue collectif informatisé et l'accès au document par un recours systématique au prêt inter. Ce réseau régional reste néanmoins une perspective pour l'avenir favorisée par le choix d'un même logiciel.

Les étapes de l'informatisation de la BDP du Tarn

1986-1992

- . passage de LIBRA à MULTILIS avec reprise d'un catalogage manuel pendant la phase de réflexion et d'attente (1989-1992)

1992-1993

- . réduction des tournées en bibliobus.
- . reprise des fonds par le personnel titulaire et des vacataires à partir de la récupération des notices du CD-ROM BNF.

Rentrée 1993

- . essai de micro-ordinateurs portables dans les bibliobus.

Après 1993

- . vers un accès videotex du catalogue de la BDP avec possibilité de réservations sur le 36.14 TARN, service minitel du Conseil général. Difficultés techniques, choix politiques et budgétaires (analyse de la rentabilité...) entravent le projet
- . réflexion de la BDP sur le lien de communication du réseau départemental de lecture publique qu'elle anime : bibliothèques relais, petites bibliothèques du département.

Le bilan de la coopération au sein du réseau NADAL est très positif. Cette réussite serait complète si une politique documentaire cohérente au plan régional était décidée et mise en place. Cette perspective ne semble pas être une préoccupation de la Bibliothèque municipale de Castres.

. La dissidence de Castres

Si la médiathèque de Carmaux, tout en créant son fonds, l'informatise avec le logiciel MULTILIS (récupération des notices à partir des CD-ROM ELECTRE-BIBLIO), Castres fait figure de dissidente quant à l'extension de MULTILIS et d'hérétique quant au recours au format d'échange.

L'informatisation de la BM de Castres (commencée le 14 janvier 1993) se fait avec la dernière version de TOBIAS, logiciel en perte de vitesse ne proposant pas de format MARC d'échange des notices catalographiques.

N'est-ce pas aller à contre-courant de l'évolution et des principes actuels des bibliothèques qui s'accordent sur l'importance présente et future accordée à l'importation-exportation des notices ?

MULTILIS apparaît comme "le logiciel phare" de l'informatisation en Midi-Pyrénées. Choisi par les BCP/BDP, il a également été adopté par la Bibliothèque municipale de Toulouse, élément essentiel du maillage de la lecture publique régionale (Bibliothèque municipale à vocation régionale, pôle associé de la Bibliothèque de France) qui a vu en lui l'outil le plus adapté à son réseau et à la création de différentes bases bibliographiques correspondant à différents sites : fonds études / fonds anciens / 22 annexes / conservatoire régional de musique / Ecole des Beaux-Arts.

Si le choix d'un logiciel commun est un élément favorable au travail en coopération (économie des interfaces), la technique ne peut en aucun cas se substituer à la réflexion et à la volonté de mettre en place des politiques documentaires communes (acquisitions, traitement, conservation, dépouillement) pour des établissements de la même zone géographique et/ou administrative.

3) Les fonctions bibliothéconomiques

Des schémas similaires se reproduisent dans les bibliothèques visitées. Un constat général : l'absence de données chiffrées sur le fonds local, qu'elles concernent les budgets

alloués, les accroissements annuels, les statistiques de prêt. Cette carence de points de repère et d'analyse est sans doute une conséquence de l'inclusion du fonds local dans le fonds documentaire adulte où les budgets sont globalisés et de celle de l'absence d'une rubrique spécifiques dans les statistiques demandées par le Ministère de la Culture. Au plan budgétaire, les bibliothèques n'attribuent pas de somme précise considérant le fonds par trop capricieux. Les inconstances regroupent les incertitudes et les aléas de l'édition locale.

L'informatisation progressive des services dans le département avec les possibilités statistiques qu'offrent les logiciels de bibliothèque dont MULTILIS permettra de contrôler et d'analyser les flux de documents et donc par là-même d'anticiper et d'orienter les demandes.

a) Repérage, collecte et acquisitions des documents

Deux méthodes sont employées :

La collecte statique

Elle se fonde sur l'utilisation des outils professionnels informatiques ou papier (dépouillement des bibliographies courantes sur CD-ROM, consultation de base en ligne), dépouillement de la presse locale et régionale, des catalogues d'éditeurs locaux et de libraires anciens, la participation active à des souscriptions. A ce repérage sur l'imprimé s'ajoutent les renseignements donnés par les sources audiovisuelles d'information : radios locales et télévision régionale.

Corollaire à ce travail sur les références, la récupération des documents eux-mêmes est faite par les commandes éditeurs, libraires, soldeurs. Les relations avec les libraires sont essentielles dans une petite ville ou une ville moyenne. Dépositaires des travaux d'auteurs locaux, c'est par eux que transitent des informations multiples sur la vie intellectuelle locale. De plus leur rôle culturel dans la cité est reconnu. Maillon essentiel, le libraire se situe à l'articulation avec une autre méthode de prospection des bibliothécaires : la collecte dynamique.

La collecte dynamique

Cette méthode empirique fait plus appel à la curiosité des responsables de fonds qu'à des principes de recherche bibliographique rigoureuse.

Il s'agit de récolter, de faire une moisson avec des éléments très hétérogènes : affiches et affichettes des spectacles et manifestations culturelles, plaquettes des services de communication et brochures des services municipaux et départementaux (Conseil général, mairie, syndicats d'initiative, centres culturels, musées). Les tournées en bibliobus sont souvent l'occasion d'être à l'affût de tout un ensemble de parutions, mais les lourdeurs administratives ralentissent souvent les achats. Cette attention et la rapidité d'action qu'elle suscite sont liées au caractère parfois très éphémère de la documentation recueillie.

L'information récoltée est protéiforme, constituée de monographies, articles de revues, de brochures, de prospectus, de documents graphiques (cartes postales, photographies...).

Dans les bibliothèques municipales, Albi et Castres notamment, on incite les étudiants et chercheurs à déposer travaux et mémoires. Ce type de collecte demeure aléatoire. Soumise à un bon vouloir, elle repose sur un réflexe qui n'est pas encore acquis : le dépôt d'un travail personnel dans un centre de ressources documentaires.

La constitution d'une collection de périodiques locaux est un souci essentiel des bibliothèques. La BM d'Albi comme celle de Castres proposent à leurs lecteurs plus d'une cinquantaine de titres dont certains remontent au XVIII^e siècle. Le support demande également un travail de repérage systématique et permanent. Récolte dynamique s'il en est, celle des périodiques repose sur un souci d'exhaustivité pour les publications de la ville : journaux d'associations, d'écoles, de lycées... La vigilance du collecteur est proportionnelle aux contacts personnels qu'il est amené à nouer et à développer avec tous les partenaires locaux afin d'acquérir une connaissance de l'environnement, condition essentielle qui préside à tout travail sur le fonds local.

b) Le traitement de l'information

L'informatisation de la BDP a permis de changer le système d'indexation des documents. Si l'indexation analytique par matières avait auparavant suivi l'évolution de la norme Z.44070, la récupération de notices à partir du CD-ROM de la BNF (Bibliographie nationale française) a entraîné le service dans la logique RAMEAU (20), c'est-à-dire un changement important et radical dans la politique d'indexation. Cette mutation est aussi le choix d'une cohérence nationale : BN, BPI, BDF, grandes BM, BU utilisent l'indexation selon RAMEAU. La référence à un outil commun est essentielle dans la mesure où elle participe du système importation-exportation des notices.

Ce changement d'indexation se fait avec réticence pour le fonds local. Jugé peu accessible pour le lecteur, peu adapté à la réalité du fonds, RAMEAU alimente débats et discussions au sein de la BDP sur la continuation d'une indexation matière "classique" et son enregistrement dans le champ 653, différent du champ 650 réservé à la vedette RAMEAU. Cette position en retrait est difficilement satisfaisante parce qu'elle compromet la cohérence interne du catalogue de la BDP et le choix d'une indexation rationnelle. Toutefois la nostalgie de l'indexation analytique par matières est bien compréhensible. La nécessité d'apprentissage et l'adaptation au nouvel outil est également un frein non négligeable, que l'élaboration d'un catalogue ne peut ignorer.

Ne pourrait-on réunir les énergies, imaginer et mettre en place une structure coopérative interdépartementale qui regrouperait les réflexions autour des problèmes d'indexation, retrouvant en cela la dynamique des groupes de travail de catalogage et d'indexation des documents musicaux du réseau NADAL ?

20 Répertoire d'autorité matière encyclopédique alphabétique unifiée.

Si la BDP, au cours de sa deuxième indexation, voit son système d'indexation renouvelé, la bibliothèque de Castres reste fidèle à sa logique dissidente et isolationniste en réindexant son fonds avec la norme Z.44070...

Le fichier manuel de la BM d'Albi présente une grande cohérence et une méthode d'indexation matières très représentative du travail documentaire traditionnel des fonds locaux :

- . le fichier du CA (collection albigeoise) est un catalogue dictionnaire qui mêle dans un même ordre alphabétique vedettes, auteurs et matières ;
- . chaque document entré dans le fonds local fait l'objet d'au moins trois fiches (2 auteurs pour les fichiers fonds général et local, 1 sujet pour le CA) ;
- . L'indexation matières se différencie de celle des livres du fonds général par l'emploi systématique d'entrées géographiques pour un repérage documentaire communal, enrichi par des sous-vedettes géographiques par lieu-dit créant ainsi une hiérarchisation géographique du fichier ;
- . dépouillement systématique (auteurs / sujets) de six revues locales : *Revue du Tarn*, *Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn*, *Cahiers de Rieumontagné*, *Arc-en-Ciel*, *L'Echo de Rabastens*...
- . dépouillement occasionnel d'articles écrits par des tarnais ou sur le Tarn dans des périodiques régionaux ou nationaux. Sont particulièrement surveillés : *La Revue du Rouergue*, *La Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, *Littératures*, *Les Annales du Midi*.

Si ce travail de dépouillement est le seul qui soit fait dans les 5 bibliothèques publiques visitées, la constitution de dossiers documentaires est pratiquée à Graulhet et à Castres. Dans les deux cas la matière des dossiers est extraite de la presse départementale. Castres organise trois dossiers : biographique, pharmaceutique et textile.

A Graulhet, une dizaine de dossiers sont constitués sous la responsabilité du secrétaire général honoraire : élections, commerce, industrie (le cuir particulièrement), social, sport, métiers, biographie. L'archivage chronologique des dossiers se fait depuis 1960 avec création d'un index annuel. L'arrivée à la BM de Graulhet d'un logiciel de traitement de texte avec banque de données permettra une refonte des index annuels.

Ces travaux documentaires de gestion lourde pour un personnel permanent peu nombreux sont néanmoins continués parce qu'ils sont utilisés par les scolaires et sources documentaires d'une histoire au jour le jour de la commune déclinée par les articles de presse.

c) *Communication*

Ce terme s'applique à l'accès aux documents, à la diffusion de l'information et aux animations des fonds locaux.

. L'accès aux documents

La BDP ne possède plus de fonds immobile. Un fonds tarnais primitif a fusionné avec le fonds local destiné au prêt direct.

Les BM sont amenées à proposer un double accès à leur fonds local. D'une part l'accès direct en section de prêt pour les doubles et les ouvrages récents. D'autre part l'accès indirect dans les sections études afin de souscrire aux exigences de la mission de conservation des documents des fonds locaux. Le service de prêt inter est également assuré par les établissements. La BMC d'Albi le pratique pour les documents publiés après 1945 avec une clause de consultation sur place pour les demandeurs.

La distinction entre section de prêt et section études permet aussi de "jouer" sur le concept de fonds local en l'élargissant. D'une manière générale, les sections de prêt proposent des ouvrages sur des départements et des régions voisines en incluant toute l'Occitanie et le catharisme dans les fonds afin de ne pas rester trop "tarno-tarnais". Avec l'accès direct le fonds local tend à devenir fonds régional. La classification adoptée est la classification décimale Dewey. Les livres se distinguent de ceux du fonds général par l'adjonction d'une lettre supplémentaire T, L pour Tarn, Local, Languedoc. L'accès indirect se résume à un classement chronologique par format.

Usuels et périodiques locaux sont présents dans les salles de lecture. A Albi, les derniers numéros d'une vingtaine de revues locales ainsi qu'une série d'usuels à dominante histoire, histoire de l'art, archéologie, tourisme, sont proposés aux usagers.

. De la diffusion de l'information bibliographique

Chaque bibliothèque diffuse l'information auprès de ses partenaires institutionnels ou de ceux qu'elle a associés à son rayon d'action. La diffusion de l'information et la communication qui en résulte sont donc verticales.

- A Graulhet où la bibliothèque a constitué des collections d'ouvrages à la maison de retraite et à l'hôpital pratique de manière permanente le prêt au Centre de documentation et d'information des collèges et du lycée professionnel, l'information bibliographique circule surtout par le biais du bulletin culturel : *Arc-en-ciel*, qui présente les acquisitions avec une rubrique régionalisme où apparaissent les accroissements du fonds local.
- La BDP, tête du réseau départemental, diffuse son information bibliographique dans les bibliothèques relais et les points de desserte de son rayon d'action.
- La section études de la BM d'Albi possède un classeur mensuel (cumulé annuellement) des nouvelles acquisitions, fonds général et fonds local confondus. Des photocopies sont faites par les annexes et le bibliobus.

. Les animations : expositions, pédagogie

Ces dernières années, un certain nombre d'actions ont été menées. Si le service expositions des ADT réalise au moins une grande exposition annuelle et des expositions plus

modestes qui sont itinérantes dans le département, les bibliothèques publiques valorisent leur fonds local à des dates clé de l'histoire, des occasions particulières ou selon un projet pédagogique.

- . 1985 à 1992, une politique importante d'initiation à l'histoire du livre est mise en place la BMC d'Albi grâce au dynamisme du conservateur adjoint soucieuse de faire connaître le livre ancien aux publics scolaires, dès le cours préparatoire.
- . 1989 vit la réalisation par la BMC d'Albi d'une exposition sur la création de la bibliothèque à la Révolution et le rôle fondateur que joua le premier bibliothécaire : Jean-François Massol (1737-1824) (21).
- . A l'occasion de la première *Fureur de lire*, une exposition des manuscrits et incunables albigeois fut réalisée, et un film local sur Henri-Pascal de Rochegude fut projeté dans une salle de lecture devenue un temps salle de cinéma. Depuis lors, la *Fureur de lire* est un rendez-vous patrimonial pour la BMC d'Albi, 1993 y compris.
- . De 1990 à 1993, les ondes locales (95.4 à Albi, 104.2 à Carmaux) permettent à un conservateur de créer l'émission hebdomadaire d'un quart d'heure "Plaisir de lire" avec, par intermittences, la rubrique "Le Tarn entre les lignes".
- . Des crédits furent alloués par la D.L.L. en 1989 à la BDP pour les *Journées du Patrimoine*. Quatre bibliobus furent mobilisés pour présenter dans le département les acquisitions thématiques - fonds local, régional, beaux livres d'architecture.
- . Graulhet consacra *La Fureur de lire 1992* (budget 20.000 F) à une animation autour d'écrivains locaux et régionaux avec une soirée occitane. Le succès de cette action fut en deçà des espérances.

d) La logique patrimoniale

Quelques exemples serviront d'illustration au fait que dans tous les établissements visités, la volonté de constituer ou d'enrichir le fonds ancien et la réserve sont manifestes.

- Castres a acquis, en 1986, la bibliothèque privée d'un bibliophile tarnais de Soual présentant des éditions castraises anciennes du XVIIe siècle, époque où l'activité intellectuelle de la ville était intense.

- Une crédit municipal exceptionnel (30.000 F) permit à la BM de Graulhet d'acheter le fonds Benjamin Jaurès, où des livres des XIXe et XXe siècles présentent des autographes de son neveu Jean.

Une politique de reliure des journaux anciens de la ville a également été menée : *Le Petit Graulhérois, Le Journal de Graulhet, L'Echo du Dadou*.

- La proximité entre Archives et Bibliothèque au Centre Culturel de Carmaux prouve une volonté patrimoniale certaine. La fierté des Houillères s'exprime par le don de la bibliothèque de la mine (boiseries et ouvrages des XVIIIe et XIXe siècles).

21 Un article paru dans le Bulletin des Bibliothèques de France révéla nationalement ce fait : LE POTTIER Nicole.- La croisade de l'Albigeois : formation de la Bibliothèque d'Albi, 1790-1815. *Bulletin des bibliothèques de France*. 1989, t. 34, n° 2-3, p. 174-185.

- La BM d'Albi, deuxième bibliothèque classée de la région Midi-Pyrénées après Toulouse, possède de par son histoire et son statut des fonds patrimoniaux importants constitués à la suite du décret du 2 novembre 1789 qui nationalisait les biens du clergé. Les confiscations révolutionnaires (couvents des Cordeliers, des Carmes, des Capucins, bibliothèque du Chapitre et de l'Archevêché) permirent de rassembler manuscrits et incunables albigeois. S'y ajoutèrent les bibliothèques de François Joaquin, de Pierre de Bernis et de l'amiral Henri Pascal de Rochegude qui légua également à la ville son parc et son hôtel particulier, devenu depuis 1908 la Bibliothèque municipale.

Ces trois dernières années, les acquisitions patrimoniales (aides de l'Etat par les subventions de la D.L.L.) relèvent du fonds ancien (XIXe-XXe siècles) et du fonds local :

- . édition de 1901 des poèmes en prose de Maurice de Guérin, le poète du Cayla tant admiré par Rainer Maria Rilke ;
- . lettres d'Eugénie et journal, manuscrit autographe dédié "A Maurice", son frère. Ces documents témoignent de la société littéraire tarnaise du XIXe s. ;
- . don de la Société des Amis de Louisa Paulin d'une partie des papiers de la poétesse de Réalmont (1888-1944) qui écrivit en français et en occitan.

Une remarque : les accroissements du fonds ancien / réserve présentent des archives personnelles, privées (lettres, papiers, journal...). Le champ de la bibliothéconomie croise celui de l'archivistique.

4) Remarques et réflexions

a) Répétition

Les fonds se constituent, se développent selon une rhétorique redondante qu'aucun travail d'harmonisation ne vient perturber pour l'améliorer. Dans les cercles parallèles de la répétition, aucun axe décentré de la différence qui ferait évoluer les accroissements des fonds locaux juxtaposés vers une politique documentaire concertée (plan d'acquisitions, de conservation, de diffusion, de dépouillement) génératrice de progrès bibliothéconomique.

L'originalité, cependant, est marquée et remarquable dans les efforts de la BMC d'Albi. Les actions menées sont à l'image de la "Talvèra" de Joan Bodon. Marginales, atypiques, elles participent de la désacralisation du livre ancien et s'attachent à trouver un espace (radiophonique) pour le livre et la lecture.

b) A la traîne de choix nationaux

Dans les bibliothèques informatisées le refus du format d'échange et de RAMEAU (Castres) ainsi que les réticences quant à son emploi pour l'indexation du fonds local à la BDP tendent à donner une image si ce n'est passive, du moins peu innovante des établissements.

Les travaux menés nationalement et les politiques d'harmonisation déterminées par le recours à un système d'indexation unique ont une écoute tarnaise assez distraite. Les bords du Tarn, de l'Agout ou du Dadou semblent bien éloignés des préoccupations et des recherches nationales.

La modernisation des bibliothèques publiques du département paraît pour l'heure indissociablement liée à leur informatisation. Si la situation sur ce plan a évolué en Midi-Pyrénées depuis la terre vierge des "années 80", le paysage informatique tarnais comporte une grande absente : la Bibliothèque municipale classée d'Albi (22) et de grandes lacunes en matière de cohérence documentaire. Ni réseau technique, ni réseau personnel ne relie les fonds.

c) Sauve qui peut (la coopération)

Particulièrement frappant est le manque de coopération bibliographique entre les bibliothèques du département qui participent néanmoins au CCN-PS (catalogue collectif national des publications en série).

Un travail coopératif sur les fonds locaux n'a été envisagé ni par l'agence régionale de coopération, le Centre régional des Lettres Midi-Pyrénées, qui concentre ses efforts sur l'aide à l'édition et la littérature jeunesse, ni par les associations professionnelles type Association des bibliothécaires français, qui s'est consacrée ces deux dernières années à mettre au point une formation diplômante.

Aucun échange bibliographique ne se fait pour l'instant entre BMC/BDP/BM. Chaque entité travaille verticalement selon son réseau d'influence. Il conviendrait que s'établissent des échanges transversaux d'information bibliographique reliant les différentes structures (échange de listes de périodiques où l'intervention des ADT s'avère essentielle étant donnée la complétude des collections par le dépôt administratif ; échanges de listes d'acquisitions). Avec l'établissement de ces relations serait atteint le degré 0 de la coopération bibliographique départementale, prélude à toute politique documentaire volontariste et aux projets collectifs.

d) L'exemple de la base bibliographique bourguignonne (BBB)

A titre d'exemple de brillante illustration de coopération, nous avons choisi de présenter un projet pilote dans le paysage documentaire français : la base bibliographique bourguignonne dont la conception a commencé en 1987 et dont l'ouverture est prévue pour septembre 1994.

22 La création d'un pôle associé en Midi-Pyrénées est entrée dans une phase de proposition faite à la Bibliothèque de France. Il s'agit de constituer à la fois des collections thématiques et géographiquement cohérentes. Dans cette perspective, BM et BIU de Toulouse pourraient participer à un pôle associé autour de la littérature hispanique à partir des références issues du Centre d'acquisitions et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) de littérature et culture de la péninsule ibérique de la BIU de Toulouse, section Lettres, et de données provenant du fonds hispanique (le Siècle d'or entre autres) de la BMC de Toulouse. Il serait dommage de mettre à l'écart d'un tel projet les éditions rares de littérature espagnole du fonds Rochegude de la BMC d'Albi.

C'est en 1987 que l'agence de coopération ABIDOC Bourgogne oriente sa mission bibliographique vers l'élaboration d'une *base de données régionales* consacrée aux *fonds locaux*. Cette orientation est le résultat d'une prise en considération de la situation propre à la Bourgogne :

- . existence d'une bibliographie bourguignonne (BB) depuis 1939 ;
- . informatisation de la BM de Dijon, lieu où est réalisée la bibliographie bourguignonne.

L'informatisation de la BB s'est fondée sur l'extension du champ documentaire de recensement préalablement historique à tous les domaines de la connaissance : droit, administration, sciences naturelles, etc., ainsi que le dépouillement des périodiques. La BB a également dû se soumettre à la récupération rétrospective d'importants fichiers et envisager une extension au champ des médias.

Cependant la plus importante décision du projet a consisté en la mise en place d'un véritable réseau documentaire en Bourgogne avec la définition dès 1986 d'une carte d'acquisitions, de conservation et de diffusion du fonds local. Cette carte vise à optimiser la politique documentaire régionale, à faciliter le prêt entre bibliothèques (PEB) à gérer les éliminations, à favoriser les acquisitions et les dépouillements partagés.

L'organisation du réseau se structure selon un découpage des départements en zone d'importance où une bibliothèque est officiellement chargée d'acquérir au moins deux exemplaires de toute publication relative au secteur géographique placé sous son contrôle (un pour la conservation, un pour le PEB).

BM et BU de Dijon ont compétence régionale. La BU acquiert en double exemplaire les travaux universitaires d'intérêt local ou régional.

Le réseau de création et de diffusion de l'information bibliographique est créé. Toutes les bibliothèques ne sont pas informatisées.

Les initiateurs du projet de la BBB ont fait le choix d'un logiciel de gestion de bibliothèque permettant le catalogage en format d'échange UNIMARC ouvrant ainsi la base à toutes les politiques d'intégration : réseau national, européen voire international.

En juillet 1992, les différents partenaires de la BBB ont opté pour l'intégration totale de la base au système informatique de Dijon. Une convention définit les rôles joués par la BM de Dijon et l'agence ABIDOC Bourgogne. La BM de Dijon assure le transfert de ses notices, la rédaction de la BB courante, la validation de toutes les notices entrées dans la base. ABIDOC (excluant le catalogage partagé) procède au dépouillement des périodiques, élabore la bibliographie rétrospective, réalise la mise en réseau des bibliothèques (dépouillement partagé des périodiques, signalement de documents non entrés, localisation des exemplaires).

La BBB sera cataloguée selon le format UNIMARC et indexée selon RAMEAU. Deux fichiers sont prévus :

- . documents sur la Bourgogne, documents édités en Bourgogne ou par des auteurs bourguignons ;
- . localisation dans les bibliothèques du réseau.

La diffusion de l'information bibliographique se fera par l'intermédiaire de l'édition de catalogues thématiques ou d'établissements.

L'accès VIDEOTEX pour les professionnels et le grand public a été envisagé. Il propose 2 codes :

- 36.14 BM Dijon : accès au catalogue de la bibliothèque et à la BBB ;
- 36.14 ABIDOC : accès à la BBB.

Un tel projet permet à la BM de Dijon de jouer pleinement à terme son rôle de Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR), et à ABIDOC d'organiser la coopération et la mise en réseau des bibliothèques.

Sept ans de réflexion et d'action auront été nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de ce projet. La gestation des travaux coopératifs est longue et difficile. La mobilisation des acteurs demande une énergie sans cesse renouvelée.

La région Midi-Pyrénées n'a pas encore défini de telles perspectives documentaires. Le territoire à couvrir est vaste (8 départements), l'informatisation de la BM de Toulouse commencée depuis 1992 n'intègre pas la bibliographie méridionale des *Annales du Midi* suspendue en 1986, les motivations du C.R.L. Midi-Pyrénées autres. Ces conditions peu favorables ne doivent pas faire oublier le rôle moteur de pôle documentaire que devra jouer la BM de Toulouse. Concevra-t-elle sa mission de BMVR autour du développement de l'information bibliographique régionale ?

Au niveau tarnais, des coopérations de proximité ADT, BMC, BM, BDP fondées sur l'échange bibliographique devraient permettre l'émergence d'une bibliographie tarnaise courante et rétrospective. L'information disséminée demanderait à être fédérée. La dernière bibliographie tarnaise publiée est celle que les ADT ont mise en forme et organisée dans l'introduction de *Communes du Tarn...*

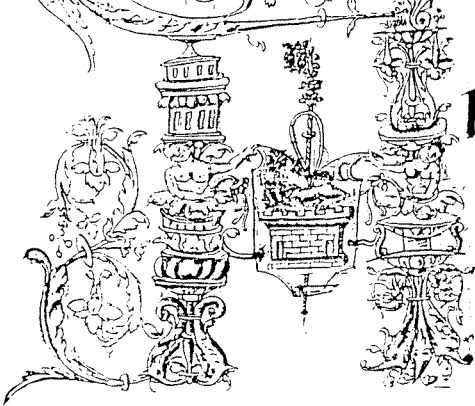
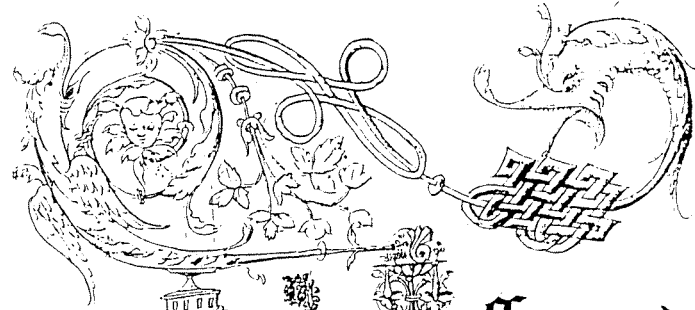
La fédération des sources documentaires passe par le désir de communication des établissements et d'échanges interpersonnels.

La liste d'acquisitions des ADT, seul vecteur transversal d'informations bibliographiques dans le Tarn, devrait devenir une "monnaie d'échange", car transmettre l'information doit s'accompagner d'une demande en retour.

Dans cette perspective, la formule d'*Arch'enseigne* prévoyant une incitation explicite à l'échange bibliographique, participe de ce besoin de communiquer pour diffuser et mettre en valeur.

C'est à ce prix que la coopération documentaire dont on ne pourra faire l'économie dans les dix années à venir (diminution des enveloppes budgétaires accordées par des collectivités territoriales qui s'endettent) pourra véritablement s'instaurer. La coopération relève de la prospective financière.

□ □ □



ils sont

*quelques
producteurs
d'informations*

III - Quelques producteurs d'informations départementaux et régionaux

A - Préambule méthodologique et délimitation de la recherche

1) Champ géographique des producteurs et domaines thématiques : sciences humaines, économiques et sociales

Si la coopération documentaire est un enjeu majeur pour les bibliothèques (1), l'expérience de la base bibliographique bourguignonne qui se fonde sur une méthodologie rigoureuse et intègre des données provenant de l'université peut à cet égard servir de modèle pour l'instauration d'une politique documentaire des fonds locaux des bibliothèques.

Un service d'archives désireux de proposer à ses usagers de meilleures prestations et de développer son action en vue de toucher de nouveaux publics peut également se préoccuper de documentation locale, non plus de manière passive et institutionnelle (attente des versements ou des dépôts) mais de manière dynamique en tentant de mener une politique volontariste de recherche de l'information (identification et sollicitation des producteurs) et de récolte des documents. Documentation locale prend dans cette hypothèse le sens de rapports de recherche et publications de littérature grise concernant le Tarn et produit par lui ou dans la région Midi-Pyrénées. Afin que la recherche soit fructueuse, il convient d'ajouter d'autres critères à la contrainte géographique définie par le terrain d'action des Archives : le cadre départemental. En effet, ne se donner qu'un seul critère relève d'une utopie : celle de l'encyclopédisme. Impossible exhaustivité donc, et par là même, nécessité de restreindre le champ de la recherche, tel est le point d'ancrage, la décision préalable à tout travail d'investigation documentaire. Dans cette perspective, les sciences exactes et appliquées ont été délaissées (2) au profit des sciences humaines, économiques et sociales. Ce choix est

1 La création des BMVR et des pôles associés de la Bibliothèque de France va modifier le paysage français des bibliothèques et les conditions de coopération qui trouveront, sans doute, d'autres déclinaisons que celles engendrées par les agences régionales de coopération.

2 La création récente (1992) de l'Ecole des Mines d'Albi et Carmaux (provisoirement installée sur le campus Lapérouse) avec une bibliothèque connectée au réseau INTERNET via REMIP (Recherche en Midi-Pyrénées) / RENATER (réseau national de l'enseignement supérieur et de la recherche) permet d'envisager cet établissement comme le pôle documentaire scientifique du département avec une vocation évidente de repérage / détection et collecte de la littérature grise de ses champs de compétences. De plus, l'antenne départementale de la DRIRE (Délégation régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) dont le directeur est également le directeur de l'Ecole des Mines, doit construire ses nouveaux locaux à côté de ceux (définitifs cette fois) de la nouvelle Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux (1995).

décidé parce qu'il regroupe les secteurs d'intervention des Archives non seulement dans leur mission de conservation des papiers publics (versements des administrations) mais aussi dans leur mission d'incitation à la recherche (mise en valeur intellectuelle du patrimoine et des ressources documentaires locales). Ce nouveau terrain d'investigation est donc en adéquation avec celui des archives. Dans la définition de ce nouveau cadre, la documentation locale est la littérature grise qui relève du domaine des sciences humaines, économiques et sociales et qui s'intéresse au Tarn, le Tarn et la région Midi-Pyrénées étant les lieux de production des travaux. Le principe de ne pas étendre le champ de l'investigation aux organismes producteurs à la France et au-delà est conditionné par la volonté de connaissance précise des tendances de la recherche et de l'environnement (administratif, culturel et universitaire) dans lequel les Archives peuvent jouer un rôle, trouver des partenaires et devenir un interlocuteur privilégié.

Cette hypothèse de travail est également vaste parce qu'elle englobe toute une série de domaines, allant de l'histoire à l'économétrie en passant par la géographie, l'archéologie ou l'anthropologie. Cette multitude de champs possibles d'investigation interdit d'élaborer un système de "veille informative", c'est-à-dire un repérage à la fois systématique et exhaustif de toute la documentation et de toutes les sources. Héritière du système économique et concurrentiel, la "veille" ou "surveillance", souvent complétée par les adjectifs "stratégique" ou "technologique", n'est possible et envisageable qu'appliquée à un domaine pointu, un champ particulièrement "ciblé" de recherche avec des objectifs précis. Développée tout d'abord dans l'industrie et l'entreprise, la "veille technologique" a partie liée avec le contexte économique capitaliste et la concurrence (recherches scientométriques sur les banques de brevets par exemple). Les Archives ne sont pas intégrées à un système concurrentiel et compétitif. Si leur activité peut être évaluée économiquement, elles ne participent pas directement de l'économie.

Le concept de "veille technologique" glisse actuellement vers celui de "veille informative / veille environnementale". La "veille informative" fait de la prospection (d'informations, de sources, de ressources documentaires et humaines). Cette exploration à la fois méthodique et exhaustive du milieu se double d'une volonté prospective qui, orientée vers l'avenir, interroge et émet des hypothèses quant à l'évolution de la recherche et de son champ d'action. Un secteur va définir ses axes de "veille informative" en liaison étroite avec les chercheurs, leur domaine de compétences tout en envisageant les coûts et les retombées économiques de la recherche.

Aux Archives du Tarn, le problème ne se pose pas en ces termes puisque les objectifs de la démarche de recension et de récupération de littérature grise correspondent à un triple but :

- conservation et communication des documents ;
- information et orientation des usagers vers les documents localisés ou vers d'autres centres de ressources ;
- incitation à prendre le département du Tarn comme objet d'étude pour les étudiants et les chercheurs.

2) Détermination des interlocuteurs

Définir un champ d'investigation, c'est aussi déterminer des interlocuteurs. Les Archives, du fait de leur mission administrative, ont des partenaires institutionnels. Ces interlocuteurs constituent à la fois le réseau et le rayonnement des ADT et se confondent avec la structure des administrations départementales, suivant ainsi une loi de circularité. Par ailleurs, l'intérêt manifesté par les ADT de "capter" des éléments supplémentaires de documentation locale n'ayant pas été suscité par une demande des usagers mais l'anticipant, il est essentiel de se référer aux structures pour trouver des repères méthodologiques.

L'administration française possède son livre : *Le Bottin administratif*, dont les renseignements créent une architecture indispensable à la réflexion. Un outil local récent (2e trimestre 1993) présente des données tarnaises d'une très grande utilité : *Officiel des maires et du département*.

Deux grands secteurs de prospection peuvent être dégagés. Ils correspondent aux deux principes de droit public : déconcentration et décentralisation.

La déconcentration consiste pour une autorité administrative à déléguer à une autre autorité placée sous ses ordres, le pouvoir de décider à sa place. Il s'agit donc d'une délégation de pouvoir ou de compétences d'une autorité supérieure à une autorité hiérarchiquement subordonnée et qu'elle contrôle étroitement (délégation d'attribution du ministre au préfet). La décentralisation, quant à elle, consiste à créer ou à reconnaître l'existence de collectivités distinctes de l'Etat sur le plan juridique. Elles bénéficient ainsi de la personnalité morale et sont titulaires de droits et d'obligations. La collectivité territoriale cesse d'être une simple circonscription administrative de l'Etat pour devenir une entité relativement autonome, ayant un pouvoir et des compétences propres.

Correspondant à cette partition seront analysés quelques producteurs d'informations départementaux et régionaux relevant :

- des services extérieurs de l'administration d'Etat ;
- des collectivités territoriales et organismes consulaires.

S'y ajoutent :

- l'Université et la recherche qui, bien que n'étant pas des partenaires institutionnels ne sont pas moins des interlocuteurs privilégiés des Archives. A preuve, la série Ms à la bibliothèque des ADT où sont conservés tirés-à-part d'articles, mémoires de maîtrise, de D.E.A., thèses.

B - Les services extérieurs de l'administration de l'Etat

La circonscription de référence pour notre étude est le département. Seront néanmoins analysées deux structures importantes qui n'existent qu'au plan régional : INSEE et DRAC.

1) Les directions départementales

Une sélection a dû être opérée parmi toutes les directions, délégations et services départementaux. Ont été retenues trois directions départementales :

- . DDAF (agriculture et forêt)
- . DDE (équipement)
- . DDJS (jeunesse et sports)

Ce choix est le résultat d'une double constatation. D'une part l'importance dans tout le département des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt (3) et de leur infrastructure statistique ; d'autre part la présence dans les deux autres directions de gisements documentaires.

a) DDAF (Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt)

La DDAF du Tarn se compose de deux types de services :

- les services opérationnels qui regroupent l'aménagement foncier et forestier, le génie rural (industries agricoles), la production et le marché (organisation de productions et de l'économie agricole en accord avec la PAC, politique agricole commune) ;
- les services d'appui qui s'articulent autour de trois pôles de compétences : le service de l'administration générale, le service départemental des statistiques agricoles (SDSA) et l'atelier départemental d'études et d'aménagement rural (ADEAR).

Dans la problématique du repérage de la documentation locale excluant les versements traditionnels d'archives, seule est pertinente l'étude des services statistiques et de l'ADEAR.

3 Devenu en mars 1993 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

□ Les services statistiques

Agissant selon des programmes annuels d'enquêtes de la C.E.E. via l'O.S.C.E. (organisation statistique des communautés européennes) et des programmes nationaux (statistique agricole annuelle et recensement général agricole - RGA -), l'exécution du travail se fait selon un partage des compétences correspondant à une structure verticale de la production d'information statistique :

- A l'échelon national / central les enquêtes sont faites par le SCEES (service central des enquêtes et études statistiques). De plus, les services ministériels élaborent les documents de base, les questionnaires, les logiciels de saisie et de dépouillement jouant un rôle essentiel d'harmonisation.
- l'échelon régional avec le Service régional des statistiques agricoles (SRSA) de la DRAF (direction régionale de l'agriculture et de la forêt) coordonne les actions par une aide et un contrôle technique et télématique des enquêtes (4) traitées au CERIT (Centre d'études et de réalisation informatiques de Toulouse), centre de calcul du Ministère de l'Agriculture en région.
- l'échelon départemental avec le service départemental des statistiques agricoles (SDSA) qui prend en charge la part la plus importante des enquêtes réalisées selon quatre modes : entretien, questionnaire par correspondance, par téléphone, et passage sur le terrain. Ce dernier protocole permet une enquête annuelle sur l'utilisation du sol à partir d'un maillage du territoire avec des photographies aériennes.

L'informatisation de ces services statistiques a permis la création de banques de données locales propres à chaque DDAF : AGRICOM (5) et d'un réseau informatique ARISTIDE qui permet un accès rapide aux informations en regroupant toutes les enquêtes statistiques départementales françaises, les sondages et les résultats du RGA. Ainsi les enquêtes saisies et les résultats dépouillés sont-ils envoyés au CERIT.

La diffusion de l'information suit la logique de deux supports différents :

- D'une part le support papier avec les publications nationales, régionales et départementales : *AGRESTE : la statistique agricole*, véritable outil de communication du Ministère de l'Agriculture et de ses services extérieurs
- d'autre part le support informatique qui permet des extractions à partir des données ARISTIDE pour le secteur public, para-public (Chambre d'agriculture) et le secteur privé (demandes de commerciaux, de coopératives).

Dans un tel contexte, la récolte d'informations pour un service comme les ADT repose sur le souci d'exhaustivité des collections de périodiques *AGRESTE : la statistique agricole* déclinées selon différentes séries telles "données" ou "analyses et études".

Dépôt légal et surtout dépôt administratif des périodiques départementaux à la préfecture sont les institutions qui permettent de conserver des fonds sans lacunes. Le

4 Le traitement du RGA est confié au Centre national informatique de l'INSEE à Aix-en-Provence.
5 Le critère géographique retenu est la commune.

dialogue avec les services préfectoraux est ici essentiel afin que la récolte des "Agreste" se passe à la bonne saison, c'est-à-dire que sortie et dépôt aux Archives soient le plus synchrones possibles.

□ L'ADEAR

Deuxième structure d'appui des DDAF, les ateliers départementaux d'études et d'aménagement rural ont été créés dans "les années 70" ; celui du Tarn en 1974. Ces ateliers qui connurent entre 1970 et 1980 une décennie prospère avec une grande activité de recherche s'inscrivent aussi dans une perspective opérationnelle dans la mesure où les études (connaissance de la réalité) permettent d'orienter les choix et font intervenir la DDAF dans les décisions de financement des commanditaires.

Dans le Tarn, 80 % des études de l'ADEAR sont "sous-traitées" (ligne budgétaire : crédits d'études).

L'université (étudiants en D.E.A. de géographie, D.E.S.S. de sociologie rurale), Institut national de la recherche agronomique, bureaux d'études toulousains, organismes locaux, Chambre d'agriculture, Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE des pays tarnais) et ATASEA (association tarnaise d'aménagement des structures et des exploitations agricoles) effectuent des recherches sous contrat dont le cahier des charges est réalisé par l'ADEAR. Ces études sont des travaux collectifs qui réunissent 3 à 4 personnes dans l'enrichissement de la confrontation intellectuelle, gage de pertinence et de qualité.

La diffusion des rapports de recherche tirés entre 30 et 100 exemplaires au maximum vise tout d'abord les commanditaires et les destinataires spécifiques tels la Chambre d'agriculture, les organisations professionnelles agricoles, des services administratifs connexes à la D.D.A. : préfecture, région (6), les élus (maires, conseillers généraux), les écoles professionnelles (Ecole supérieure d'agriculture de Purpan à Toulouse).

De 1975 à 1985, un dépôt systématique des études réalisées a été fait à la BMC d'Albi, tandis qu'un versement en avril 1993 des archives de la D.D.A. aux ADT inclut toutes celles effectuées depuis 1985 (série W). Deux lieux de conservation se partagent donc la production de l'ADEAR. Cette dispersion documentaire à laquelle s'ajoutent les difficultés de recensement et d'indexation propre à la série W sont des facteurs défavorables au repérage de ces études.

La coopération archives-bibliothèque s'avère ici essentielle pour l'inventaire de tous ces travaux (dépouillement du catalogue du fonds local de la BMC, liste des études à partir des fonds d'archives). Ce recensement est d'autant plus justifié que deux ADEAR sur trois sont supprimées (7). Entretenir des relations régulières avec l'ADEAR permet également de connaître les études en cours.

6 L'envoi systématique des études au ministère réclamé par l'administration centrale n'est pas toujours fait.
7 Parfois intégrés à un autre service technique de la D.D.A., les missions des ADEAR glissent très souvent vers l'administration territoriale et/ou vers des associations qui gravitent autour du Conseil général.

Dans un service aussi important que la D.D.A., il est curieux de ne pas trouver de centre de documentation. En dépit du fait que la mise en place d'une telle structure entraînerait le recours à des professionnels, ce qui va à l'encontre de la politique actuelle de suppression de postes du Ministère de l'Agriculture, le problème de la documentation à la D.D.A. se pose.

Entre 1980 et 1985, un projet avec étude de préfiguration d'un centre de documentation (recensement, localisation de la documentation dans les différents services de la D.D.A., embryons de fichiers manuels) avorte. Il n'y a donc pas de centralisation de l'information. L'éclatement documentaire sectoriel tient, selon ses partisans, aux demandes et champs d'action spécifiques à chaque service de la D.D.A. La constitution d'un centre de ressources propre a également été ressenti comme faisant double emploi avec le service de documentation de la Chambre d'agriculture qui diffuse *AGRIDOC 81* (8), bulletin bibliographique où sont dépouillées presse et revues internationales, nationales et régionales.

La solution médiane d'une documentation de proximité essentielle à chaque service valable pour l'année en cours et d'une documentation plus générale rassemblée dans un lieu approprié qui regrouperait également toutes les études n'a pas été envisagée. Cette loi du tout ou rien sanctionne le service tout en masquant (pour combien de temps encore) les problèmes de diffusion de l'information et de communication interne.

b) D.D.E.

C'est à partir de 1983 que les D.D.E. commencèrent à se doter de services de documentation afin de centraliser l'information qui se trouve dispersée dans les multiples subdivisions du département.

La D.D.E. du Tarn (2 arrondissements, 13 subdivisions et 2 parcs automobiles) s'est dotée fin 1986 d'une "cellule documentaire" intégrée au service du personnel et de l'administration générale via le bureau informatique et communication. Chargé de la centralisation des commandes (9) et du contrôle de leur opportunité pour tout le département, le service procède au traitement de l'information (indexation à partir d'un thésaurus du Ministère de l'Équipement... (10)) et à sa diffusion (bulletin de sommaires mensuel avec fiches de prêt -livres, périodiques- et de photocopies d'articles, revue de presse hebdomadaire, feuilles de circulation pour les périodiques, dépôt permanent -livres et revues- dans les

8 Le dépôt d'*AGRIDOC 81* aux ADT se fait depuis 1990 seulement, soit depuis le n° 678. Par ailleurs, les Chambres départementales d'agriculture se constituent en réseau national avec plan partagé de dépouillement de périodiques entre autres. La Chambre d'agriculture du Tarn entre en 1993 dans un processus d'informatisation.

9 En 1992, le budget d'acquisition livres est de 25.000 F et abonnement revues de 80.000 F (aux ADT, le budget périodiques est en moyenne de 20.000 F...). Les périodiques sont gérés avec le logiciel *AUDRE* (automatisation des revues de l'équipement) et conservés selon un plan partagé. La cellule documentaire a également constitué un fonds d'une cinquantaine de cassettes vidéo VHS.

10 Le Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer est devenu en mars 1993 Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme.

subdivisions, dossiers). Depuis juin 1992, un classeur répertoriant le fonds (ouvrages et périodiques) avec mises à jour trimestrielles est diffusé dans tous les services et subdivisions. Cette volonté de communiquer est très unilatérale. La cellule documentation reçoit très peu d'informations en retour.

Pourtant la D.D.E. présente des services producteurs d'information et d'études tels que :

- Etudes générales, l'aménagement, l'environnement (rattaché à l'urbanisme) ;
- Etudes générales : l'habitat ;
- Services de coordination et d'aménagement nord (Albi) et sud (Castres) qui travaillent avec les collectivités locales pour le bassin Albi-Carmaux par exemple.

Si la démarche des services vers la "cellule documentation" est loin d'être une évidence, le recours à la voie hiérarchique avec circulaire pour le dépôt des études n'est pas ni désiré ni souhaitable. Seule la récolte d'informations grâce aux contacts permanents avec les services et les personnels s'avère efficace. Mais pour les professionnels, c'est le sentiment d'aller à la "pêche aux études" qui domine.

Ce travail de repérage est primordial pour la "cellule documentation" car il permet d'honorer un contrat avec le Ministère portant sur deux fichiers bibliographiques : CETERE (réseau des Centres techniques de l'équipement) et FEDDRE (fichier des études des directions départementales et régionales de l'équipement). Ces systèmes d'information qui permettent l'accès décentralisé aux études produites par le Ministère sur l'ensemble de ses domaines d'activité ont une double finalité :

- permettre à chaque partenaire de gérer les études qu'il réalise et qu'il finance ;
- organiser l'accès et en assurer la connaissance de la production du ministère et participant au décloisonnement des services dans le domaine de l'information (11).

La complémentarité des deux fichiers autorise, en amont, leur alimentation par le logiciel documentaire ISABEL (12) et, en aval, le transfert des données dans la banque URBAMET (13). Ce type de contrat bibliographique favorise l'accès à l'information et permet à la "cellule documentation" une sélection annuelle d'au moins 12 études de la D.D.E. du Tarn. Les services concernés prêtent leurs travaux pour le traitement documentaire (identification, indexation, résumé) mais demeurent réticents quand ce n'est pas réfractaires au dépôt des

11 Tâche bien entravée à la D.D.E. du Tarn.

12 Le logiciel ISABEL (informatisation assistée des bibliothèques de l'équipement en local) et ISABEL+ pour la connexion réseau sont fournis en échange du chargement annuel de 12 références bibliographiques dans FEDDRE, études financées entièrement ou en partie par la D.D.E.

13 La banque de données bibliographique et iconographique URBAMET (dont il existe un CD-ROM de 90.000 références) contient des informations scientifiques, techniques, économiques et juridiques dans les domaines suivants : urbanisme, aménagement, architecture, habitat, logement, équipement, transports, regroupés en quatre domaines : TEXTE (rapports, études, ouvrages, thèses, périodiques du réseau), CARTES (cartes, plans, atlas), PHOTO (diapositives, photographies, audiovisuel), FILM (films, bandes vidéo). Le champ géographique couvert est la France, l'Europe, les pays en développement et les grandes métropoles mondiales.

Interrogeable sur le Centre Serveur national de l'équipement et de l'environnement (CNSEE) pour les membres du réseau URBAMET et les services de l'Etat, elle peut également être consultée par tous les publics sur Télé systèmes Questel en composant le 36.29.00.15.

La localisation : commune, département, région, pays, lieu ou région naturelle, est un critère de recherche d'URBAMET. On voit là tout l'intérêt de son interrogation par les ADT dont l'un des ordinateurs est pourvu d'une numérotation automatique (émulation minitel), d'une carte Kortex et de la possibilité de téléchargement des données.

documents à la "cellule documentation". Ce refus est-il une crainte irraisonnée, voire irrationnelle, de dépossession, alors que c'est de mise en valeur dont il s'agit ? Malgré cela et dans le but d'être reconnue pour son professionnalisme, la responsable du service participe au CREDO (club de recherche et d'échange d'expériences du Sud-Ouest), structure de formation continue et de coopération qui rassemble les documentalistes des D.D.E. de Midi-Pyrénées. Des groupes de travail ont été constitués pour créer des outils (recensement et tests des banques de données minitel par exemple) ou améliorer des outils existants (mise en place d'un plan partagé de conservation des périodiques sous AUDRE).

La situation de la documentation de la D.D.E. du Tarn est pour le moins paradoxale dans la mesure où "capter" des informations favorisé par la création d'une structure est entravé par des habitudes qui rappellent opacité et étanchéité de l'administration. Les services ont tout à gagner d'une collaboration fructueuse avec la "cellule documentation" qui, informée, en amont du programme de recherches pourrait anticiper les demandes documentaires et travailler en synergie avec les producteurs d'informations.

La détermination des ADT dans leur politique de recensement et de conservation des études et travaux de littérature grise peut aider à faire évoluer la situation actuelle que le "contrat FEDDRE" a déjà quelque peu débloquée. Cette volonté pourra s'affirmer grâce à un travail parallèle sur les archives de la D.D.E. dont une partie (archives antérieures à 1940) doit être versée aux ADT tandis que les plus récentes, soumises à des chartes d'archivage, seront triées et classées dans les locaux de la D.D.E. Le rôle de contrôle scientifique et la position administrative de l'archiviste départemental peut agir sur l'intérêt et la nécessité pour les différents services de coopérer avec la documentaliste qui, depuis 1992, est également chargée des archives.

c) D.D.J.S.

La documentation à la direction départementale de la jeunesse et des sports ne constitue pas un service, même si cette prestation apparaît dans l'annuaire départemental du Tarn. Cette fonction intégrée au secrétariat général existe depuis 1987.

La D.D.J.S. présente :

- une bibliothèque professionnelle pour les formateurs au brevet d'Etat d'éducateur sportif, composée de livres d'anatomie, physiologie, psychologie, diététique, et classée par discipline ;
- des périodiques : Journal officiel, bulletins officiels de l'Education nationale et de la Jeunesse et sports, recueils des actes administratifs des collectivités territoriales, abonnements à des revues spécifiques : *Jurisassociations*, revue de droit très utile puisque la D.D.J.S. est centre de ressources pour les associations, et *Revue juridique et économique du sport*.

La documentation est exploitée à la demande des services, la circulation des revues est informelle.

La responsable fait appel à d'autres centres de ressources tels le centre de documentation de la préfecture, la Direction régionale de la Jeunesse et des sports (DRJS) ou le ministère de tutelle pour des demandes administro-juridiques très ponctuelles.

Pour le prêt de livres et de documents, deux instituts parisiens sont contactés : Institut national de la jeunesse, Institut national des sports et de l'éducation physique.

La D.D.J.S. du Tarn qui gère principalement des dossiers personnels et de subventions n'est pas à l'origine de rapports de recherche. En revanche, une étude a été demandée par le Conseil général en 1993. Il s'agit du recensement départemental des équipements sportifs dont l'administration territoriale se servira pour élaborer et planifier les constructions nécessaires.

Depuis la décentralisation, la D.D.J.S. est surtout une administration à vocation pédagogique (formations, conférences, forums, partenariat avec l'Education nationale) et à mission de contrôle puisqu'elle est consultée dans les commissions de sécurité. Néanmoins la volonté de communiquer du Ministère s'exprime au plan départemental par la publication d'une revue depuis 1987 : *Jeunesse et sports* déposée aux ADT et tirée à 2000 exemplaires (et même 2500 pour le spécial formation une fois par an). Cet outil d'information et de promotion de la D.D.J.S. est diffusée dans toutes les D.D.J.S., le Bureau information jeunesse (BIJ) du Tarn, le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), les mouvements sportifs, associatifs, socio-éducatifs du département et auprès des élus, entre autres...

Les trois directions départementales étudiées participent de l'image de la documentation dans les services extérieurs de l'Etat.

Grand producteur d'informations statistiques brutes et commentées, la D.D.A. reste un organisme de terrain, très solidaire de la Chambre d'agriculture. Elle mène une sorte de politique documentaire autarcique grâce au réseau hiérarchisé mis en place par le Ministère.

La documentation, reconnue d'utilité publique par la tutelle (institutionnalisation des services et banques de données du Ministère de l'équipement) a du mal à affirmer ses compétences au niveau départemental (absence de "feed-back").

Dans le cas de la D.D.J.S., elle demeure une sorte de secrétariat "bis" (ou "plus"), un gisement pas vraiment exploité, supplanté par la publication *Jeunesse et sports*.

La demande des ADT (accès à l'information bibliographique et au document lui-même) est un élément perturbateur (14) des systèmes en présence qui peut permettre l'émergence d'autres statuts (image, position dans l'organigramme...) des services de documentation.

14 Une perturbation positive et constructive d'une stratégie documentaire renouvelée et améliorée.

2) Deux directions régionales

a) DRAC : direction régionale des affaires culturelles

Services extérieurs du Ministère de la Culture et de la Francophonie, sous l'autorité des préfets de région et des préfets de département, les DRAC ont des missions portant sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine, musées, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre, arts plastiques, enseignements artistiques, environnement culturel, cinéma.

Les ADT sont plus particulièrement concernées par les services patrimoniaux de la DRAC Midi-Pyrénées. La CAO du Tarn et ses travaux d'inventaire sont en outre des activités qui tendent à rapprocher ADT et service régional de l'Inventaire. L'analyse de la situation documentaire à la DRAC dans la perspective d'un enrichissement de la documentation locale tarnaise s'impose.

Multiplicité et atomisation sont les caractéristiques essentielles des fonds documentaires de la DRAC Midi-Pyrénées.

Deux pôles sont néanmoins identifiables et correspondent à la partition de l'organigramme entre services sectoriels dirigés par les différents conseillers (ethnologie, musées, arts plastiques, action culturelle et cinéma, théâtre, musique et danse, livre et lecture) et services spécialisés du patrimoine (Conservation régionale des monuments historiques, service régional de l'Inventaire et de l'archéologie). Ces deux entités n'ont pas de service commun de la documentation.

Il existe en effet à la DRAC :

- le centre de documentation du patrimoine rattaché au service de l'Inventaire, noyau dur de la documentation scientifique (15), qui répond aux exigences formulées par le ministère en octobre 1987 et essaie de fédérer et d'harmoniser la documentation des services patrimoniaux. Sa réussite est très relative dans la mesure où lui échappent l'archéologie (service géographiquement distinct des locaux de la DRAC et possédant son propre centre de documentation), les dossiers de protection des monuments historiques, l'ethnologie.

- le service information-documentation-communication, préfiguration du CAID (16) (Centre d'accueil d'information et de documentation) qui s'efforce depuis 1991-1992 de mettre en place une structure regroupant les documents et les données éparpillés dans les différents services sectoriels. Les CAID nés de propositions ministérielles à la suite d'un rapport sur la déconcentration doivent s'adapter au contexte local. Leur gestion est laissée à l'appréciation des directeurs régionaux des affaires culturelles.

15 Il convient de se rappeler que les centres de documentation du patrimoine créés en 1987 trouvent leur origine dans les services de l'Inventaire général fondés par André Malraux en 1964.

16 Le région Rhône-Alpes avec la DRAC de Lyon fut pionnière pour la mise en place de ces services.

A Toulouse, il semble que l'on ne s'oriente pas vers un regroupement-fusion CAID / Centre de documentation du patrimoine mais plutôt vers une architecture pyramide de la documentation avec un CAID à la fois cellule transversale des informations de la DRAC (action culturelle, économie de la culture, généralités sur les services et leurs missions) ouvert à tout public et centre d'aiguillage vers les services spécialisés. Cette configuration documentaire (accueil et orientation) sera soutenue par la possibilité d'interrogation de la base de données BASTOSH contenant l'ensemble des informations sur les services patrimoniaux sous forme chiffrée et statistique.

L'autonomie à laquelle reste très attaché le centre de documentation du patrimoine se justifie par sa volonté de demeurer un outil de recherche employant la méthodologie rigoureuse exigée par un travail scientifique : exploration - recensement sur le terrain, dossiers, élaboration de vocabulaires nationaux, alimentation des bases MISTRAL.

Depuis 1992, le centre de documentation du patrimoine dont les documents sont consultables sur place uniquement et qui ne pratique pas de "prêt inter" informatise son fonds (livres, périodiques, documents iconographiques) avec un logiciel testé à Toulouse : PSILOG.

Les notices se présentent selon le format d'échange UNIMARC tandis que l'indexation n'a pas encore été uniformisée. A cet égard, le recours à un thésaurus unique qui serait le vocabulaire commun à tous les services patrimoniaux (archéologie, Monuments historiques, Inventaire) peut à la fois apparaître comme une nécessité et s'avérer un obstacle pour la politique de méthodologie du Centre de documentation du patrimoine (constitution de thésauri spécialisés - architecture, objets mobiliers...) visant l'approche scientifique, très pointue donc, propre à chaque domaine de la recherche.

Le travail de prospection bibliographique et de "récupération" de documents envisagé par les ADT doit s'appuyer sur une collaboration étroite avec le centre de documentation du patrimoine pour une connaissance des publications nationales de l'Inventaire (17) ainsi que des publications régionales effectuées en Midi-Pyrénées (18). Pour les ADT, ces contacts sont favorisés par le travail informatique de chargement de la base PALISSY. Ce partenariat archives, service de la DRAC est exceptionnel dans la mesure où les AD, rattachées au ministère de la Culture et de la Francophonie ne sont pas représentées au niveau régional dans les services déconcentrés du ministère (DRAC), la fonction CAO A ne jouant pas vraiment le rôle de passerelle entre les administrations.

En revanche, la participation d'archivistes départementaux à la COREPHAE (Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique) est une nécessité pour que les services d'archives ne soient pas tenus à l'écart en matière de connaissance, de protection, de conservation, de restauration et de mise en valeur du

17 Aux ouvrages scientifiques de vocabulaire spécialisé et aux publications cantonales s'ajoutent depuis 1991 des collections telles *Images du patrimoine*, *Cahier du patrimoine*...

18 Ces publications sont régulièrement recensées dans le catalogue de l'ADDOC Midi-Pyrénées (Association pour le développement de la documentation et de la communication culturelle) qui présente 5 collections (statistiques, initiatives culturelles, monuments historiques, monographies, actes et colloques).

patrimoine en région, et puissent dialoguer avec les partenaires de la culture tout en participant à leur réseau. Instituée par décret en date du 15 novembre 1984, la COREPHAE de Midi-Pyrénées a été installée par arrêté du 12 juin 1985. Placée sous la présidence du préfet de région, elle est composée de 30 membres (10 représentants de l'administration, 16 personnalités qualifiées dans le domaine du patrimoine dont 2 archivistes départementaux, 4 représentants d'associations). En application de la déconcentration au niveau régional de la procédure d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la COREPHAE émet un avis sur les propositions de classement ou d'inscription.

Par ailleurs, la COREPHAE se doit de connaître l'activité des services patrimoniaux de la DRAC. Dans ce cadre le directeur régional des affaires culturelles établit, sous l'autorité du préfet de région, un bilan annuel d'activité qui est présenté au cours d'une des quatre séances annuelles de la commission. La lecture attentive de ce bilan d'activité (19) est essentielle. En effet il réunit les rapports du Conservateur régional de l'archéologie, des monuments historiques, de l'Inspecteur des monuments historiques, du Conservateur régional de l'Inventaire et du Conseiller pour l'ethnologie. Toutes les actions menées par ces services sont consignées dans le bilan d'où un repérage géographique aisé pour tout ce qui concerne le Tarn. Le recours à cet instrument de travail et de contrôle permet de mieux appréhender la production documentaire corrélative (orientation vers les personnes et les services ressources).

De plus, connaissant la situation documentaire de la DRAC Midi-Pyrénées et la position à part voire isolationniste de certains services comme le service régional de l'archéologie, il est également important de s'en procurer les bilans scientifiques. Etat des lieux de la recherche présentant l'évolution annuelle de la carte archéologique régionale, cette publication est un précieux organe de liaison du service avec l'université, le CNRS, le milieu associatif et un ouvrage de référence et de prospection pour les ADT.

b) INSEE : direction régionale

La direction régionale de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) est une administration déconcentrée du Ministère de l'économie dont la vocation est double :

- une mission nationale regroupe les grands travaux en région à compétence nationale, études obligatoires qui occupent 80 % des effectifs de la direction régionale. Cette mission comprend :
 - . des statistiques et des enquêtes de ménages ;
 - . la gestion du répertoire des entreprises SIRENE ;
 - . l'exploitation statistique des données de l'état civil ;
 - . le travail sur les indices (indice du prix...) ;
 - . le recensement

19 En Midi-Pyrénées, ce bilan publié par l'ADDOC sous le titre : *Le patrimoine en Midi-Pyrénées : COREPHAE, bilan d'une année d'activité*, a une diffusion relativement importante depuis deux ans.

- une mission régionale dévolue au Service Etude Diffusion (S.E.D. créés le 2 août 1993 pour succéder aux observatoires économiques régionaux - 1973-1993). Les SED ont la responsabilité de la publication :

- . d'une revue trimestrielle : *Relief : statistiques et études Midi-Pyrénées* ;
- . d'une lettre mensuelle d'information ;
- . de dossiers thématiques à périodicité variable ;
- . du TEMP (Tableau économique Midi-Pyrénées, équivalent en région du TEF, tableau économique français) qui constitue la photographie économique et sociale de la région éditée tous les deux ans.

Les sources dont se sert l'INSEE pour ses travaux se composent de ses propres enquêtes auxquelles s'ajoute la transmission télématique de fichiers statistiques d'autres administrations et organismes internationaux (20). Chaque chapitre du TEMP présente également ses sources dans une rubrique bibliographique. Ainsi au niveau régional l'INSEE joue-t-il son rôle de production et de promotion des données statistiques, permettant de décrire le processus général de développement économique, des études économiques et prévisionnelles. Pourtant, la direction régionale, au sein du SED, consciente des problèmes de dispersion et donc de difficulté des sources documentaires des différents chargés d'études travaille au projet de mise à plat du réseau d'information entre les services en vue de fédérer et de centraliser les sources documentaires.

A la Direction régionale de l'INSEE Midi-Pyrénées, tous les documents écrits sont orientés vers le service documentation qui présente des informations en accès direct (salle d'accueil) et une documentation propre à l'INSEE accessible ou non au public (21). L'INSEE se trouve en effet au carrefour du service public et de la tarification de l'information. Fournisseur avant tout de données brutes, l'INSEE peut être confronté à des questions relevant de bureaux d'études (mise en forme, analyse) qu'il convient de ne pas concurrencer.

Pour faire face à une demande sans cesse en augmentation l'INSEE fonctionne grâce à des relais (22) (université, CCI, conseils généraux, relais expérimentaux dans les lycées et peut-être bientôt dans les CRDP, les CDDP, les CDI pour répondre à la demande des enseignants et des élèves).

20 Une liste des accords d'échange incluant les régions comportant plus de 30 références est transcrite en annexe (source SED de la DR INSEE Midi-Pyrénées à Toulouse). A noter que le rapport sur la journée d'études : "Ville et statistique" du 1er décembre 1992 du CNIS (Conseil national de l'information statistique) oriente la recherche tout en montrant la nécessité d'avancer pour la statistique dans le champ de l'infra-communal, de mieux mobiliser l'information des recensements, d'avoir des éléments de comparaison européenne, de progresser dans l'utilisation d'autres sources (Direction générale des impôts, caisse d'allocations familiales...) d'oeuvrer pour débloquer la rétention d'information de certains (Télécom, SNCF...).

21 Banque de données locale ou base SPHINX consultable sur abonnement et utilisée pour la fourniture payante d'informations.

22 Un accord écrit définit les compétences du relais :

- . dépôt et diffusion de documentation essentiellement régionale et uniquement produite par l'INSEE ;
- . orientation des clients ou usagers vers la direction régionale pour complément d'information ou réponse à des questions pointues ;
- . Vente des publications INSEE dans les CCI uniquement.

Le repérage des publications de la direction régionale de l'INSEE concernant le Tarn se fait par la consultation régulière du 36.16 INSEE où sont accessibles toutes les banques de données de l'INSEE sur Minitel (indice des prix, du coût à la construction, autres indices, actualité économique au quotidien, publications de l'INSEE, SIRENE et surtout l'INSEE dans les régions où sont répertoriés six types de renseignements : revue régionale, tableaux économiques, notes de conjoncture, dossiers, autres ouvrages, publications à paraître). L'interrogation régulière des bases sur Minitel s'impose pour connaître et se procurer les informations sachant que l'INSEE en région ne fait pratiquement pas d'études départementales.

La direction régionale de l'INSEE est un centre de ressources pour les chercheurs qui bénéficient d'une réduction de 50 % sur le prix de la recherche documentaire s'ils appartiennent à un laboratoire. Les travaux ayant utilisé les données INSEE sont déposés et entrent dans le circuit de la documentation, c'est-à-dire qu'ils sont, selon le cas :

- réservés à un usage interne ;
- utilisés pour les demandes de la salle d'accueil, les réponses par téléphone ou correspondance et la diffusion de chiffres. Ils permettent également de mettre en contact les chercheurs.

Ces études sont très souvent des documents de travail avant la parution d'un livre. Les problèmes de communicabilité, confidentialité qui dépendent des chercheurs et de leur(s) commanditaire(s) (collectivités locales...) sont résolus à la publication des travaux. Connaître en amont de leur édition ces "pre-prints" (communicables ou non) relève d'accords ADT / INSEE (direction régionale) qui peuvent prendre la forme de conventions sur le signalement bibliographique de toute recherche concernant le Tarn.

3) Cas particuliers : le Centre de documentation de la Préfecture et le Centre départemental de documentation pédagogique

Ces deux organismes sont intéressants dans l'analyse des producteurs d'information locale non pour l'originalité de leurs méthodes (23) mais pour les problèmes que suscite leur statut respectif. En effet ces deux services ont du mal à se situer, à trouver et à imposer une image par rapport à leur tutelle.

a) Le centre de documentation de la Préfecture

Le centre de documentation de la Préfecture créé en 1950 par Maurice Greslé-Bouignol est cogéré depuis 1987 par le Conseil général et la Préfecture. Depuis 1984, il

23 Aucune innovation, ni de caractère pionnier dans la constitution, la gestion ou la diffusion des sources documentaires.

occupe un petit local avec mezzanine dans l'Hôtel du département (24). Considéré et utilisé comme un centre de ressources administratives et juridiques, le service de documentation de la préfecture occupe une position médiane entre les deux administrations départementales. Pourtant il ne joue pas vraiment un rôle d'intermédiaire et ne recueille pas d'informations en retour des prestations qu'il fournit à sa "double tutelle" (dépôt de dossiers et de rapports par exemple). Etre un service commun de la Préfecture et du Conseil général sans que ni l'un ni l'autre n'ait instauré de politique prioritaire en matière de documentation est une position assez inconfortable. L'arrêt des rapports d'activité (25) du service depuis 1988 est, de plus, un manque certain pour orienter la politique du bureau (26) de la documentation (évaluation, inflexion et/ou anticipation de la demande...). A ces repères qui font défaut s'ajoutent des points de dysfonctionnement comme le *Bulletin de la formation (27) et de la documentation de la Préfecture* dont la périodicité mensuelle n'est pas adaptée aux dépouillements et aux besoins du bureau de la documentation qui souhaiterait éditer une revue de presse hebdomadaire pour "coller à l'actualité" et un bulletin mensuel avec des dépouillements d'articles de fond et des synthèses écrites par la documentaliste.

Il est clair que le bureau de la documentation est à la recherche d'une identité qui passe sans doute par la référence à une tutelle unique et se concrétiserait avec la création d'une unité documentaire propre au Conseil général et/ou d'un véritable centre de documentation aux objectifs définis en concertation avec les services dans de nouveaux bâtiments préfectoraux. Cette séparation envisagée comme remède au dysfonctionnement correspond au partage des compétences entre ses deux administrations. Elle est synonyme d'efficacité augmentée de la documentation puisqu'elle est une réponse spécifique à des demandes particulières. Pour la Préfecture elle participerait de l'impulsion nouvelle donnée à la déconcentration par la loi du 6 février 1992 et le décret du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration en favorisant le développement de la communication interne.

b) Le Centre départemental de documentation pédagogique du Tarn (CDDP)

Si le bureau de la documentation de la préfecture est dans une phase d'interrogation, le CDDP du Tarn est, quant à lui, dans une période de crise identitaire.

Depuis le 1er janvier 1992, le CNDP est un établissement public qui possède vingt-huit services régionaux déconcentrés avec une autonomie financière, les CRDP, dont les CDDP sont les antennes délocalisées départementales.

Depuis 1989, le problème de rentabilité des CDDP se pose. Les subventions ministérielles diminuent et les CDDP doivent avoir des ressources propres : vente de prestations de service, de produits éditoriaux (documents pédagogiques ou d'ingénierie

24 Si les quelques mètres carrés accordés sont proportionnels à l'importance du service, on peut être assez pessimiste pour le centre de documentation de la Préfecture.

25 Aucune directive ou circulaire préfectorale n'oblige à la rédaction de tels documents.

26 C'est sous ce nom que le centre de documentation apparaît dans l'organigramme de la Préfecture.

27 Calendrier mensuel des formations et des concours de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale.

éducative, impact des nouvelles technologies dans l'éducation). Dans cette nouvelle donne, les productions récentes concernant le Tarn sont peu nombreuses : en 1989, une plaquette sur la Révolution dans le Tarn, une étude sur une base de loisirs La Razisse (1991) et en projet, une cassette vidéo sur le fonctionnement du Conseil général. Le dépôt de PAE (projet d'action éducative) comme celui des thèses en sciences de l'éducation se fait au volontariat.

Les relations documentaires CRDP (structure d'aide et de coordination) / CDDP (outil technique) devaient reposer sur un réseau télématique alimenté en ligne (catalogue collectif CRDP / CDDP) et développé à partir du logiciel DIDEROT 31. La cherté des connexions et des frais de fonctionnement du réseau ont conduit le CDDP du Tarn à se désengager du programme et à adopter la solution de repli du chargement du fonds sur le serveur du Conseil général le 36.14 TARN à la rubrique EDUCATION. Cette solution permet prêt et réservation des documents pour les usagers du CDDP du Tarn mais isole le service départemental de son contexte régional (PEB, catalogue collectif...). Cette collaboration et les subventions allouées par le Conseil général du Tarn restent tributaires des volontés politiques en place. La crise d'identité du CDDP consiste en la perte de son ouverture régionale même si au niveau du CRDP de Toulouse le travail en réseau reste officiellement opérationnel alors qu'il est sur le terrain financièrement impossible. Cette situation de crise est valable pour d'autres départements.

C - Les collectivités locales et organismes consulaires

L'exemple du CDDP du Tarn montre combien les conseils généraux peuvent être impliqués dans la production et la diffusion de l'information. Afin de mieux rendre compte de cette combinatoire, nous avons choisi de nous intéresser aux problèmes de la documentation locale dans les collectivités territoriales, qui sont une étape obligée en raison de leur importance et du transfert des compétences des lois de décentralisation.

1) Champ d'action du service de documentation de la mairie d'Albi

L'évolution de cette structure est assez représentative de celle de la documentation des mairies des villes moyennes depuis une dizaine d'années constituées pour certaines, comme Albi, en réseau institutionnalisé : le RVM (le réseau des villes moyennes) (28). En 1986, le service documentation à la mairie d'Albi est distinct du service information et communication. Restructuré, il comprend également les archives communales. Des produits

28 Le RVM, réseau télématique est à la fois centre de ressources, messagerie, forum. Il représente un outil extrêmement utile pour les services municipaux et le centre de documentation.

documentaires - revues de presse, bulletin analytique et bulletin bibliographique - sont diffusés depuis 1986 dans les services (29) et dans d'autres centres de ressources (BM, ADT, autres villes). Le retour d'information, le fameux "feed-back" tant souhaité par les professionnels de la documentation n'est pas sensible.

Deux causes essentielles à la mauvaise circulation de l'information :

- l'éclatement géographique des différentes annexes de la mairie sans boîte aux lettres télématique entre les services ;
- la position fonctionnelle, institutionnelle et administrative du centre de documentation qui, directement rattaché au secrétariat général a certes une autonomie mais demeure isolé des autres services dépendant des élus. La documentaliste, bien qu'elle en fasse régulièrement la demande, n'a pas accès aux réunions sectorielles. Le secrétariat général est une source unique d'information générale pour la documentaliste avec les comptes-rendus du conseil municipal et des bureaux municipaux qui constituent les décisions prises en aval, en bout de chaîne.

Pour remédier à ces problèmes de communication interne, une rencontre annuelle avec les chefs de service pour connaître les préoccupations, les axes d'études, s'est mise en place. Elle permet de sensibiliser les services, et surtout les services producteurs d'information et de documentation (30) à la nécessité du dépôt systématique de tout travail ou études au service de documentation et/ou aux Archives municipales. Cette réunion est aussi l'occasion de promouvoir les Archives municipales réorganisées en 1990, après de longues négociations avec le maire, et grâce aux conseils techniques et scientifiques des ADT. Les Archives départementales ont, entre autres, mis l'accent sur l'importance du dépôt des comptes-rendus de commissions municipales qui reflètent en amont des décisions la vie de la mairie et les activités des services. Ils constituent une information souterraine fort utile dans les recherches rétrospectives. Si les ADT ne sont pas directement concernées (31) par la récolte de cette documentation locale souvent non communicable, elles participent par leur savoir et leurs compétences à développer ce type d'activités dans les AC, qui elles aussi ont mission de mémoire et d'histoire.

2) Le Conseil général à travers différents services et associations

Les ADT possèdent une antenne "Conseil général - préfecture" qui procède au tri et à la conservation des archives de ces deux administrations.

29 Cette politique de diffusion documentaire a permis de casser des principes hiérarchiques et a contribué à démocratiser le rapport à l'information dans le cadre de la mairie, en intégrant au temps de travail le temps de documentation et d'information.

30 Services économiques, urbanisme, services scolaires, tourisme et certains services techniques.

31 Elles n'en sont en effet pas dépositaires.

Le repérage et la collecte des études et rapports que les services produisent sont plus problématiques. Nous avons évoqué la situation du "bureau de la documentation" de la préfecture qui n'est pas considéré comme un centre de dépôt, un destinataire de travaux d'études. La vigilance dont les ADT doivent faire preuve repose sur les relations à la fois personnelles et professionnelles que l'archiviste, relayé par l'employé affecté à l'antenne préfecture / Conseil général, entretient avec les services.

Une étude exhaustive des circuits de l'information au Conseil général n'était pas envisageable. Un choix a été fait. Deux services départementaux auxquels s'adjoignent deux associations très liées à l'administration décentralisée en sont l'objet.

a) Le service du patrimoine : une conservation départementale dans le Tarn

Le service du patrimoine culturel du Conseil général du Tarn, créé en 1988 (32) apporte un conseil technique auprès des musées contrôlés par la Direction des Musées de France, assurant la gestion des collections publiques sans conservateur permanent. Depuis 1990, le service prend en charge la conservation de trois musées (le Musée Lafage à Lisle-sur-Tarn, le Musée du Pays vaurais à Lavaur, le Musée Maurice et Eugénie de Guérin au château du Cayla à Andillac) grâce à la mise en place de conventions (33). Il gère également une salle d'exposition (34).

Le rôle de ce service est avant tout un travail de terrain et de promotion du patrimoine muséographique du département. Il est également un relais entre les petits musées du Tarn et les institutions de l'Etat, de la région, du département (35).

Il apporte une aide technique (montage de dossiers financiers) et scientifique (réalisation d'inventaires - fichiers et photographies -, conservation des oeuvres, réalisation d'expositions thématiques, itinérantes, acquisitions de collections - achats ou donation.

Par ses travaux le service du patrimoine et la conservation départementale des musées du Tarn qui collabore également avec le chargé de mission pour le patrimoine industriel, sont centres de ressources.

Des contacts réguliers favorisés par *Archives et Patrimoine* et les travaux de recensement propres aux Archives permettent aux ADT de connaître et de récupérer la quasi-

32 Date de création du "label" : "Archives et Patrimoine", association loi 1901, support financier entre autres des actions éditoriales menées avec les ADT.

33 Dans le cadre de la convention, le conservateur départemental devient conservateur de musée et assure les charges afférentes à cette fonction : inventaire, enrichissement, restauration des collections. La gestion financière du musée est assurée par un comité regroupant l'ensemble des partenaires (élus locaux, associations, Conseil général).

34 Cette salle fait partie d'un ensemble plus vaste située dans les locaux d'une ancienne vermicellerie des bords du Tarn, à Albi. Elle est utilisée par la CAO pour la présentation annuelle des objets mobiliers des cantons prospectés.

35 A part les relations de bon voisinage entretenues par les conservateurs, le service du patrimoine et le musée Toulouse-Lautrec ont des politiques culturelles distinctes. Un rapprochement serait pourtant souhaitable, ne serait-ce que pour l'étude et la mise en valeur des réserves d'histoire locale du musée Toulouse-Lautrec, dont la priorité d'action est à juste titre les collections du célèbre peintre albigeois.

totalité des publications, dossiers et rapports établis par le service, partenaire des musées du département dont il s'attache à mettre en valeur les collections. La collaboration avec le service du patrimoine est également un moyen pour les ADT, si ce n'est d'entrer, du moins d'être informé de manière indirecte sur les réseaux de la DRAC, dont la conservation départementale est un des interlocuteurs. L'enjeu pour les ADT est de créer des liens avec les services régionaux déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Francophonie afin de ne pas s'en tenir isolé.

b) La DS 81 : direction de la Solidarité du Tarn

La direction de la solidarité est un service créé en 1986 corrélativement au transfert des compétences induit par les lois de décentralisation (36). L'action sociale qui emploie 40 % des effectifs du Conseil général et représente la moitié de son budget de fonctionnement occupe une place de premier ordre dans l'administration territoriale.

Son action qui regroupe la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance en danger, l'aide sociale générale et l'aide médicale se décline administrativement par la constitution et la gestion de dossiers personnels et confidentiels. L'ampleur du travail ne laisse que peu de temps à la réflexion sur les pratiques. La DS 81 ne possède pas pour l'instant de service d'études ; seulement une petite bibliothèque sociale à usage interne. La centralisation régionale (Toulouse) des écoles de travailleurs sociaux (assistants et éducateurs) ne permet pas à la DS 81 de constituer des collections de rapports de stage ou de mémoires dont les sujets correspondent à une étude générale effectuée pendant toute leur formation et non à l'analyse d'un problème rencontré pendant leurs stages.

Néanmoins des études ont été réalisées depuis 1986 (37) mais n'ont pas fait l'objet d'un dépôt aux ADT même si la demande en a été faite, par manque d'habitude.

Service phare du département, la DS 81 administration encore jeune, sera amenée à organiser documentation et service des études pour faire face à la demande des travailleurs sociaux d'une part, et du Conseil général d'autre part, qui de plus en plus fait appel aux compétences de la DS pour des conseils en matière de réglementation. Les études, quant à elles, sont des outils d'aide à la décision qui orientent la politique sociale du département.

Les ADT se doivent de repérer cette documentation locale sur les problèmes cruciaux d'aide sociale et sur la politique départementale adoptée et d'en obtenir le dépôt systématique.

36 Tandis que la DDASS continue à gérer les affaires sanitaires et médico-sociales, la DS 81 a hérité de toutes les compétences sociales.

37 . Un rapport, audit pour la réorganisation du service après les lois de décembre 1988 sur le RMI - Revenu minimum d'insertion, a été commandé à un cabinet d'études parisien
. Des études diverses sur l'implantation des crèches et des lits en maison de retraite.

c) Le comité départemental du tourisme (CDT)

Le Comité départemental du tourisme est une structure de droit privé, de type association loi 1901, très liée au Conseil général qui lui fournit des subventions annuelles de fonctionnement ainsi que du personnel détaché. Le président du Comité départemental du tourisme est également vice-président du Conseil général.

Les missions du CDT sont :

- promotion du tourisme départemental en zone de proximité ;
- aide à l'aménagement et à l'animation de l'équipement touristique ;
- aide à la commercialisation des produits touristiques ;
- constitution (depuis 1991) d'un observatoire économique.

Ces quatre fonctions essentielles sont génératrices d'études et de rapports d'évaluation d'opportunité économique et touristique d'un projet donné ou de perspective d'aménagement du territoire. Ces rapports d'expertise peuvent être, selon l'importance de la commande, rédigés par les chargés d'études du CDT ou confiés à des cabinets d'études comme HTL Conseils (Hôtellerie - Loisirs - Tourisme) ou CODRA. Ces rapports, outils d'aide à la décision dont le cahier des charges est établi par le CDT, appartiennent généralement aux commanditaires : collectivités locales (mairies ⁽³⁸⁾, structures intercommunales, Conseil général). Leur dépôt aux ADT relève d'une négociation avec les maîtres d'ouvrage et/ou les chargés d'études.

L'observatoire économique, dont le rôle est à la fois d'animer la production et de connaître le marché, réalise des études sur les phénomènes touristiques et des enquêtes de conjoncture (bimensuelles) en s'aidant des données du Comité régional du tourisme (CRT) qui centralise les informations de Midi-Pyrénées et en recueillant directement les renseignements au moyen de questionnaires. Ces travaux ne posent pas de problème particulier de communicabilité. Il en est de même pour les études universitaires faites par les stagiaires du CDT (BTS tourisme, ou maîtrise d'aménagement du territoire) qui sont conservées au CDT en fonction de leur pertinence et de leur qualité.

Le CDT, qui existe depuis 1975, ne s'est pour l'instant pas préoccupé du sort de ces mémoires qui sont plus ou moins rangés dans quelque armoire du CDT et n'ont donc pas été recensés. Le travail des ADT (recensement / récupération) peut s'articuler autour d'une démarche volontariste qui visera également la connaissance en aval de thèmes de recherche du CDT. De plus, si le dépôt des maîtrises et autres rapports de stage de plus de 10 ans est acquis, la photocopie des études les plus récentes devra être négociée.

Ces remarques et suggestions montrent que les missions de l'archiviste ne peuvent se développer et s'affirmer que par le dialogue.

38 De 1983 à 1986, des études sur le développement touristique de la ville d'Albi ont été déposées au fonds local de la BMC à l'initiative de l'auteur, chargé de mission.

d) Agate : Agence pour le développement du Tarn économique

Avec Agate nous touchons un point sensible qui est celui des associations de développement économique dont l'accroissement est contemporain de la décentralisation et qui, dans le Tarn, se partagent le territoire :

- ADIRAC : Agence de développement industriel de la région Albi-Carmaux (nord) ;
- Agate nord et sud ;
- Comité de bassin pour l'emploi du sud du Tarn (région castraise) ;
- DELTA (développement des localités des vallées du Thoré et de l'Arn) autour de Mazamet et d'Aussillon ;
- Association de développement économique et social des Monts de Lacaune (ADES) à Brassac, concentre ses efforts dans le sud-est montagneux du Tarn.

La disparition, en septembre 1993, du Comité d'expansion économique du Tarn pluridisciplinaire et polyvalent de 1954 à 1980 a conduit les ADT à envisager une politique d'urgence pour la sauvegarde des archives de cette association qui présente plus de 1200 dossiers d'industrialisation, des dossiers d'intervention et plus de 50 études et mémoires de maîtrise.

Le rôle des ADT est ici d'empêcher la disparition des archives et donc de l'histoire du comité. Concrètement, la mission des ADT consiste en une intervention sur le terrain (récolte et déménagement des archives des locaux du comité à ceux des ADT). Le tri, le classement et l'indexation de ce fonds permettront de mettre en valeur des éléments pertinents de documentation locale qui participent de l'histoire économique et industrielle du département.

Le cas du comité montre le rôle de vigie que doivent tenir les ADT afin de se tenir prêtes à toute intervention. Il convient donc pour elles d'être toujours en alerte, de s'informer régulièrement de l'activité des associations de ce type.

Agate est un cas assez particulier parmi les associations tarnaises de développement économique. Emanation du service économique du Conseil général, c'est en 1989-1990 qu'elle prend une indépendance très relative par rapport à la collectivité territoriale en devenant une association, loi 1901, présidée par le Président du Conseil général, dont le personnel est payé par le Conseil général et qui en reçoit les subventions.

Agate possède deux implantations (Albi et Castres), emploie des chargés de mission qui chacun s'occupe d'un secteur particulier (communication, design, communautés européennes à Agate Albi, développement rural et local, investissement, prospection (industrie textile), appels d'offres européens à Agate Castres). La coordination entre les deux agences se fait par une réunion hebdomadaire (à Albi et Castres en alternance) et des séminaires.

Agate Albi présente une documentation constituée de 200 ouvrages d'économie, de 40 abonnements à des périodiques spécialisés dépouillés et diffusés auprès des chargés de mission et conservés à Castres. Une revue trimestrielle des dépouillements de revues analysées dans une perspective économique est imprimée en 200 exemplaires et diffusée

auprès de 180 entreprises départementales constituant ainsi un outil de liaison entre Agate et le tissu économique.

Néanmoins une partie de la documentation ne transite pas par le Centre de documentation dont la gestion et l'organisation selon le thésaurus de la CCI, Paris ont été confiées à un chargé de mission. En effet chaque chargé de mission constitue sa "microdocumentation personnelle" et souscrit des abonnements spécifiques (39).

Les rapports et études économiques demandées à Agate ont deux origines :

- les collectivités territoriales (mairies, Conseil général) ;
- les entreprises.

Dans les deux cas, les travaux réalisés sont remis aux commanditaires qui décident de leur diffusion. Les relations qu'entretient l'archiviste départemental avec cette structure sont ici déterminantes pour mener une politique active de récolte d'informations que les instances territoriales ont parfois quelque réticence à communiquer dans la mesure où elles considèrent certains de ces rapports comme un outil stratégique d'aide à la décision de subventionnement d'entreprises ou de projet très souvent. Le secteur privé se montre quant à lui très discret et peu enclin à la diffusion de "ses dossiers constitués" du fait de son appartenance à la sphère économique et concurrentielle.

En revanche les lettres trimestrielles d'information des chargés de mission comme *Valeur ajoutée*, *Fil Tarn*, *Infos communautaires* ou *Leaders Tarn des montagnes* seront diffusées aux ADT sans restriction à condition d'en faire la demande. Le rapport économique du Tarn (annuel) qui constitue une photographie de l'activité du département (agriculture, industrie, infrastructure, tourisme) est envoyé chaque année au centre de documentation de la préfecture comme aux ADT.

Agate est également un partenaire de l'enseignement supérieur dans la mesure où "l'agence" conserve les rapports de stage des élèves de l'Ecole supérieure de Commerce de Toulouse, entre autres, qu'elle juge les plus utiles pour elle, et a engagé un programme de recherche avec un laboratoire de l'UFR de géographie de l'Université Toulouse Le Mirail (Toulouse II).

Reste que l'activité d'Agate est étroitement liée à la volonté politique du Conseil général et se trouve donc par là même fragilisée. Une association comme le CPIE (40) (centre permanent d'initiation à l'environnement) des pays tarnais a su acquérir une autonomie dans la mesure où elle fait partie d'un réseau : l'Union nationale de CPIE qui attribue un label garantissant des capacités d'expertise, de conseil, d'étude, au service des collectivités territoriales, de l'Etat, des entreprises et du monde associatif. La pluralité des partenaires du

39 Les sources d'information des chargés de mission vont des données INSEE aux contacts personnels téléphoniques...

40 Les CPIE ont une triple mission :
- sensibilisation à l'environnement (programmes éducatifs et pédagogiques) ;
- développement local et aménagement ;
- formation aux brevets d'animateur (option environnement nature).

CPIE des pays tarnais est ce gage de plus d'indépendance qui lui permet de faire de nombreuses études (une vingtaine depuis 1987 avec des commanditaires comme la DDAF, le Ministère de l'Environnement, le CDT, le Conseil régional, le Conseil général) et de piloter des mémoires de maîtrise d'aménagement du territoire en collaboration avec l'UFR de géographie.

Le CPIE des pays tarnais est aussi le collecteur tarnais des informations de la base ECOTHEK (36.16 IDEAL) co-produite par 13 régions et 35 départements avec l'appui du Ministère de l'Environnement. Le travail bibliographique a commencé en 1986 dans près de 60 centres de ressources départementaux et régionaux (41) (bibliothèques, archives, directions départementales, directions régionales, organismes consulaires, laboratoires...) et se poursuit grâce à une politique de mises à jour négociée, pour la dernière, avec le Conseil général du Tarn (convention sur des lieux de recensement ou sur un nombre précis de documents recensés). L'interrogation de cette base et le téléchargement des données peuvent être très utiles aux ADT, car ECOTHEK regroupe, classe (42) et facilite l'accès à l'information documentaire (rapports, études, périodiques, cartes...) en donnant adresse, téléphone, conditions d'ouverture des détenteurs d'informations.

Les thèmes de recherche proposés dans ECOTHEK sont :

- aménagement et urbanisme
- eau
- sous-sol
- faune, flore
- patrimoine culturel
- occupation des sols
- pollution, nuisances.

ECOTHEK, où sont chargés toutes les études et mémoires faits au CPIE des pays tarnais, comme URBAMET sont les outils télématiques essentiels au repérage de la documentation locale et à l'accès à la référence bibliographique préliminaire à l'accès au document lui-même.

3) Les C.C.I. du Tarn (Chambres de commerce et d'industrie)

Un panorama des producteurs d'information locale se doit de rendre compte de l'activité documentaire des CCI.

Le Tarn, pour des raisons historiques, présente 3 CCI correspondant à 3 zones industrielles :

- CCI Albi-Carmaux ;
- CCI Castres (textile et industrie pharmaceutique) ;
- CCI Mazamet (délainage).

41 Liste jointe en annexe.

42 Interrogation par thème, lieu, commune, département, zone de paysage.

Seules les CCI Albi-Carmaux et Castres possèdent des services de documentation avec un personnel spécialisé par sa formation ou son expérience.

Aux travaux de documentation qui répondent aux besoins et à la demande des adhérents s'ajoute la constitution obligatoire des fichiers consulaires et l'adhésion à la banque de données TELEFIRM (43) où toutes les CCI chargent leurs fichiers consulaires.

Depuis 1992, la CCI d'Albi charge également la banque DELPHES en dépouillant MARKET. Les CCI essaient d'être un observatoire économique pour les entreprises de leur secteur géographique. Ce service requiert des sources d'information locales comme les chambres des métiers, les données de l'INSEE (44) (D.R.), le greffe des tribunaux de commerce pour les liquidations de commerce. S'ajoute une source d'information peu connue du grand public mais très appréciée de tous les partenaires économiques départementaux : la Banque de France dont les enquêtes de conjoncture faites à partir d'informateurs dans les secteurs de l'activité économique et industrielle sont des éléments indispensables pour le diagnostic des situations locales.

Les informations qui émanent des CCI, publications périodiques pour la plupart soumises au dépôt administratif restent très générales. Toutes les études faites pour une entreprise et qui préfigurent parfois une stratégie commerciale ne sont pas diffusées et restent confidentielles.

La situation tarnaise avec 3 CCI qui travaillent chacune selon son propre réseau n'est guère favorable à une politique volontariste de récupération de l'information. L'éclatement, la dispersion, les rivalités entre les villes et les CCI sont des obstacles qu'il est difficile d'éviter. La résolution de ces problèmes auxquels s'agrègent les difficultés inhérentes à la situation générale de crise économique passe sans doute par le regroupement des trois chambres, vestiges des activités industrielles du passé, en une sorte de fédération qui permettrait un travail plus cohérent et efficace. Pour les ADT, le recours au dépôt administratif des périodiques est pour l'heure le moyen le plus sûr et sans doute le plus diplomatique de constituer un fonds de renseignements économiques provenant des CCI.

L'étude des fournisseurs départementaux d'informations économiques (CCI, Agate...) montre une constante : la réticence, voire le refus de diffuser l'information parce qu'elle est "jugée" confidentielle (dossiers de subventionnement - demandes - accords - des collectivités territoriales, études prospectives, enquêtes pour l'industrie et le secteur privé). Ainsi, tout ce qui a trait à la décision ou à la stratégie économique est-il difficilement repérable et c'est par le versement d'archives (secteur public) et leur dépôt (secteur privé) que l'information sera récoltée.

43 Interrogeable sur le 36.28.19.92.

44 La position de relais INSEE des Chambres de commerce d'Albi-Carmaux et de Castres facilite l'obtention de cette information.

D - L'université et la recherche

Ce travail ne pouvait éviter d'interroger les sources d'information et les producteurs de documents que sont les universités et les laboratoires de recherche dans la mesure où la littérature grise y est très abondante et où son repérage et sa collecte sont essentiels pour qui veut mettre en place une politique documentaire scientifique.

L'enjeu pour les ADT de ce repérage dans les institutions universitaires est non seulement la connaissance du paysage universitaire midi-pyrénéen mais aussi celle de la recherche qui concentre moyens et efforts sur des problématiques tarnaises, que le Tarn soit le territoire unique des études ou une de leurs données géographiques. La volonté d'être "relié" à l'université est donc pour les Archives une façon de prendre acte (recensements bibliographiques, récolte de documents) et de se placer dans une perspective de recherche, c'est-à-dire une dynamique du questionnement qui peut aboutir à la mise en place de coopérations Archives / universités.

1) A la recherche des maîtrises

a) Repérage aux ADT et dans les bibliothèques et centres de ressources du département

Pour les ADT, le contact le plus quotidien avec l'université se fait pas la venue d'un public étudiant différent du "bataillon des généalogistes" qui ne cesse d'augmenter depuis une vingtaine d'années : étudiants en maîtrise d'histoire dans 95 % des cas, étudiants d'histoire de l'art et archéologie, parfois étudiants en médecine qui ont choisi un sujet d'histoire de la médecine (épidémiologie des siècles passés en général) pour leur thèse.

Afin d'être entretenues au courant de toutes les recherches entreprises, les Archives se renseignent dès l'inscription des lecteurs (45). Outre les informations relevant de l'état civil et de lieux de résidence, un questionnaire centré sur le travail de recherche de l'utilisateur est donné à remplir. Cette enquête (motivation, aboutissement, domaine) qui s'achève avec la demande du sujet précis permet :

- la connaissance des publics et de leurs besoins ;
- l'évaluation statistique multi-critères ;
- l'établissement de la liste annuelle détaillée des recherches en cours (46) ;

45 Fiche d'inscription en annexe.

46 Un paragraphe (5.3) est spécialement consacré aux recherches dans l'enquête statistique annuelle sur l'activité des services d'archives contrôlées (décret n° 88-89 du 28 juillet 1988, article 8) demandée par les services techniques de la DAF. Cette rubrique se compose de deux parties :

- une partie chiffrée : statistiques du nombre de recherches généalogiques amateurs, professionnelles, recherches individuelles et ponctuelles, recherche universitaire et scientifique, maîtrise, D.E.A., thèses, enquêtes et travaux d'équipe ;
- une partie descriptive intitulée établissement de rattachement où sont mentionnés dans une liste chronologique et thématique les sujets des recherches en cours.

- l'incitation au dépôt des travaux aux ADT. La formule en italiques : "Il est vivement conseillé de déposer aux Archives départementales les publications et travaux universitaires réalisés grâce à elles" se présente en fin de question juste avant la signature, donc lieu d'attention du scripteur.

Par le truchement de ce questionnaire, les Archives ont mis en place un système incitatif de pré-repérage (identification de l'auteur) et collecte des travaux dont les recherches sont effectuées dans leurs locaux.

S'agissant des travaux universitaires, le dépôt est assez facilement acquis dans la mesure où les étudiants et chercheurs sont amenés à fréquenter assidûment les Archives pour mener à bien leurs études, ce qui permet aux ADT de renouveler verbalement leur demande au fur et à mesure de l'avancée du travail. Le questionnaire proposé par les ADT, relayé par les contacts humains que la salle de lecture favorise, est un outil efficace qui n'est pas ressenti comme indiscret mais plutôt comme une valorisation de la recherche où l'aide spécifique que les Archives peuvent apporter s'inscrit comme entre les lignes et dépasse le cadre strict de la fourniture de documents ou d'inventaires. C'est bien un soutien de ce type que les étudiants de maîtrise sont heureux de trouver pour leurs premiers travaux de recherche (47).

Au-delà des murs et de la salle de lecture des ADT, quand les études ne font appel aux Archives que très ponctuellement ou sont réalisées avec l'aide d'autres sources ou centres de ressources documentaires, le recensement et la récolte sont beaucoup plus problématiques.

Pour surmonter ces difficultés, une stratégie de coopération doit, là aussi, être mise en place, que ce soit avec les bibliothèques municipales du département (DDA, DDE, CDDP...). L'échange des listes qui peut s'avérer être un préliminaire au dépôt des documents ou de leur reproduction devront se faire selon une politique coordonnée et partagée du recueil des données (le partage par zone géographique de compétences et d'influence semble le plus adapté). Un tel schéma de prospection documentaire n'est pas envisageable sans une concertation des partenaires à la faveur de contacts interpersonnels et/ou de réunion annuelle permettant de fédérer les informations retenues. Ce genre de coopération est d'autant plus intéressant à réaliser qu'il met en réseau des professionnels sans clivage corporatiste : archiviste, bibliothécaire, documentaliste...

La position des Archives, à la confluence du culturel et de l'administratif, en fait presque inévitablement un pôle d'attraction, un lieu de convergence de toutes ces informations.

b) Les U.F.R.

Au-delà des limites du département, il est nécessaire de mener une politique volontariste de prospection à l'Université et dans les U.F.R.

47 Très souvent l'étudiant d'histoire vient voir l'archiviste pour lui demander des conseils relatifs à son sujet : le projet de recherche est-il réalisable eu égard aux inventaires, répertoires constitués ? etc.

Même si le repérage et la diffusion des thèses est facilité par le recours à TELETHESES sur le SUNIST (serveur universitaire national de l'information scientifique et technique 36.15 SUNK-TH), l'existence de CD-ROM, la base THESA (toujours sur le SUNIST) qui signale les thèses en cours avec le sujet, le nom et l'adresse des chercheurs, le microfilmage des thèses soutenues, il reste nécessaire de convier les services universitaires, d'enregistrement (48) des thèses à devenir des "capteurs d'informations" pour les ADT par le signalement annuel des travaux faits sur le Tarn.

Pour les maîtrises et mémoires de D.E.A., la recherche prend un tour déductif et prospectif dans la mesure où les ADT doivent à la fois faire la liste des U.F.R. qui peuvent regrouper des documents utiles, prendre contact, expliquer leur démarche, faire en sorte que l'U.F.R. et la bibliothèque concernée répondent à la demande (établissement de conventions).

Cette politique volontariste - recherche de l'information bibliographique et collecte des documents - est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de système informatique global à Toulouse qui permette l'interrogation des différentes bibliothèques.

Dans cette perspective, trois sites universitaires toulousains (Toulouse I, Univ. des Sciences sociales, I.E.P. ; Toulouse II, UTM - Lettres - Sciences humaines ; Toulouse III, avec l'I.U.T. (49) sur le campus de l'Université Paul Sabatier) doivent être examinés. Toulouse I et II sont dans une large part au centre des investigations. Le "cas Toulouse II", seul, sera étudié. L'importance de l'Université et les problèmes documentaires qui s'y posent en font un objet d'analyse qui porte en lui des caractéristiques tout à fait comparables à celles des autres universités toulousaines. Toulouse II est aussi l'université de référence, le partenaire scientifique qui vient immédiatement à l'esprit dès lors qu'il s'agit de repérer la littérature grise et ses sources dans le champ des sciences humaines.

Du recensement...

Les maîtrises sont des travaux au statut juridique assez flou. Copie d'examen, propriété de leur rédacteur, elles sont reproduites en un nombre d'exemplaires variable (5 en moyenne) destinés aux directeurs du mémoire et aux autres membres du jury. La conservation des maîtrises est confiée aux bibliothèques d'UFR qui en reçoivent obligatoirement un exemplaire et se chargent du traitement documentaire : catalogage, indexation, constitution d'un fichier spécifique (50).

48 A l'Université des Lettres et sciences humaines, ce service est assuré à la B.I.U. par des bibliothécaires qui font aussi de la recherche documentaire automatisée, service stratégique pour la recherche.

49 L'I.U.T. situé sur le campus de l'Université des Sciences ne doit pas être oublié pour l'intérêt que peuvent présenter certains mémoires de dernière année de D.U.T. de documentation dont les sujets sont établis à partir de stages dans des unités documentaires de la région et donc du Tarn. Une attention particulière doit aussi se manifester auprès de l'I.U.P. de Toulouse II qui voit cette année la création du diplôme de maîtrise et donc tout un potentiel de travaux de recherche. Il serait très intéressant pour les ADT de créer une sorte de fonds spécial (en annexe du fonds professionnel) - amené par ailleurs à se développer avec les nouveaux statuts et concours de la fonction publique territoriale - qui regrouperait les rapports de stagiaires (Archives) et les mémoires de documentaliste ou de bibliothécaire sur des sujets déterminés à partir de problématiques documentaires, archivistiques départementales, afin d'avoir un panorama évolutif de la situation tarnaise, créant ainsi une histoire des pratiques et des projets documentaires, une mémoire bibliothéconomique du département.

50 Depuis quelques années, le prêt à domicile des mémoires n'est plus pratiqué. Dans bon nombre de bibliothèques d'UFR, le pourcentage de perte, de non-restitution a en effet augmenté de manière fort préoccupante.

Après une première étape qui vise un choix judicieux des bibliothèques d'U.F.R. (51), il est nécessaire de prendre contact (téléphone, déplacement...) avec les bibliothécaires pour :

- connaître l'état des fichiers de maîtrises (exhaustivité (52), type d'indexation - la localisation est ici essentielle -) ;
- se renseigner sur l'existence de listes bibliographiques annuelles des maîtrises soutenues. La bibliothèque de l'UFR d'histoire, histoire de l'art, archéologie diffuse depuis 3 ans un répertoire des mémoires de maîtrises d'histoire soutenues, classés selon la distinction histoire ancienne / médiévale / moderne / contemporaine avec index auteurs et mots-clés. Chaque maîtrise fait l'objet d'une notice titre, auteur, année, cote, mention obtenue, pagination, mot-clé ;
- savoir s'il est possible d'obtenir des recensements rétrospectifs.

Le centre de documentation de l'U.F.R. de géographie et d'aménagement a pu fournir en 1993 à la demande une liste rétrospective des maîtrises sur le Tarn soutenues à l'UFR de 1964 à 1993 (notices succinctes auteur / titre / année de soutenance) par extraction de sa base locale sur MacIntosh GEODOC ;

- émettre l'hypothèse d'une coopération annuelle (envoi de listes et de mises à jour) ;
- faire le diagnostic des relations entre bibliothécaires / professeurs / secrétariat de l'UFR, soit du triangle de communication sur lequel repose le sort documentaire d'un travail de maîtrise :

- . émetteur - signataire intellectuel - institutionnel du sujet / récepteur - destinataire privilégié du travail (professeur) ;
- . dépositaire administratif des sujets (secrétariat) qui est une source d'information en amont pour le bibliothécaire ;
- . lieu de recherches bibliographiques pour les étudiants, chercheurs et professeurs, lieu de conservation et de traitement des documents (bibliothèque).

Le bon fonctionnement de ce réseau inter-personnel est une condition très favorable à une coopération avec les Archives qui peut enrichir la stricte demande documentaire des relations humaines indispensables qui la compléteront tout en la rendant plus efficace. Par la connaissance des sujets dès l'inscription (53) et surtout l'adresse des étudiants. Ce renseignement est très utile pour que l'accès à la référence devienne accès au document et dépôt d'un exemplaire aux Archives.

□ ... à la reproduction...

Une politique systématique de photocopies des maîtrises sur un sujet tarnais se doit d'être soucieuse de leurs conditions de consultation et de reproduction. Un accord personnalisé avec l'étudiant ou l'établissement d'une "charte" sorte de document / contrat-type

51 Les plus susceptibles de présenter des travaux sur le Tarn sont : histoire ; histoire de l'art archéologie ; géographie ; lettres - langue (linguistique française et occitane) - musique ; sociologie - anthropologie - ethnologie - économie.

52 A la bibliothèque de littérature comparée une partie des fichiers demeure manquante.

53 Rappelons qu'un certain nombre de travaux, 25 % à 35 %, ou ne voient jamais le jour, ou sont effectués en 2 ans, ou changent de titre voire de sujet en cours de réalisation.

prévoyant un délai moyen de non-communicabilité (entre 2 et 5 ans) et de non-reproductibilité du travail peut être rédigé. Généralement ces questions sont rarement abordées lors du dépôt des maîtrises à la bibliothèque d'UFR. Néanmoins elles commencent à se poser et surtout à être posées par les étudiants qui, sans vouloir protéger leur travail de tout emprunt, désirent éviter le pillage.

On peut penser qu'au-delà de 5 années, voire 3, ces précautions deviennent superflues et que les mémoires peuvent être reproduits (en totalité dans un but de conservation aux Archives ou en partie pour les lecteurs éventuels sans se soucier des états d'âme de leur(s) auteur(s)). Une autre suggestion peut être faite. Il s'agit de la demande d'un exemplaire supplémentaire dont le prix de revient pourrait être assumé par les Archives.

□ ... microfilmée

Le microfilmage des documents (autre technique de reproduction que les Archives pratiquent beaucoup) peut être envisagé. Ni l'université Toulouse II "Le Mirail", ni les ADT ne sont en mesure de pratiquer une telle politique. L'atelier du Mirail se concentrant sur le travail à faire pour le campus, tandis que les ADT n'ont pas encore été équipées du matériel et du personnel nécessaire, dont devrait être pourvu le nouveau dépôt prévu pour 1997.

Le recours à cette technique présuppose une convention de prêt des documents aux ADT pour en établir le film. Ne permettant pas la photocopie sauvage et abusive, elle est une solution qui a d'ailleurs été adoptée dans un certain nombre de dépôts comme les Archives départementales de l'Hérault. La récolte des mémoires de maîtrise s'appuie sur une étroite collaboration avec les UFR concernés.

Les travaux de DEA qui peuvent prendre des formes diverses (de l'établissement de sources historiques et bibliographiques à la pré-rédaction d'une partie de la thèse à venir) sont, quant à eux, beaucoup plus difficilement repérables dans la mesure où, considérés comme travail d'étape et préfiguration de la thèse dont le sujet et la matière doivent être originaux, ils ne sont pas soumis à un dépôt systématique à la bibliothèque d'UFR. C'est en aval (au moment du dépôt de la thèse) ou grâce aux renseignements donnés par les étudiants et les professeurs que les ADT peuvent en être informées. D'où l'importance, encore ici démontrée des relations personnelles tissées par le souci professionnel de coopération.

2) Dans le labyrinthe : les laboratoires de recherche

Les difficultés rencontrées pour le repérage et le dépôt éventuel aux ADT des mémoires de D.E.A. font partie d'un ensemble de problèmes et d'obstacles qui vont se complexifiant dès lors que la quête et l'enquête sur les sources et les producteurs d'informations aborde la sphère universitaire et les laboratoires de recherche.

Avant toute démarche, le recours aux outils bibliographiques disponibles s'impose.

a) SIGLE

SIGLE (system for information on grey literature in Europe), base de données bibliographique produite par l'association EAGLE (European association for grey literature exploitation) est représentée en France par l'INIST (Institut national de l'information scientifique et technique à Nancy). SIGLE (accessible par le 36.15 SUNK.SIG (54)) couvre depuis 1980 le domaine des sciences pures, appliquées et la technologie et depuis 1984 les sciences économiques, sociales et humaines.

Les critères de recherche proposés sont titre / auteurs / organisme auteurs / disciplines / langues. L'interrogation rapide par les mots du titre (TARN) donne 22 réponses dont un certain nombre ne sont pas pertinentes (55).

Néanmoins quelques références dont l'étude sur le phénomène urbain castrais et l'analyse comparée de la décentralisation à travers l'exemple de 3 départements dont le Tarn peuvent intéresser les ADT et peuvent être commandées à l'INIST à Nancy. D'autres interrogations de la base de données sont possibles (domaine, organismes auteurs), pour compléter la recherche.

La base SIGLE internationale et multidisciplinaire n'est pas exhaustive. Seules les thèses de sciences et les travaux émanant de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sont systématiquement "chargés" dans SIGLE. En revanche, c'est grâce au volontariat des chercheurs et des laboratoires que l'information (thèses, rapports) et la base se développent. Aucun accord ne lie les maîtres d'ouvrage à l'INIST pour l'envoi systématique des travaux.

b) Des outils de recensement des laboratoires

Se procurer la littérature grise sur un département requiert de localiser et de s'adresser aux laboratoires midi-pyrénéens. Cette approche prospective exige de se procurer les documents qui donnent une idée plus précise du paysage universitaire régional. Les outils primordiaux qui permettent d'en voir l'étendue et la complexité sont les annuaires :

- Annuaire des universités ;
- Annuaire (mai 1992) des unités et des personnels de recherche Midi-Pyrénées, réalisé à partir d'une extraction de la base de données LABINTEL qui recense les structures opérationnelles de recherche et de service de la Direction régionale du CNRS Midi-Pyrénées
 - UPR : unité propre de recherche
 - UMS : unité mixte de service
 - URA : unité de recherche associée
 - GDR : groupement de recherche

54 36.15 SUNK permet l'accès à toutes les bases du SUNIST d'ABCDOC à SIGLE.

55 TARN pouvant être lu comme un sigle, exemple : t.arn (acide ribo-nucléique en génétique et sciences naturelles) ou comme la composante d'un mot du titre. Ex. : TARNAKATA ou TARNISHING SILVER.

Cet annuaire présente en outre des index fort utiles (directeurs, personnels, organismes de tutelle, section d'évaluation du comité national (56)). La description des structures est faite par département scientifique, les sciences humaines, économiques et sociales étant incluses dans la rubrique SHS (sciences de l'homme et de la société).

- Annuaire 1992 des équipes de recherche et des Ecoles doctorales reconnues par la DRED (Direction de la recherche et des études doctorales) (57) volume I - Province (ordre alphabétique des villes universitaires classées par établissement / type de laboratoire avec index alphabétique des responsables et de leur établissement, index par secteur scientifique, index des laboratoires.

Les intitulés des différents laboratoires et centres de recherche des universités Toulouse I, II, III sont présentés selon une notice succincte avec :

- intitulé de l'unité
- nom du responsable
- grand secteur scientifique concerné
- établissement de rattachement
- adresse, téléphone, fax

Cet annuaire fait partie des "rapports bleus" de la DRED. Le sort de ces publications est suspendu aux futurs programmes éditoriaux de la DGRT. D'autres outils statistiques peuvent s'avérer précieux pour évaluer les centres de recherche et leur activité comme par exemple les campagnes de DEA (1991-1992) et l'observatoire des thèses.

Si l'annuaire de la DRED ne présente que des notices succinctes, celui de la D.R. du CNRS est plus développé. En effet, outre le nom du laboratoire et les renseignements administratifs (adresse, personnel, téléphone, télécopie) sont mentionnés les thèmes de recherche et les responsables. Ces éléments ne permettent toutefois pas de repérer la zone géographique précise d'intervention et des thèmes d'études des laboratoires à l'exception de quelques centres de recherche qui, dans leur intitulé même, marquent le territoire de leurs investigations. Exemples :

- . Laboratoire d'études méridionales (Histoire) qui présente les thèmes : genèse et histoire des villages en Midi-Pyrénées ; espaces urbains en Midi-Pyrénées, Archéologie médiévale en Midi-Pyrénées ;
- . Centre d'anthropologie des sociétés rurales : Europe méditerranéenne avec habitat, économies, techniques aux âges des métaux en Languedoc-Roussillon.

D'une manière générale, le découpage territorial des thèmes de recherche ne met pas au premier plan le département. Même si les renseignements fournis ne sont pas suffisants, ils permettent néanmoins d'établir des listes de laboratoires et de personnes-ressources vers lesquels s'orienter pour obtenir des informations.

56 Un schéma de la D.R. avec le nom des différents services et des personnes à contacter est fort appréciable également.

57 Dans la réorganisation du Ministère de l'Education nationale, la DRED est supprimée (entre mars et septembre 1993). Certains de ses départements scientifiques ont été rattachés à la Mission scientifique et technique qui est une instance d'évaluation et d'autres refondus aux départements scientifique et technique de la DGRT (Direction générale de la recherche et de la technologie) préexistants.

c) Un puzzle difficile à appréhender

Le monde de la recherche apparaît alors comme un puzzle dont les morceaux restent assez dispersés. A cette difficulté s'ajoute celle de l'éclatement et de la multiplicité des centres de documentation propres aux laboratoires dont la politique documentaire n'est encore globalement ni organisée ni harmonisée.

De plus, l'obtention de références et de travaux se trouve entravée par les problèmes inhérents à la recherche :

- la confidentialité du contenu / produit de la recherche qui dépend des conditions du contrat ;
- l'accès à la référence peut également être remis en cause par la volonté des commanditaires et de l'équipe de recherche qui désirent que ses travaux restent secrets.

Les sciences humaines économiques et sociales sont bien évidemment concernées par ces questions même si l'on s'attendrait à ce qu'elles ne se posent que pour les sciences exactes, appliquées, et la technologie. Si dans toutes les disciplines règne la loi d'un marché intellectuel concurrentiel où le pouvoir et la notoriété se défendent à coups de statistiques de publications, la confidentialité n'a peut-être pas les mêmes causes selon le domaine considéré.

Si la recherche en sciences exactes et appliquées et l'industrie est parfois marquée du sceau du secret avant la publication dans les revues, les colloques ou le dépôt de brevet, les contacts inter-laboratoires où se distillent l'information existent. Les acteurs de la communauté scientifique ne peuvent développer et faire avancer leur recherche sans échanger de l'information. Les sciences humaines économiques et sociales, pour certaines matières en tous cas, éprouvent moins ce sentiment d'appartenance. Le secret et la confidentialité sont parfois pour eux une conséquence de la précarité de leur statut. Par exemple, en archéologie, en anthropologie, voire en ethnologie. Les rapports de recherche qui entrent dans le cadre d'une thèse sont en somme des travaux d'étape que leurs auteurs sentent et savent fragiles et dont ils veulent garder l'originalité avant toute publication. En sciences humaines comme en sciences exactes, être chercheur, c'est inscrire sa recherche dans un interstice que personne n'a encore exploré.

Par ces caractéristiques, le monde de la recherche est difficile à rencontrer et à convaincre de coopérer avec un organisme extérieur à la sphère universitaire comme peuvent l'être les ADT même si, de manière individuelle, des universitaires participent à des programmes d'expositions, de conférences, de publications des Archives. Néanmoins des portes s'ouvrent et le désir de communiquer arrive à dépasser certaines réticences.

d) Quelques pièces du puzzle

Cette recherche n'aurait pas été satisfaisante sans illustration de cette volonté de diffuser et de rendre compte de travaux effectués sur le Tarn.

Ces exemples sont une façon de rendre compte de l'art du puzzle si cher à Georges Perec (58) où l'élément ne préexiste pas à l'ensemble mais où les éléments déterminent l'ensemble. Seules les pièces rassemblées prendront un caractère lisible, une signification.

□ Le GDR 26 (CNRS)

Le groupe de recherche présente une structure qui a pris en charge l'information sur les programmes interdisciplinaires (PIR) en sciences humaines et sociales : la revue *Transphères* (n° 1, avril 1993). Cet organe de liaison dont le nom est particulièrement signifiant a mis en valeur sur sa page de couverture sa volonté d'inscription à la fois dans le champ de la science et des relations humaines en citant Denis Diderot et René Char (59). *Transphères* est une sorte d'état des lieux de la recherche en sciences humaines économiques et sociales de Toulouse. Même si l'on n'y trouve pas de renseignements précis concernant le Tarn, cette publication, espace d'information et lieu d'échange et surtout sa conceptrice-rédactrice sont des aides pour qui s'intéresse à la recherche universitaire interdisciplinaire. Ce travail d'information transversale, très isolé et solitaire, pourra-t-il continuer et se développer ? Peut-être, si le CNRS envisage des travaux en collaboration avec des associations de développement de la recherche ADEMAST-MIP ou ADEMIP (60) par exemple.

□ LERASS (Laboratoire d'études et de recherche appliquées en sciences sociales), rattaché à l'Université Paul Sabatier, Toulouse III. Ce laboratoire d'accueil de formation doctorales, dont la diffusion des travaux n'est plus confiée depuis 1989 à la revue *Sciences de la société : cahier du LERASS* (61), établit des contrats de recherche avec les collectivités territoriales, la DATAR (Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), le SGAR (service général de l'administration régionale (Préfecture de région)). Ce laboratoire fait des expertises dont une sur les statuts du Musée Toulouse-Lautrec dont les résultats sont confidentiels.

□ EHESS de Toulouse et l'U.P.R. 289 : centre d'anthropologie des sociétés rurales : Europe méditerranéenne (CNRS)

L'Ecole des hautes études en sciences sociales de Toulouse présente différents laboratoires d'archéologie, d'ethnologie et de paléoenvironnement et deux bibliothèques spécialisées pour les chercheurs et les étudiants.

58 Georges Perec fut aussi documentaliste au CNRS.

59 "Rapprocher les découvertes et les ordonner entre elles, afin que plus d'hommes soient éclairés, et que chacun participe, selon sa portée, à la lumière de son siècle" (Denis Diderot)

"... Flèches, risquez vos chances. Un météore humain a la terre pour miel." (René Char)

60 ADEMAST-MIP : association pour le développement et la maîtrise des sciences et techniques en Midi-Pyrénées.

ADERMIP : association pour le développement de l'enseignement et de la recherche en Midi-Pyrénées.
61 Les cahiers du LERASS furent de 1983 à 1989 une revue régionale qui devint nationale. Trois axes de réflexion y sont développés : la question des territoires, les entreprises et l'information et la communication. Depuis 1992, afin de marquer plus fortement une distinction avec les travaux du laboratoire (LERASS), la revue a pris pour titre : *Sciences de la société : cahiers du LERASS*.

La bibliothèque d'archéologie préhistorique est un pôle d'excellence en archéologie du paléolithique supérieur final à la fin du premier âge de fer (62). Le Tarn n'est pas absent des recherches entreprises. Des mémoires et des thèses de l'E.H.E.S.S. sont consacrés à des sites tarnais (63).

Un contact régulier avec la bibliothèque permettra d'en connaître les références. Le contenu, des maîtrises et des travaux en cours, reste confidentiel. Les étudiants (64) préparent un diplôme de l'E.H.E.S.S. qui validera des connaissances spécifiques en archéologie et restent très désireux de protéger le temps de leur thèse leurs thématiques de travail.

La bibliothèque d'ethnologie et d'anthropologie sociale de l'Europe contemporaine regroupant des travaux souvent transversaux a choisi une indexation thématique où la localisation départementale n'apparaît qu'assez rarement d'où une difficulté de recensement. Les grandes zones d'études anthropologiques sont Languedoc, Pyrénées, Italie et Europe du sud. Quelques études comme celle d'un "tétaire" à Saint-Amans-Soult sont néanmoins repérables.

Reste que pour l'archéologie comme pour l'ethnologie-anthropologie un accord avec l'étudiant est nécessaire pour obtenir l'autorisation de photocopie ou de microfilmage.

□ Le laboratoire d'études méridionales (LEM) URA 247 (CNRS)

Les champs de recherche y sont variés, multiples. Ils constituent pour la plupart des thèmes proposés par les professeurs aux étudiants d'histoire et histoire de l'art de Toulouse II Le Mirail, pour leur maîtrise, leur D.E.A., ou leur thèse. Le dépôt des travaux de maîtrise au centre de documentation n'est pas obligatoire comme à la bibliothèque d'U.F.R. Pour les travaux d'histoire de l'art un programme de monographies communales des départements de Midi-Pyrénées est engagé. Le LEM est un centre de recherche où des études sur le Tarn sont régulièrement menées. Afin de les connaître il est nécessaire de s'orienter vers la bibliothèque / centre de documentation du LEM dans la mesure où la bibliographie méridionale qui recensait aussi les travaux universitaires en cours est interrompue depuis 1986.

□ Le GDR 881 ISARD (information scientifique sur l'aménagement régional et le développement rural)

Membre des réseaux URBAMET et ECOTHEK, ce groupe de recherche a constitué un certain nombre d'outils informatiques dont, entre autres, une base de données sur les Pyrénées depuis 1969 et en 1980 sur les découvertes archéologiques.

62 Cinq laboratoires de préhistoire et d'anthropologie (Bordeaux, Aix-en-Provence, Meudon, Rennes et Toulouse) ont décidé d'élaborer un thésaurus commun.

63 Par ailleurs, un programme de fouilles du nord du département Vaour et Cordes est pris en charge par l'Association des recherches sur les terroirs protohistoriques de l'Albigeois avec des subventions du Conseil général. Les rapports déposés à la DRAC et au Conseil général sont protégés et ont un accès protégé.

64 L'EHESS est ouverte à des candidats autodidactes pour l'obtention du diplôme.

Le GDR 881 est un centre de ressources qui propose des "interrogations-tests" de banques de données multiples pour un tarif forfaitaire de 150 F. Le recours à ce service qui peut aboutir à une interrogation régulière de certaines bases particulièrement pertinentes pour les ADT est une des solutions à la collecte de l'information bibliographique sur le Tarn.

□ Le GRESOC : groupe de recherche économie société et communication

Cette équipe d'accueil d'études doctorales regroupe économistes, sociologues et géographes spécialistes d'aménagement du territoire.

Le GRESOC a 3 champs d'activité :

- les paysages : méthode d'analyse, valorisation touristique ;
- la communication : nouvelles technologies et réseaux. Les résultats de recherches interdisciplinaires économie / communication sont publiés dans la revue des Presses universitaires du Mirail (PUM) : *Les papiers du GRESOC* ;
- l'aménagement qui interroge l'organisation territoriale à différents niveaux : départemental, national et international. Deux régions sont concernées : le sud-ouest de la France et les anciens pays de l'est.

En France, le Tarn est le territoire d'investigation privilégiée du GRESOC qui, depuis 1990, travaille en étroite collaboration avec le Conseil général et Agate.

Les contrats d'études du GRESOC qui ne présentaient pas de clauses particulières de confidentialité ont permis la constitution :

- d'un outil cartographique important (65), véritable aide à la décision pour les conseillers généraux et les maires ;
- d'un outil méthodologique d'analyse des espaces tarnais dans une perspective d'intercommunalité.

Le GRESOC négocie également un projet triennal avec Agate qui s'articulerait autour d'études particulières sur les migrations d'emploi et une recherche sur les compétences et la structuration des branches d'activités tarnaises.

Dans tous les cas les travaux sont réalisés par des professeurs / chercheurs du GRESOC et étudiants de D.E.A. et thèses auxquels s'adjoignent des experts du CPIE des pays tarnais et des chercheurs d'autres laboratoires de géographie tels :

URA 366 (CNRS) : "milieux naturels et aménagement rural" ;

URA 1146 : Centre interdisciplinaire d'études urbaines : CIEU (CNRS).

Carrefour de compétences, le GRESOC est ainsi le noyau dur d'une organisation satellitaire.

Les produits de la recherche des différents laboratoires de géographie sont rassemblés dans la base GEOMIR du CICT dont une sortie papier est produite par le GDR ISARD.

65 35 cartes économiques, démographiques, géographiques, écologiques.

e) Réflexions et perspective

Les pièces du puzzle ont bien du mal à être rassemblées pour créer une image cohérente. L'université et le monde de la recherche ne parviennent pas à définir une ligne directrice d'information (66). La constitution d'une mémoire d'expériences terminées ou en cours, l'enregistrement des données de recherche ou d'enquête constituerait un formidable potentiel réutilisable, une énergie vive et vivante qui permettrait approche de l'existant et le commencement de recherche et d'étude sans perte de temps.

La réalisation d'un tel projet se confond avec celui de création d'un catalogue collectif régional (CCR), orchestré et piloté par le B.I.U de Toulouse. Ce catalogue signalerait la documentation (livres, périodiques, littérature grise) d'où une fédération des références (bibliothèques, centre de documentation et laboratoire de recherche) des universités de Toulouse. Concernant les D.E.S.S., mémoire de maîtrise ou de D.E.A. et les rapports de recherche, la garantie de niveau et la confidentialité seraient soumises à une autorisation de signalement par les jurys et/ou les commanditaires.

Le CCR s'inscrit dans la logique toulousaine d'une informatisation générale de la BIU où le format MARC est de rigueur et la perspective décennale d'un réseau avec "anté-serveur" soit un logiciel d'interprétation d'interface pour l'orientation vers le fonds documentaire le plus idoine.

Par ailleurs, l'Université Toulouse II, qui envisage la création d'un Institut du paysage, construit une Maison de la Recherche où devraient confluer toutes les publications de la recherche et exister une base unique de références de l'Université Toulouse Le Mirail, Lettres et Sciences humaines. Il serait souhaitable qu'une telle structure favorise la création d'équipes de recherches interdisciplinaires, en sciences de l'information particulièrement, réunissant sociologues, psychologues (études des besoins, des motivations et d'environnement), informaticiens (systèmes informatiques de pointe et applications), linguistes (modélisation et formalisation du système et du langage), spécialistes de l'information (conception, alimentation, observation des systèmes). Ce type de réflexions et de compétences permettraient la mise en place d'un "schéma directeur de l'information" et le travail en synergie des décideurs, financeurs et concepteurs.

Les ADT devront être attentives au développement de ces projets. Si pour elles, l'accès à l'information bibliographique et la diffusion des références de littérature grise est une première étape d'orientation des étudiants et des chercheurs vers d'autres centres de ressources, la volonté d'aimantation des documents eux-mêmes vers le dépôt d'archives reste très aléatoire et doit jouer du compromis et de la négociation.

66 Outre les besoins d'argent, de matériel, de personnel, de cohérence entre structures institutionnelles, les querelles d'école et les sectarismes sont aussi responsables de cet état des choses.

3) *Archives du Tarn et délocalisation universitaire*

Les Archives sont également un centre actif de recherches historiques dans la mesure où le matériau est conservé dans le lieu et/ou présent sous forme de microfilms. Les Archives jouent le rôle d'intermédiaire, de truchement entre les chercheurs et les documents. Elles font figure de "passeur" et ce, grâce à l'instrument de recherche. Outils et méthode d'accès aux documents, représentation du savoir et savoir lui-même, les instruments de recherche constituent une épistémologie. L'instrument de recherche permet le "réveil documentaire" après le temps de latence du tri et du classement inhérents à tout travail archivistique.

Ce n'est qu'après l'établissement d'inventaires (analytique, sommaire, numérique...) que les documents pourront être analysés et questionnés par le chercheur. Sans inventaire, les documents bien que conservés dans le service d'archives, sont inutilisables pour la recherche.

La promotion des services d'archives est indissociablement liée à celle de leurs fonds via les inventaires et autres instruments de recherche et donc de leur diffusion dans le réseau universitaire (U.F.R. d'histoire, histoire de l'art, archéologie notamment).

L'inventaire numérique / détaillé ou thématique est le premier fondement de tout effort de recherche. Préambule, pré-texte, il crée les premières hypothèses de travail, de recherche. Diffusion en direction des universités toulousaines certes, mais aussi auprès des unités délocalisées du Campus Lapérouse (67) à Albi.

La délocalisation à Albi a débuté en 1990 avec la création d'un DEUG de droit (Toulouse I), puis en 1992, l'arrivée des sciences (Toulouse II) et enfin en 1993 celles des lettres - histoire - anglais - espagnol (Toulouse III) (68). L'enjeu d'une délocalisation (1er cycle) est à terme la création d'une université et de bases de recherche (laboratoires, études doctorales).

Par la diffusion des inventaires réalisés, les ADT prennent une part active dans les sujets de recherche des étudiants du fait de leur connaissance scientifique, matérielle et professionnelle des archives.

De plus, dans un contexte de délocalisation, c'est-à-dire à la fois de désengorgement des universités de Toulouse, d'inscription dans des volontés d'aménagement du territoire et de rapprochement géographique des étudiants de leur lieu de vie, la publicité des inventaires d'archives et des publications diverses réalisées par les ADT auprès de l'université est double :

- connaissance des ressources départementales ;
- incitation au travail sur les sources documentaires et archivistiques et donc le développement de la recherche sur le Tarn (maîtrises, D.E.A., thèses...).

67 Aménagé en 1992-1993 dans une ancienne caserne, le campus présente une bibliothèque universitaire multidisciplinaire sise dans l'ex-bâtiment du mess des officiers.

68 Le logement étudiantin constitua une étude réalisée en 1992 par le CIEU à la demande du syndicat mixte et de la D.D.E.

Avec de tels objectifs, les ADT sont un interlocuteur privilégié du centre universitaire. Les contacts interpersonnels devront donner naissance à de véritables échanges reposant sur des demandes et des offres mutuelles d'informations. Dans cette perspective, quelques suggestions peuvent être faites :

- les ADT doivent être informées des programmes et des listes bibliographiques données par les enseignants pour orienter leur politique d'acquisitions de livres et de périodiques d'histoire et de géographie à la bibliothèque des Archives ;

- en accord avec la B.U., des listes bibliographiques thématiques et de spécialités (histoire antique, médiévale, moderne, contemporaine, histoire de l'art, archéologie, géographie, aménagement du territoire...), les inventaires d'archives, exemple : *sous-série 3 P (cadastre, 1800-1930)* dressé par Joël Bercaire, les instruments de recherche comme *Compoix et cadastres* rédigé par Françoise de Cazanove, Patrick Fassina et Louis Malet, et le fonds de la bibliothèque (usuels ; livres ; séries α ; A ; périodiques ; collections de "Ms"...) peuvent être proposés aux étudiants. La consultation sur place, règle d'or des Archives en général, permet aux usagers d'avoir accès plus sûrement à des ouvrages qui, à la BMC (section Etudes et sections de prêt) et/ou à la BU pourraient être momentanément empruntés à l'extérieur ;

- une logique triangulaire de coopération bibliographique est à envisager entre BMC / BU / ADT et ce, sur toutes les disciplines délocalisées.

Géographiquement, les différents lieux ne sont distants entre eux que de 300 à 500 m. Cette coopération de proximité s'inscrit dans une politique documentaire plus large où interviennent la BIU et ses différentes sections et les bibliothèques d'UFR.

Dans une perspective réseau (physique et/ou individuel), le triangle BU / BMC, ADT constitue les noeuds d'un premier maillage. Les ressources informatiques de la BDP et leur développement (logiciel, accès vidéotex...) sont aussi un élément de ce maillage.

- Les ADT ont un rôle tout à fait particulier et original à jouer dans ce paysage documentaire.

En effet, les cours de paléographie et d'initiation à l'histoire locale dispensés depuis 1985 aux ADT par l'archiviste-paléographe départemental avec des interventions de professeurs et des membres de l'équipe des Archives spécialisés dans la lecture, le classement et le traitement des séries anciennes, sont le moyen de faire connaître les ADT et leurs ressources en développant une pédagogie à partir des documents.

L'apprentissage de la paléographie est primordial à l'approche des documents d'archives. A l'université et à Toulouse II en particulier, cet enseignement n'apparaît qu'à partir de la licence et ne constitue qu'une option dans le cursus. Les ADT, dans le cadre de la délocalisation, peuvent pallier cette lacune. Proposer dès le premier cycle une initiation à la science du déchiffrement des écritures et à l'approche des instruments de recherche, c'est favoriser et impulser la recherche médiéviste et moderniste à partir des archives anciennes conservées dans le Tarn.

La mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des institutions des XIXe et XXe siècles est assujettie à la rédaction des inventaires correspondants et à leur publicité. Pour les ADT, l'espace public peut être l'université.

La délocalisation des universités de la métropole régionale à Albi est une chance pour la documentation locale : des documents d'archives à la littérature grise. C'est également une opportunité pour les ADT de trouver de nouveaux publics dont la préoccupation essentielle n'est plus la seule généalogie.



CONCLUSION

Le projet des Archives du Tarn, loin de constituer une réalité cristallisée, s'inscrit dans une perspective évolutive si l'on regarde avec optimisme l'horizon 1997 et la construction du nouveau dépôt d'Archives.

Cette étude sur la documentation locale qui ne prétend pas être définitive, reste cependant plus qu'un bilan, un effort pour comprendre le fonctionnement des structures et déterminer le rôle actif que peuvent jouer les ADT dans une politique dynamique et novatrice de repérage et de conservation de la documentation locale.

Au terme de ce travail, une question se pose : comment passer de la prospection des lieux de conservation et de traitement des documents, des sources et des producteurs d'information à un essai d'analyse prospective ?

La dispersion des sources et des producteurs, les problèmes d'accès, de reproduction, de communicabilité / confidentialité des documents, de manque de coopération et d'absence de schéma directeur de l'information bibliographique au plan régional comme au plan départemental (absence de base bibliographique régionale par exemple) sont autant d'obstacles à l'élaboration et à la mise en place d'un projet comme celui des ADT, à savoir la récolte organisée de la documentation locale dans un but de diffusion de l'information, de conservation des documents et de promotion de la recherche sur le Tarn. Si les contacts personnels avec les partenaires et les interlocuteurs institutionnels, culturels et scientifiques sont nécessaires, l'engagement enthousiaste et la détermination de l'archiviste et de ses collaborateurs sont quant à eux essentiels.

Une esquisse de méthode peut être tracée. Grâce aux éléments fournis par les outils que sont les annuaires d'une part, et les informations dans cette étude rassemblées, la création d'une sorte "d'observatoire" de la littérature grise sur le département pourrait être envisagée. Pour ce faire, l'élément de base pourrait être l'envoi d'un questionnaire. Ce moyen d'information peut être renouvelé et faire l'objet de relances (téléphone, courrier) aussi

fréquentes que nécessaire. Cette enquête (lancée dès le mois d'avril (1) pour être retournée aux ADT entre juin et septembre) sur les producteurs d'information et les lieux de conservation des documents pourrait se diviser en deux parties et présenter :

- d'une part la fiche signalétique des centres documentaires (2) (identité de l'unité, domaines couverts, fonds documentaires, accès, prestations, assistance à la recherche - outils papier, informatiques, interrogations de banques de données... - coopération documentaire...

- d'autre part un questionnaire sur les études *menées* (rapport, maîtrise, D.E.A., thèses, recherches...), *commanditées* ou *envisagées* de juillet à juin de l'année suivante avec mentions des auteurs, des sujets, des directeurs et partenaires (financeurs, commanditaires) de la recherche et conditions de communicabilité / reproduction / dépôt éventuel aux ADT.

Cette enquête devra être exploitée dans un but de diffusion des informations vers les usagers des Archives, vers les organismes ayant répondu et les partenaires des ADT.

Deux modalités de diffusion sont envisageables ; ne s'excluant pas l'une l'autre, elles sont complémentaires.

. *Un produit papier*, soit un guide de la recherche sur le Tarn qui proposerait un listage par domaine et organismes producteurs des sujets ainsi que celui des centres de documentation et bibliothèques par spécialité. Cette organisation vise une orientation des usagers et des destinataires du guide vers des centres de ressources spécifiques.

Ce guide serait à la fois un outil d'information / valorisation de la recherche et un organe de liaisons transdisciplinaires et croisées entre chercheurs et centres documentaires, soulignant par là même la position d'interface occupée par les Archives départementales. La réalisation d'un tel guide serait grandement facilitée par la mise au point d'une base bibliographique régionale et du catalogue collectif régional des ressources documentaires des centres universitaires de Toulouse.

. *Un produit informatique*, sur le serveur télématique du Conseil général du Tarn : minitel 36.14 code TARN.

Le recours à cet outil informatique de communication et de diffusion d'informations au plan départemental et national est très souhaitable pour les ADT qui n'y sont pas encore représentées. La création d'un menu ARCHIVES sur le 36.14 TARN représente un important travail d'analyse qui doit reposer sur une stratégie. En effet une réflexion globale doit être

1 En avril, les chercheurs, les professeurs, les bibliothécaires, les documentalistes, les étudiants, le personnel de l'administration sont à l'université. En juin et septembre/octobre, les travaux sont soutenus et les sujets se déposent.

2 Ce type d'enquête inspiré de la méthode d'ORIDOC (orientation pour l'accès documentaire 36.15 SUNK ABCDOC) serait fort utile pour compléter les données fournies par la base qui est loin de recenser tout le potentiel documentaire tarnais.

menée sur le type de renseignements à charger dans la base de données : promotion des Archives et de leurs actions, état des sources disponibles (archives, ouvrages, périodiques, inventaires, littérature grise), recherches en cours. La réflexion doit aussi s'inscrire dans une logique d'organisation et envisager le projet dans la durée : moyens et besoins humains et financiers, flexibilité du système, mises à jour, suivi, étude d'impact, réajustement, problèmes juridiques.

Toutes les propositions émises, qu'elles concernent la lecture publique et le développement coopératif des fonds locaux, la politique documentaire de la Bibliothèque des Archives ou la volonté d'accéder, de diffuser et de conserver des documents produits par les administrations et l'université tout en valorisant les fonds des ADT, soulèvent des problèmes des besoins et moyens en personnel (gestion méthodique des enquêtes, charge de travail supplémentaire pour le suivi et le traitement des documents, des questionnaires) et en matériel (réflexion sur une politique informatique globale et cohérente, atelier de microfilmage).

Le développement des activités et des prestations de services aux Archives départementales entraîneront des dépenses supplémentaires et induiront une augmentation du personnel et du budget des ADT. Ressources humaines et conditions financières sont ici étroitement liées. L'enthousiasme devient "optimisme critique".

Par ces multiples interrogations (mise en place d'instruments de recensement et de conservation de la documentation locale, promotion de la recherche, réflexions et propositions de coopération, efforts de communication), les Archives, lieu privilégié et institutionnel de conservation de la mémoire collective assurent leur passage dans la société "post-moderne dite d'information". Elles peuvent inscrire leur action dans la création de structures de liaison, c'est-à-dire non seulement la constitution de mémoires mais aussi comme l'affirme Jo Link-Pezet (3) : "d'outils flexibles, intelligents, communicants".

3 Spécialiste des sciences de l'information et de la communication (SIC) à l'URFIST (Unité régionale de formation et de promotion pour l'information scientifique et technique) de Toulouse.



LISTE DES LIEUX DE COLLECTE
pour la base ECOTHEK
(source CPIE des pays tarnais)

Direction régionale à l'Architecture et à l'Environnement
Office national des Forêts de Catsres
Direction départementale de l'Agriculture
Direction départementale de l'Équipement
Archives départementales
Centre permanent d'initiation à l'Environnement Pays tarnais
Union Protection Nature et Environnement
Agence financière de Bassin Adour-Garonne
Bureau de Recherches géologiques et minières
UER GEO - Université Toulouse Le Mirail
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Tarn
Direction des Affaires sanitaires et sociales Tarn
Bibliothèque municipale de Toulouse
Bibliothèque municipale de Mazamet
Bibliothèque municipale de Gaillac
Bibliothèque municipale de Lavaur
Bibliothèque municipale de Graulhet
Bibliothèque municipale d'Albi
Bibliothèque municipale de Castres
Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse
Mairie de Castres
Mairie de Mazamet
Mairie de Graulhet
Mairie de Gaillac
Mairie de Lavaur
Comité d'expansion économique du Tarn
Préfecture du Tarn
Chambre d'Agriculture
S.A.F.A.L.T.
G.R.E.A.V.I.
Services vétérinaires
Laboratoire départemental des Eaux
L.E.C.A.R.I.M.
Atelier Etude et Information sur l'Environnement
Comité départemental du Tourisme
Point d'accès technologique de Castres
Institut Développement des Ressources renouvelables

Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi
Chambre de Commerce et d'Industrie de Mazamet
Parc naturel régional du Haut Languedoc
D.R.I.R.E. Albi

Centre départemental de la Documentation pédagogique à Albi
Centre d'Etude des Ressources renouvelables Toulouse
Service régional de l'Aménagement des Eaux Toulouse
Service régional de l'Aménagement Forestier Toulouse
Institut géographique national
Centre d'Etude technique de l'Equipement Toulouse
Agence nationale pour la Récupération Elimination Déchets
Centre régional de la Propriété forestière Toulouse
Ecole supérieure d'Agriculture de Purpan
Ecole nationale supérieure d'Agronomie de Toulouse
Université Paul Sabatier Toulouse
Museum d'Histoire naturelle Toulouse
Ecole d'Architecture (UPA)

LISTE DES ACCORDS D'ECHANGE INCLUANT LES REGIONS

Source : SED Direction régionale de l'INSEE Toulouse

- Ministère des Affaires sociales :
 - Direction de l'Administration générale, du Personnel et du Budget
 - SESI - Service des Statistiques des Etudes et des Systèmes d'information
- ANPE - Agence Nationale pour l'Emploi
- Ministère de l'Agriculture - SCEES
- Banque de France
- CERC - Centre d'Etudes et des Recherches économiques
- CEREN - Centre d'Etudes et des Recherches économiques
- CEREQ - Centre d'Etudes et des Recherches sur les Qualifications
- CREDOC - Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie
- CCIP - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
- Collectivités locales
- Commissariat Général au Plan
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de l'Economie et des Finances :
 - Direction des Assurances
 - Direction de la Communication (DICOM)
 - Direction générale des Douanes et des Droits indirects
 - Direction de la Prévision
- ENA - Ecole Nationale de l'Administration
- Education nationale
- Electricité de France
- Ministère de l'Environnement
- Ministère de l'Equipement, du Logement, et des Transports :
 - Direction des Affaires économiques et internationales (DAEI)
 - OEST - Observatoire économique et statistique des Transports

- Ministère de l'Industrie :
 - Direction des Hydrocarbures
 - Observatoire de l'énergie
 - SESSI - Service des Statistiques industrielles
- INED - Institut national d'Etudes démographiques
- Ministère de la Justice
- OFCE - Observatoire français des Conjonctures économiques
- ONI - Office national d'Immigration
- Ministère des Postes et Télécommunications
- Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
- Ministère du Travail
- UNEDIC - Union nationale interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Bureau international du Travail

C.E.E.

EUROSTAT

OCDE

ONU

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TARN

N° lecteur de l'année précédente :

Année de 1^{ère} inscription :

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

Année de naissance :

Prénom :

Adresse :

Code postal

Ville

Pays

Tél. :

MOTIVATION DE RECHERCHE

- 1 Etudes : préparation diplôme, exposé, stage... (élèves, étudiants)
2 Professionnelle : géomètre, généalogiste professionnel, journaliste, écrivain, enseignant (sauf préparation diplômes)...
3 Administrative ou juridique : droits, propriétés, carrières, recherches pour syndicats, associations
4 Loisirs, information, culture : recherche généalogique, historique... amateur

ABOUTISSEMENT DE LA RECHERCHE

- 1 Usage personnel (non destiné à la diffusion) 6 Travail universitaire : mémoire, thèse, rapport de stage
2 Usage professionnel " " " 7 Rapport administratif
3 Livre 8 Communication orale
4 Article de périodique 9 Film, émission radio, TV
5 Exposition

(Si vous avez coché la réponse n° 6)

Diplôme universitaire préparé :

Etablissement universitaire :

Directeur de recherche :

DOMAINE DE RECHERCHE

- 1 Généalogie 6 Economie - Démographie - Statistiques
2 Histoire locale 7 Architecture - Urbanisme - Travaux publics - Transports - Equipement
3 Histoire régionale et générale 8 Sciences de la nature
4 Art et Archéologie 9 Administration - Droit
5 Littérature, sociologie, traditions populaires

SUJET PRECIS DE LA RECHERCHE

Il est vivement conseillé de donner aux Archives départementales les publications et travaux universitaires réalisés grâce à elles.

Albi, le

Signature

Veillez présenter s.v.p. une pièce d'identité au président de salle



*lphabet
bibliographique*

ALPHABET BIBLIOGRAPHIQUE

A comme Archives

1) des généralités...

L'archiviste dans la cité : actes. 1er congrès national des archivistes communaux, Grenoble, 18-19 mai 1983. Paris : Archives nationales, 1984. 96 p. ISBN 2-86000-101-8.

Association des Archivistes français. *Les archives dans le monde de la communication : journée d'études, Paris, 9 déc. 1986.* Paris : Association des Archivistes français, 1986. Dossier multigraphié.

CHOMEL, Vital. Mémoire de la Nation. *Le Monde*, 5 février 1983.

Direction des Archives de France. *Les archivistes dans la France de demain : actes du XXXIIe congrès des archivistes français, Tours, 17-19 septembre 1991.* Paris : Archives nationales, 1993. 220 p. ISBN 2-86000-211-1.

Direction des Archives de France. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France.* Ouvrage élaboré par l'Association des Archivistes français. Paris : Archives nationales, 1970. 806 p. ISBN 2-86000-072-0.

DURAND-EVRARD, Françoise ; DURAND, Claude. *Guide pratique à l'usage de l'archiviste-documentaliste : un exemple concret : les communes.* Nouv. éd. [Paris] : Lavoisier, 1985. XII-338 p. ISBN 2-85206-269-0.

FARGE, Arlette. *Le goût de l'archive.* Paris : Seuil, 1989. 152 p. ISBN 2-02-010881-X.

FAVIER, Jean. *Les Archives.* 5 éd. corr. Paris : Presses universitaires de France, 1991. 128 p. ISBN 2-13-0441144-0.

GAGNON-ARGUIN, Louise. *L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960.* Québec : Presses de l'Université du Québec, 1992. 250 p. ISBN 2-7605-0692-4.

GIULIANI, Elizabeth. *L'oral en fiches : manuel de traitement documentaire des phonogrammes.* Paris : Association française d'archives sonores, 1985. 201 p. ISBN 2-905343-02-8.

HILDESHEIMER, Françoise. *Les archives... pourquoi ? Comment ? La recherche aujourd'hui en France.* Préf. de Jean Favier. Paris : les Ed. de l'Erudit, 1984. 183 p. ISBN 2-86816-006-9

HILDESHEIMER, Françoise. *Les archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives.* Préf. de Jean Favier. Paris : Ed. Christian, 1990. 94 p. ISBN 2-86496-043-9.

Les instruments de recherche aujourd'hui. *La Gazette des Archives*, 1991, n° 152-153.

MOLLET, Vincent. *Les Archives départementales du Tarn de 1790 à 1946 : constitution et mise en valeur du patrimoine écrit.* 1992. 866 p. Thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe.

RENE-BAZIN, Paule ; DELMAS, Bruno. Nouvelles technologies, nouvelles perspectives. *Le Monde*, 5 février 1983.

UNESCO. Programme général d'information. *Les obstacles à l'accès, à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP.* Préparé par Michel Duchein. Paris : UNESCO, 1983. 46 p. PGI-83/WS/20.

2) ... à quelques-unes des nombreuses publications tarnaises

BERCAIRE, Joël. *Répertoire numérique de la sous-série 3 P : cadastre, 1800-1930.* Albi : Conseil général : Archives départementales, 1992. 260 p. ISBN 2-86-001-002-1.

CAZANOVE, Françoise de ; FASSINA, Patrick ; MALET, Louis. *Compoix et cadastre du Tarn (XIVe-XIXe) : étude et catalogue accompagnés d'un tableau des mesures agraires.* Sous la dir. de Jean Le Pottier. Albi : Archives & Patrimoine, 1992. 260 p. ISBN 2-907508-11-3.

Communes du Tarn : dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie. Sous la dir. de Jean Le Pottier. Albi : Archives & Patrimoine, 1990. LXIII-629 p. ISBN 2-907-508-04-0.

DELVIT, Philippe. *Itinéraires de terre et d'eau : Albi-Toulouse de Louis XIV à l'an 2000.* Avant-propos de Jean Le Pottier. Albi : FSIT, 1988. 218 p.

GRESLE-BOUIGNOL, Maurice. *Guide des Archives du Tarn.* Albi : Archives départementales, 1978. 494 p. ISBN 2-86081-001-3.

SOUKOVATOFF, Sylvie. *A la découverte des retables tarnais.* Albi : Archives & Patrimoine, 1992. 56 p. ISBN 2-907508-13-X.

TARN. Direction des Archives et du Patrimoine. *Antiquités et objets d'art : principes et conseils pratiques de conservation.* Albi : Archives & Patrimoine, cop. 1988. [20 p.].

3) et rapports : activité / construction / stage

Direction des Archives de France. Service technique. *Enquête statistique annuelle sur les services d'Archives contrôlés : Archives départementales du Tarn, 1989 ; 1990 ; 1991.*

LE POTTIER, Jean. *Construction du nouveau bâtiment des Archives départementales: programme, version mai 1993.* 21 p.

OULARE, Fatoumata. *Rapport de stage aux Archives départementales du Tarn, sept.-nov. 1992.* 50 p.

TARN. Archives départementales. *Rapports annuels.. 1988 à 1992.*

B ... Bibliothèque

1) des généralités...

Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990. Dir. par Martine Poulain. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. 793 p. Histoire des bibliothèques françaises ; 4. ISBN 2-7654-0472-0.

CALENGE, Bertrand. Réseaux à facettes : les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 5, p. 12-13.

Direction du livre et de la lecture. *Propositions pour les bibliothèques municipales: de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture.* Rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées rédigé par Patrice Béghain. Paris: DLL, avril 1989. 74 p.

MARTIN, Henri-Jean. Les chartistes et les bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1972, p. 529-537.

RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie.* 5e éd. revue et mise à jour. Paris : Saur, 1992. 233 p. ISBN 3-598-11077-4.

ROCHER, Jean. De la ville à la région : les bibliothèques municipales classées. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1984, t. 29, n° 4, p. 298-306.

YVERT, Louis. Sur les catégories de bibliothèques municipales : petite histoire d'une législation et d'une réglementation confuses : le code des communes et autres textes. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 37, n° 5, 1992, p. 54-71.

2) aux bibliothèques d'Archives...

CHARPY, Jacques. *Les bibliothèques dans les services d'Archives.* Conseil général : Archives régionales de Bretagne, 1990. 10 p.

CHOMEL, V. ; LAROCHE, P. ; THOMAS, E. Les bibliothèques des dépôts d'archives. In *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des Archives publiques en France.* Paris : Archives nationales, p. 637-653.

JOLIBOIS, Emile. Catalogue de la bibliothèque historique des Archives de la Préfecture du Tarn. *Annuaire du Tarn*, 1877, p. 305-381.

MORELLE, Laurent. Aspects des bibliothèques de dépôt d'archives : archives nationales, archives départementales. In *Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe s. : 1789-1914.* Paris : Promodis, 1991, p. 398-403.

3) et à la réflexion sur les fonds locaux et la documentation régionale

BOURRAN, Maylis de. *Le fonds régional en bibliothèque municipale.* Bordeaux: IUT B, 1986. 85 p. Mémoire de DUT, Carrière de l'information, option bibliothèque.

CURT, Anne. *Indexation des périodiques et des documents des fonds locaux pour l'information des lecteurs en bibliothèque publique en France et en Grande-Bretagne.* Villeurbanne : ENSB, 1983. 66 p.

La documentation régionale. [3ème journée d'études, 1979]. *Association de l'AEENSB : journées d'études, Paris, 1977-1978 ; Villeurbanne et Lyon, 1979.* Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1979. p. 317-469.

HAUCHECORNE, François. Fonds local et régional. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1982, t. 27, n° 1, p. 25-30.

JOLIBOIS, Emile. *Notice sur les bibliothèques publiques du département du Tam.* Albi, 1870. 35 p.

KANTIENON, Suzanne ; ZORO, Gustave. *Enquête sur le public de la salle de documentation régionale de la Bibliothèque municipale de Lyon.* Villeurbanne : ENSB, 1981. 60 f.

LE POTTIER, Nicole. La croisade de l'Albigeois : formation de la bibliothèque d'Albi. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1989, t. 34, n° 2-3, p. 174-185.

LE POTTIER, Nicole. Littérature du latin au français. In *Tarn.* Paris : Bonneton, 1991, p. 239-275.

LITTLER, Gérard. La bibliothèque alsacienne : bilan et perspectives. *Bulletin des bibliothèques de France.* 1982, t. 27, n° 5, p. 269-274.

PAUL, Jean-Marie. *Le service de documentation régionale à la B.M. de Lyon.* Villeurbanne : ENSB, 1978. 73 f.

RICHTER, Noé. La Documentation locale. *Bulletin des bibliothèques de France.* 1963, n° 5, p. 209-218.

ROCHER, Jean-Louis. Bibliographie et documentation régionale. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1958, n° 11, p. 783-793.

C ... Coopération

ABIDOC, Bourgogne. *La base bibliographique bourguignonne : rapport.* Juin 1993. 10 p.

DECATOIRE, Françoise. *Coopération et lecture publique en Midi-Pyrénées (1984-1992)*; Villeurbanne : . ENSSIB, 1992. 62 p. Mémoire d'étude.

GUILBAUD, Didier. Coopérer dans une agglomération : restons simple. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n° 3, p. 196-201.

GAUT, Michel. *Action culturelle et coopération intercommunale.* Paris : La documentation française, 1992. 136 p.

MALLEIN, Philippe ; WEULERSSE, Claire. L'audiovisuel et le local invisible : une expérience de production d'audio-cassettes dans de petites régions rurales. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1985, t. 30, n° 3-4, p. 270-277.

MOLLET, Martine ; LAFON, Bernard. Coopération et patrimoine en Rhône-Alpes. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1990, t. 35, n° 4, p. 351-352.

NIGAY, Gilbert. Sociétés savantes et universités. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 2, p. 84-87.

PIERDET, Christian. Bibliothèque universitaire et coopération régionale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 2, p. 96-98.

Questions de coopération. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n° 3.

D ... Décentralisation

Les Archives dans la décentralisation. Rapports et débats sur la question à l'étude de l'association des archivistes français en 1985. *La Gazette des Archives*, 1986, n° 132, p. 5-32.

BODINEAU, Pierre ; VERPEAUX, Michel. *Histoire de la décentralisation.* Paris, Presses universitaires de France, 1993. 127 p. ISBN 2-13045321-X.

CHARNIER, Henri. Vers l'amnésie décentralisée. *Le Monde*, 5 février 1983.

Décentralisation. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 1.

JOLLY, Claude. Etat de droit, droits de l'Etat : le contrôle par l'Etat des bibliothèques des collectivités territoriales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 2, p. 144-149.

MENGIN, Jacqueline ; LEPAGE, Jacques. *Le rôle culturel du département.* Paris : La documentation française, 1987. 230 p. ISBN 2-11-001779-1.

RIZZARDO, René. *La décentralisation culturelle : rapport au Ministre de la Culture et de la Communication.* Paris : La documentation française, 1990. 129 p. ISBN 2-11-002509-3.

D ... Délocalisation

GIRAL, Espérance. Au Campus d'Albi : après les chiffres, les lettres. *La Dépêche du Midi, Tarn*, 26 octobre 1993.

Vive la fac ! 2500 étudiants à Albi. *Albi notre ville*, sept. 1993, p. 8-9.

D ... Documentation

Annuaire 1992 : des unités et personnels de recherche en Midi-Pyrénées. Paris : CNRS, 1992, 138 p.

BEAUDIQUEZ, Marcelle. *Guide de bibliographie générale : méthodologie et pratique.* Nouv. éd. revue et corrigée. Paris : Saur, 1989. 280 p. ISBN 3-598-10828-1.

Bibliothèques et universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 2.

BOURE, Robert. L'observatoire départemental : une réponse au besoin d'information sanitaire et sociale. *Documentaliste, sciences de l'éducation*, 1988, vol. 25, n° 6, p. 239-246.

CALENGE, Bertrand. Les bâtisseurs de pyramides : le service de télédocumentation de la BCP de Saône et Loire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 6, p. 490-501.

CAMPRA, Jérôme. Documentation, un service d'aide à la décision. *La Gazette des communes et des départements*, 21 déc. 1992, n° 1194, p. 14-17.

DRIOC, Jean ; RAUZIER, Jean-Michel. Administration et documentation. *Documentaliste : sciences de l'information*, 1992, vol. 29, n° 4-5, p. 209-213.

GRZECKOWICZ, Régine. Oriadoc : la carte régionalisée et informatisée du patrimoine documentaire de la France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, t. 29, n° 2, p. 113-121.

LINK-PEZET, Jo. *Banques de données en Midi-Pyrénées.* Toulouse : URFIST : ADERMIP, 1987. 237 p.

LOIRET. **Archives départementales.** *Guide à l'usage des chercheurs en sciences sociales, humaines et de l'environnement dans la région : archives, bibliothèques, musées, centres de documentation, organismes de recherche, travaux récents ou en cours.* 13e éd. Orléans : Imprimerie départementale, 1985. 206 p.

MALCLES, Louise-Noëlle. *Manuel de bibliographie.* Ed. A. Lhéritier. 4e éd. rev. Paris : Presses universitaires de France, 1986. 456 p. ISBN 2-13-038984-8.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture. Direction de la recherche et des études doctorales. *Annuaire des équipes de la recherche et des écoles doctorales reconnues par la DRED : vol. I - Province.* Paris : DRED, 1992. 374 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Annuaire des diplômés d'études approfondies.* Paris : DRED, 1993. 398 p.

Pour une politique documentaire nationale. *La Gazette des Archives*, 1986, n° 132, p. 47-54.

RENOULT, Daniel. Politique documentaire et universités. *Documentaliste : sciences de l'information*, 1991, vol. 28, n° 6, p. 253-258.

ROADS, James. Du rôle de la bibliothèque comme service d'informations sociales : l'expérience anglaise. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1984, t. 29, n° 3, p. 220-223.

ROBERT, Marie-José. La section documentation contemporaine des Archives d'Ille-et-Vilaine. *La Gazette des Archives*, 1991, n° 154, p. 178-197.

E ... Encyclopédie

Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Mis en ordre & publié par M. Diderot, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles Lettres de Prusse ; & quant à la Partie Mathématique, par M. D'Alembert, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres. A Paris : chez Briasson, rue Saint Jacques, à la Science ; David l'aîné, rue Saint Jacques, à la Plume d'or ; Le Breton, Imprimeur du Roy, rue de la Harpe ; Durand, rue Saint Jacques, à Saint Landry, & au Griffon. 1751-1772. 35 vol. in folio.

L ... Lecteurs

BARBIER-BOUVET, Jean-François ; POULAIN, Martine. *Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou.* Paris : La documentation française, 1986. 295 p. ISBN 2-11-001622-1.

Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990. Dir. par Martine Poulain. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. 793 p. Histoire des bibliothèques françaises ; 4. ISBN 2-7654-0472-0.

FILIOLE, Anne-Marie. Les mots pour le dire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 321-325.

Lecteurs en boîte : portraits dressés par des bibliothécaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 328-335.

POULAIN, Martine. Douceurs et métamorphoses des rencontres : la salle d'actualité de la BPI et ses usagers. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 300-304.

POULAIN, Martine. Le mille-feuilles : petite anthologie littéraire et subjective sur les bibliothèques et leurs lecteurs. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 306-319.

L ... Littérature grise

FERRIER, A.M. Téléthèses, CD-thèses : une banque de données et un CD-ROM sur les thèses soutenues en France. *Documentaliste*, 1990, vol. 27, n° 2, p. 98-101.

KERIGUY, Jacques. L'accès à la littérature grise : contribution du centre de documentation scientifique du CNRS. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1984, vol. 29, n° 2, p. 138-143.

MOLLINE, Frédérique. Littérature grise et publications officielles. *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, 1989, n° 144, p. 42-45.

VARLEY, G. Réseau d'acquisition de catalogues d'expositions en Grande-Bretagne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, vol. 36, n° 3, p. 226-229.

M ... Microfilmage

ORLEANS, Jacques d'. La salle de lecture de microfilms des Archives du Bas-Rhin. *La Gazette des Archives*, 1er trimestre 1992, n° 156, p. 50-55.

PRINET, Jean. Conservation et lecture de microfilms de long métrage. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1957, n° 3, p. 193-195.

UNESCO. Programme général d'information. *La valeur probante des microformes : une étude RAMP.* Préparé par Georges Weil. Paris : UNESCO, 1981. pagination multiple. PGI-81/WS/25. .

ROUYER, Philippe. Le microfilm : technique de l'avenir : l'exemple américain. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 2.

WEILL, Georges. Le microfilm dans les archives départementales : trente cinq ans d'expérience. *La Gazette des Archives*, 1981, n° 112, p. 9-32.

P ... Poésie

BODON, Joan. *Sus la mar de las galèras*. Tolosa : Institut d'Estudis occitans, 1975. Messatges. 53 p.

CHAR, René. *Le nu perdu : Et autres poèmes*. Paris : Gallimard, 1978. 205 p. ISBN 2-07-032178-9.

R ... Roman

PEREC, Georges. *La vie mode d'emploi*. Paris : Hachette, 1978. 699 p. ISBN 2-01-005490-3.

V ... Veille technologique

JAKOBIAK, François. *Maîtriser l'information critique*. Paris : Les Ed. d'organisation, 1988. 224 p. ISBN 2-7081-0874-3.

LAINÉE, François. *La veille technologique : de l'amateurisme au professionnalisme*. Paris : Eyrolles, 1991. 138 p. ISBN 2-212-03552-7.

LAUTRE, Evelyne. *La veille informative : de la définition au contenu. Documentaliste : sciences de l'information*, 1991, vol. 28, n° 3.

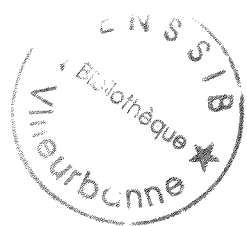
MAIRE, G. *La veille technologique : les brevets des autres sources d'information et d'innovation. Travail et méthodes*, 1989, n° 475, p. 25-29.

Z... Archivistes et bibliothécaires dans les mots et les images

CHARENTREAU, Anne-Marie ; LEMAITRE, Renée. *Drôles de bibliothèques... : le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*. 2e éd. rev. et augm. Paris : Cercle de la librairie, 1993. 416 p. ISBN 2-7654-0520-4.

PEETERS, Benoît ; SCHUITEN, François. *L'archiviste*. Paris: Tournai : Casterman, 1987. 48 p. Les cités obscures ; 3. ISBN 2-203-34901-8.

TABUCCHI, Antonio. *Notturmo indiano*. Palermo : Sellerio editore, 1988. 109 p. La memoria ; 93.



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



9659932